

Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)

Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 décembre 2024, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le mercredi 5 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

Présent(e)s:

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme ARRON, M DUBUS, Mme ABCHICHE, M GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. DUVERGER, M. BOULAY, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme FORHAN, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s:

Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à Mme AMAR), M CHATAUD (donne procuration à M. PICOT), Mme BERTRAND (donne procuration à M. PESSOA), M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), M. RIBEIRO (donne procuration à M GOUPIL), M. PARLOUAR (donne procuration à Mme FORHAN), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BASTIN), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE), Mme CIPRIANO (donne procuration à Mme CARPE), M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL), Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), M. SUDRE .

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur le Maire

« Bonsoir mes chers collègues, bonsoir Mesdames et Messieurs. Nous allons démarrer notre séance du Conseil municipal. Je vais donner lecture des procurations qui me sont parvenues. Madame MUSSOTTE-GUEDJ a donné procuration à Madame AMAR, Monsieur CHATAUD à Monsieur PICOT, Madame BÉNOLIEL à Madame ABCHICHE, Madame SAILLAND à Madame BENAHMED, Madame DEGAGER-PHALANCHERE à Monsieur BASTIN, Madame DONATIEN à Madame ARRON, Monsieur SLIMOVICI à Madame DE OLIVEIRA, Monsieur BARON à Madame THIROUX, Monsieur RIBEIRO à Monsieur GOUPIL, Monsieur LHOSTE à Monsieur DUVAUDIER, Monsieur FAUTRÉ à Madame CAPORAL, Monsieur SY à Monsieur MAILLER, et Madame ADOMO j'imagine à Monsieur SOLARO, et Madame CIPRIANO à Madame CARPE. S'il y a d'autres procurations, merci de me les faire parvenir. »

Informations diverses

Monsieur le Maire

« Alors deux points d'information avant de démarrer.

Le premier point concerne la Société du Grand Paris : un mot pour commenter un petit peu ce qui a été annoncé par la Société du Grand Paris. Vous avez, sans aucun doute, vu l'information qui annonçait un décalage de la mise en service de la ligne 15 sud. Pour l'heure, on ne peut pas véritablement dire qu'il y aura 6 mois de décalage. La Société du Grand Paris a pris un engagement, au sein du Conseil de surveillance et auprès des élus concernés, d'avoir une communication qui viendra à fin janvier-début février pour nous indiquer ce que serait le planning recalé. Pour l'instant, on nous parle d'environ 6 mois, mais ce n'est pas très précis. Ils ont besoin, au fond, de faire des calculs de vérification sur les questions de sécurité qui sont nécessaires, bien évidemment, avant la mise en service de la ligne 15 sud. Voilà, pour l'instant, où nous en sommes. Évidemment, quand on aura plus d'informations, nous n'hésiterons pas à en tenir informé le Conseil municipal.

Deuxième point d'information : il avait été annoncé que nous aurions un débat des orientations budgétaires, et donc la présentation du rapport des orientations budgétaires pour ce Conseil municipal. Vous avez bien vu qu'il n'y avait pas de rapport d'orientations budgétaires. Il n'aura échappé à personne que nous n'avons pas de gouvernement, que nous n'avons pas de projet de loi de finances adopté à ce jour, et donc nous avons été bien évidemment, comme toutes les collectivités, contraints à reporter ce rapport des orientations budgétaires, qui viendra donc début février, en espérant que d'ici là, la situation nationale se sera améliorée et que nous aurons le vote du budget au mois de mars. Je ne ferai pas de commentaires sur la situation nationale. Simplement, si demain nous avons le choix, par le président de la République, d'un Premier ministre, il y aura peu de jours pour adopter un budget, ce qui est quand même assez peu confortable dans la préparation d'un budget d'un pays comme la France, et toute la déclinaison qui en vient au niveau de toutes les collectivités territoriales. Voilà, c'est une simple constatation, et j'espère que tout cela s'améliorera parce que nous avons bien évidemment besoin de visibilité pour préparer les budgets dans chacune des collectivités. »

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« On va désigner un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Bernard GAUDIÈRE. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc Bernard sera notre secrétaire de séance pour cette séance. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 octobre 2024

Monsieur le Maire

« Avant les décisions que j'ai été amené à prendre, je vais faire adopter le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des remarques sur ce PV ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, alors page 56, il y aurait à modifier « cela » en « il » dans mon intervention, juste après « et maintenant ».

Monsieur le Maire

« Cela » en « il » c'est-à-dire ? Page 56, c'est la dernière page. »

Mme CAPORAL

« Je ne sais pas si c'est la dernière page, mais c'est la page 56. »

Monsieur le Maire

« Mais je ne vois pas exactement à quoi vous faites référence puisqu'à la page 56, c'est moi qui conclus. »

Mme CAPORAL

« Ah... »

Monsieur le Maire

« Donc je pense que vous n'êtes pas sur la bonne page. »

Mme CAPORAL

« Ça devait être la page numérotée dans la suite, je vous enverrai précisément alors... »

Monsieur le Maire

« Vous ferez un mail, et puis on verra si l'on peut modifier ou pas le procès-verbal. »

Mme CAPORAL

« Ça ne prend pas beaucoup de temps. »

« Je ne peux pas vous dire où ça se situe. Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose d'adopter le procès-verbal. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, donc il est adopté. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC24-694 à DEC24-773

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle Demande de renouvellement pour maintien d'une case funéraire familiale au columbarium Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC24-774

Mise à disposition de matériel à titre gratuit par le Conseil général dans le cadre d'ateliers artistiques et numériques en partenariat avec la médiathèque Jean-Jacques Rousseau

MARCHES PUBLICS

Marché n° 23A213 et n° 23A214

Conventions avec la psycho-somathotérapeute Tahereh GREGOIRE pour assurer l'encadrement de 9 ateliers dans le cadre de la « Pause T » et de 9 ateliers d'échange de la parole avec les participants à la Maison pour Tous Joséphine Baker pour l'année 2024/2025

Marché n° 24A194

Convention avec Sarah OUHIBA pour l'encadrement d'ateliers nutrition à la Maison pour Tous Joséphine Baker pour l'année 2024/2025

Marché n° 24A197

Convention d'accompagnement artistique avec la Compagnie LUNARIC pour assurer deux temps d'animations pédagogiques auprès des professeurs prenant part au projet d'Enfant Créateur.

Marché n° 24A198

Convention avec l'association FONDAMENT'ALL pour assurer des cours de « danse afro » à la Maison pour tous pour l'année scolaire 2024/2025

Marché n° 24A200

Convention d'accompagnement artistique avec la Compagnie TOCADE pour assurer deux temps d'animations pédagogiques auprès des professeurs prenant part au projet d'Enfant Créateur.

Marché n° 24A201

Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle pour fournir des séances de comptines, chansons et jeux de doigts, histoires à gestes et lectures d'album pour enfants de 0 à 3 ans par la conteuse Violaine ROBERT.

Marché n° 24A207

Contrat d'exposition du 12 novembre au 14 décembre 2024 de l'œuvre « Dans l'or de sa chair » de l'artiste Emile ORANGE

Marché n°24A208

Contrat avec la société POLYFROID pour assurer les visites de contrôle et d'entretien courant de l'ensemble du matériel listé existant servant à la préparation et à la distribution des repas à la résidence Louis Talamoni

Marché n°24A210

Contrat avec la société REFPAC-GPAC pour l'assistance et le suivi du recouvrement des droits de voirie liés aux commerces et de la taxe locale sur la publicité extérieure

Marché n° 24F059

Contrat de maitrise d'œuvre pour la restauration et la remise en valeur de l'Eglise Saint-Saturnin avec la SARL ATELIER 27 pour un montant maximum de 146 250 euros TTC

Marché n° 24F089

Contrat de délégation du service public stationnement payant sur voirie et hors voirie avec la société INDIGO INFRA pour une durée de 10 ans

Marché n° 24F107

Contrat avec l'entreprise PRUNEVIELLLE pour la pose, dépose et location d'illuminations pour les fêtes de fin d'année sur le territoire de la ville de Champigny-sur-Marne pour un montant maximum de 250 000 euros HT

« Donc concernant les décisions, est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Comme à l'accoutumée, puisque l'on ne modifie pas la manière dont sont libellées les décisions, j'ai quelques questions effectivement.

Sur la décision 24-774, de quel type de matériel s'agit-il?

Sur le marché public 23A213, concernant les 9 ateliers d'échange, quel est le montant et quels sont les thèmes de ces ateliers ?

Sur le 24A194, donc convention avec Madame OUHIBA, j'imagine que cela doit être une nutritionniste, mais comme ce n'est pas mentionné, ni le montant, ni le contenu des ateliers, donc j'aimerais les connaître.

La convention d'accompagnement artistique avec la compagnie LUNARIC, pareil, pas de montant, qu'est-ce que c'est que le projet, le contenu, et combien de professeurs sont concernés par cette convention ?

Convention avec l'association FONDAMENT'ALL, donc le 24A198, pareil : le montant et le nombre de cours.

Concernant le marché 24A200, convention d'accompagnement artistique avec la compagnie TOCADE, pareil, quel montant ? La nature de l'intervention et, du coup, quelle est la différence entre ce marché-là, en tout cas qu'est-ce qu'il apporte par rapport au marché 24A197 pour lequel j'ai demandé également les éléments puisqu'il s'agit, a priori, de la même nature d'animation pédagogique autour du projet enfant créateur.

Le marché 24A201, la cession du droit de représentation, quel est le montant ?

Le marché 24A207, contrat d'exposition du 12 novembre au 14 décembre, quel est le montant ?

Le contrat avec la société POLYFROID, pareil, « l'ensemble du matériel listé », de quel matériel il s'agit ? Le montant et la durée de ce marché.

Le 24A210 sur le contrat avec la société REFPAC-GPAC pour l'assistance et le suivi du recouvrement des droits de voirie : précisions sur son rôle, son coût et la durée.

Le contrat 24F059, contrat de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la remise en valeur de l'église Saint-Saturnin : en quoi consiste cette remise en valeur ?

Contrat de délégation du service public sur le stationnement voirie, je ne me souviens plus du montant, mais je pense que vous pourriez me le redonner.

Le contrat avec l'entreprise PRUNEVIEILLE pour la pose, dépose et location d'illuminations, donc c'est un montant maximum, mais combien avons-nous dépensé sur cette année ? »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Alors sur le premier point donc le 774, eh bien écoutez, c'est la mise à disposition d'un fablab dans le cadre de Maxi Pixel avec le Département, donc c'est un matériel qui est mis à disposition gratuitement. Concernant la convention de la psycho-somatothérapeute, donc le 213, c'est un atelier qui est facturé 225 € par atelier.

Sur le 194, vous avez-vous-même donné la réponse. Est-ce que c'est un atelier de nutrition ? C'est écrit dans l'intitulé : c'est un atelier de nutrition, et donc c'est 200 € par atelier.

Convention d'accompagnement dans le cadre de l'enfant créateur, pour LUNARIC, donc il y a un montant global de 6880 €.

Pour FONDAMENT'ALL, c'est une convention d'un montant total de 900 € avec un taux horaire de 50 € par intervention.

La même chose pour TOCADE par rapport à LUNARIC, sauf qu'il y a des programmations différentes, dans différents lieux et différents temps pédagogiques pour 100 280 €.

La cession de droit pour la représentation d'un spectacle pour la cantine pour enfants est de 1200 €, c'est-à-dire le 201.

Le 207, pour Emile ORANGE, du 12 novembre au 14 décembre 2024, dans le cadre de cette création, ce contrat, c'est 330 €.

Le contrat avec POLYFROID est de 609 € 92 centimes. C'est un contrat qui permet l'entretien du matériel qui est sur place pour assurer les contrôles réglementaires sur la résidence Talamoni.

Le contrat avec la société REFPAK est un contrat avec un pourcentage par rapport à la taxe locale de publicité qui est mise en place, la TLPE, et donc ils touchent un pourcentage à la fois sur la TLPE et un pourcentage sur la voirie.

Le contrat de maîtrise d'œuvre, le F059, contrat de maîtrise d'œuvre pour l'église Saint-Saturnin, en quoi cela consiste ? Eh bien tout simplement à faire un état pour refaire cette église, cette église qui a été particulièrement malmenée au cours des dernières années, puisque l'on n'a rien fait pour véritablement l'entretenir alors que, je le rappelle, cette église est la seule église et le seul monument historique qui appartient à la Ville. Et on a même eu des restaurations que je qualifierais de fortune puisque, notamment, un toit a été fait dans une qualité tout à fait déplorable alors que nous sommes sur un bâtiment classé. Ça définit d'ailleurs un périmètre Bâtiments de France, et que tout cela a généré des fuites extrêmement importantes. Si vous allez devant l'église, vous verrez que l'on a été obligés d'étayer un pylône de cette église, et qu'elle menaçait de s'effondrer sur une partie. Donc tout le travail qui va être fait dans le cadre de ce contrat de maîtrise d'œuvre va consister, justement, à faire un chiffrage de l'ensemble des travaux et de prévoir ce qui va être à faire d'un point de vue technique. C'est quelque chose qui, bien évidemment, compte tenu de ce qui n'a pas été fait et qui a conduit à un endommagement bien plus important encore de l'église, va certainement se chiffrer à un volume extrêmement important. Je pense que l'on atteindra certainement plusieurs millions. Donc voilà à quoi va servir ce contrat de maîtrise d'œuvre.

Concernant la délégation de service public pour le stationnement, vous l'avez dit vous-même, vous avez le marché, donc je vous invite à vous y reporter, d'autant que vous faites partie de la commission d'appel d'offres.

Et concernant le contrat de location et d'illumination, c'est un montant maximum, je n'ai pas en tête précisément à combien on va arriver, puisque l'on a un bordereau de prix unitaires selon les éléments qui ont été posés. Vous avez pu voir que l'on a fait des améliorations aussi sur cette partie-là puisque, maintenant, nous avons des décorations complémentaires par rapport à ce qui se faisait auparavant, ne serait-ce que même il y a deux ans.

Voilà. Je pense avoir répondu à l'ensemble de vos questions, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, je vous demandais aussi à chacun des marchés la durée parce qu'elle n'est pas mentionnée. »

Monsieur le Maire

« La durée de quels marchés ? Vous avez les dates dans les intitulés des contrats. Quand on dit pour Émile ORANGE du 12 novembre au 14 décembre, vous avez les dates. Pour le contrat de délégation de service public, on est sur 10 ans. Sur le contrat de maîtrise d'œuvre, eh bien une fois que l'on aura tous

les éléments, on pourra communiquer le résultat de ce contrat, et notamment le montant qui sera fait. Et pour le contrat de REFPAK, c'est lié bien évidemment à la DLPE sur un engagement maximal de 4 ans, puisque c'est un an renouvelable trois fois. C'est le cadre classique des appels d'offres de marchés publics. Bien s'il n'y a pas d'autres questions... Oui, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« C'est pour une question en fin de séance. »

Monsieur le Maire

« Alors, puisqu'il y a des questions en fin de séance, des questions diverses, je vais les noter. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Donc Madame CAPORAL, Monsieur MAILLER. Pas d'autres questions ? Très bien. Nous allons pouvoir passer au premier point, qui est un point important, puisque c'est une obligation à laquelle nous nous étions soustraits pendant de nombreuses années à Champigny, qui est l'obligation d'avoir un rapport sur le développement durable, donc pour l'année 2023. Je vais laisser la parole à Delphine BERTRAND, qui nous quittera après, puisqu'elle est malade, mais elle a tenu à être présente pour nous présenter ce rapport. Merci. »

1) Rapport de développement durable année 2023

Mme BERTRAND

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Il s'agit du rapport de développement durable pour l'année 2023 pour la Ville de Champigny. Dans le cadre de l'article L. 2311-11 du code général des collectivités territoriales, les villes de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter un retour sur l'action de la collectivité en matière de développement durable. Cela s'inscrit dans les objectifs de développement durable adoptés par les Nations unies en 2015 qui sont au nombre de 17. Vous pouvez les retrouver en page 3 de ce rapport.

On peut rappeler que les collectivités locales, notamment les communes, ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre de ces objectifs à l'échelle territoriale. Ils se décomposent en 5 axes, eux-mêmes constitués de différents thèmes, et pour chacun d'entre eux, de nombreuses actions ont été entreprises. La Ville de Champigny a adopté une approche globale et intégrée du développement durable en déclinant des actions concrètes sur plusieurs axes complémentaires. Ces initiatives diversifiées visent à répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, de solidarité et de consommation responsables.

Dans l'axe de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la Ville s'est engagée à réduire son empreinte carbone par des projets tels que le recours aux énergies renouvelables avec la géothermie, la végétalisation des espaces urbains pour absorber les gaz à effet de serre. Ces actions s'accompagnent d'une sensibilisation forte impliquant les agents municipaux et la population, à travers des initiatives comme les fresques du climat. La conversion de l'éclairage public en LED et la réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments publics complètent cette démarche vers une Ville plus verte et plus économe en ressources. La lutte contre le changement climatique est aussi liée à la préservation des écosystèmes de la nature et de la biodiversité. En effet, des actions de végétalisation soutiennent les deux thématiques. Ainsi la préservation de biodiversité et une protection des milieux mettent en lumière les efforts de Champigny pour intégrer la nature au cœur de l'urbanisme. La création de nouveaux espaces comme l'arboretum pédagogique, la

renaturation de certains sites comme la micro forêt sur le premier site de géothermie à Champignysur-Marne participent à la préservation de la biodiversité locale.

La préservation et la gestion responsable de l'eau et l'implantation de pratiques écologiques dans les espaces publics renforcent la résilience de la Ville face aux défis environnementaux, tout en sensibilisant la population à l'importance de la nature. La protection de la biodiversité et des milieux naturels ne peut se réaliser pleinement sans une sensibilisation large du public. Pour que les citoyens s'engagent de manière durable et responsable, il est essentiel qu'ils soient eux-mêmes épanouis et qu'ils perçoivent un lien direct entre leur bien-être et celui de l'environnement. C'est ainsi que la prise de conscience des enjeux environnementaux devient un levier puissant pour un engagement collectif plus fort. Pour favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains, Champigny a donc mis en place des initiatives pour améliorer la qualité de vie de ses habitants, notamment par des programmes de santé publique (ateliers de nutrition, sport santé dans la Ville) et des actions visant à renforcer la sécurité et l'accès à la culture.

Les événements intergénérationnels, les projets de jardinage partagé ou d'ateliers créatifs favorisent la cohésion sociale et permettent aux générations de se rencontrer et de partager des expériences. Cela contribue à créer un environnement favorable à l'épanouissement personnel et collectif de tous les citoyens, en tenant compte de la diversité des besoins et des attentes. Pour être plus juste et équitable, l'axe de cohésion sociale et de solidarité entre territoires et générations fait état des actions spécifiques visant à renforcer les liens sociaux et à favoriser l'inclusion. Des projets intergénérationnels tels que les ateliers menés dans les Maisons pour tous ou les événements avec les résidents des EHPAD facilitent les échanges entre jeunes et seniors. Ces initiatives permettent de lutter contre l'isolement, de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle entre les générations, et de créer des liens durables au sein de la communauté. Parallèlement, les classes de vie citoyenne, les actions de rapprochement avec les forces de l'ordre encouragent la coopération ou l'engagement citoyen. Les actions visant à renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations peuvent être un moteur puissant pour les options de modes de production et de consommation responsables. Enfin la Ville dimensionne également l'axe du développement suivant des bases de production et de consommation responsables qui reposent sur une série de mesures visant à réduire la consommation et à encourager les pratiques plus durables. Champigny œuvre en matière de recyclage et se distingue par sa politique de réutilisation et de consommation responsable, avec des actions comme la réparation des biens, la promotion de l'alimentation durable et l'achat de matériel de seconde main. Ces mesures sont accompagnées d'une sensibilisation active de la population. Ces initiatives de développement durable ne seraient pas possibles sans l'implication des citoyens. En encadrant, en encourageant la participation, Champigny permet à chaque habitant de contribuer à la transition écologique et sociale. Les citoyens ne sont pas seulement les bénéficiaires de ces actions mais en sont également les acteurs en devenant des ambassadeurs de pratiques durables au sein de leur communauté. Cette dynamique participative renforce l'efficacité des mesures prises, qui permet à la Ville de devenir un véritable modèle de transition collective.

En conclusion, les actions menées par Champigny, dans le cadre de ces différents axes de développement durable, sont les témoins d'une stratégie cohérente et ambitieuse pour répondre aux défis actuels.

Par une intégration harmonieuse des enjeux, la Ville s'affirme comme un acteur de la transition écologique et solidaire. Ces initiatives, portées par la Ville sur le long terme, permettront de construire un futur où chaque citoyen trouve sa place dans une société plus inclusive et plus respectueuse de l'environnement.

Ainsi il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc vous avez eu la synthèse de ce rapport, sachant qu'il se décline sur 28 pages. Je le dis pour ceux qui sont dans la salle et, effectivement, avec des points extrêmement importants. Est-ce qu'il y a des remarques ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Bonsoir à tous. Sans vouloir décourager les services qui ont travaillé sur ce sujet, on peut faire mieux et on peut faire plus. Le point fort du rapport est la géothermie. Heureusement que vos prédécesseurs en ont eu l'inspiration, qu'ils ont eu l'inspiration de créer le premier puits de géothermie en 1986, et lancé le deuxième puits, à titre de deuxième réseau, avant que vous soyez élu, sans quoi ce bilan de développement durable serait bien maigre.

Je rappelle qu'il y a eu également des bilans de développement durable précédemment. Si vous ne les avez pas, je peux vous les renvoyer. Par ailleurs, ce serait bien aussi que les mesures soient reliées au plan Climat-Air-Énergie territorial plutôt que de faire des mesurettes dans son coin.

L'indemnité kilométrique vélo mise en place par l'ancienne majorité, rappelez-vous, ce n'est qu'aujourd'hui, point 36, que vous relancez le plan vélo, pourtant travaillé et lancé avant les dernières élections municipales.

Vous nous dites que les animateurs privilégient plutôt les bus aux cars. Je ne vois pas trop comment vous pouvez faire déplacer un grand nombre d'enfants en tenant compte des attentes faramineuses des bus dans la Ville. Rappelle-t-on à la compagnie des cars, quand ils s'arrêtent, d'éteindre également leur moteur parce que les enfants respirent les pots d'échappement systématiquement.

Page 7, on parle d'études pour les rues Blanqui, Union, Albert-Thomas, Dupertuis, Grancey, Charles-de-Gaulle : en 2023, j'avais demandé ces études, et je souhaite en avoir communication, ce que je n'ai pas eu, ainsi que le cahier des charges.

Page 6, on nous parle de la création d'une micro forêt : est-elle déjà créée ? En tout état de cause, elle devrait figurer aussi sur le bilan de Chennevières puisqu'elle se trouve à Chennevières. Quant à la micro forêt, elle ne compensera pas les arbres abattus dans la Ville, ne serait-ce que les 108 platanes de plus de 50 ans de la rue Charles-Infroit dont 40 seulement étaient malades.

Ce bilan évoque des actions non réalisées, comme cette micro forêt qui n'est pas encore réalisée.

Dans le cadre de la biodiversité, la réduction de l'éclairage nocturne dans les rues éclairées par LED à partir de 22 h 00 serait une très bonne idée. L'éclairage nocturne, surtout la lumière blanche, est nuisible pour la faune nocturne et aussi pour les humains.

Alors beaucoup d'études, mais peu de réalisations probantes. On sait que la fonction de Maire est ingrate, mais lorsqu'elle est exercée sans les habitants, elle l'est encore plus.

J'ai encore des choses à pointer : l'arrêt des produits phytosanitaires dans les cimetières, cela fait des années que c'est en place, l'utilisation de produits d'entretien non nocifs et dilués également.

Je m'attendais à avoir de nouvelles mesures, je n'en ai pas eu beaucoup.

Quand, à la page 12, on parle de désimperméabilisation des sols alors que, dans les zones pavillonnaires, on voit les espaces de pleine terre réduits de 50 à 30 %, comme c'est le cas sur les grands axes, et ça c'est visible et incohérent. Le coefficient de biodiversité permet de réduire encore ces 30 % de pleine terre. Bref, on parle de tout dans ce rapport, de sport santé, de vaccination, et même de vidéosurveillance, du rapport police population, et même de l'éducation artistique dès le

plus jeune âge. Je ne dis pas que ces sujets ne sont pas importants, mais là, c'est un véritable fourretout.

Je me suis arrêtée à la page 22. J'aurais encore des choses certainement après la page 22.

La communication sur un sujet aussi grave que l'adaptation au dérèglement climatique, alors que nous venons de dépasser 1,5 degré prévu pour la fin du siècle et que l'extinction des espèces sous l'effet des activités humaines bat des records, cela m'insupporte. Ça montre à quel point le sujet n'est pas pris au sérieux. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Je voulais aller un peu dans le sens de ce que vient de dire ma collègue. Bon, déjà sur la forme du rapport, on ne prend même pas le temps de souligner, de surligner... On a l'impression que c'est un document de dactylographie pris par la greffière. Faute de faire ressortir les éléments un peu saillants de tout cela, c'est un peu difficile et pas très respectueux des membres du Conseil municipal.

Sur ce rapport, effectivement, c'est un peu un rapport avec une liste à la Prévert, mais avec, malheureusement, aucun élément chiffré, et notamment il n'y a pas de réels éléments qui devraient y figurer, notamment parce que si on lit l'article 2311-1-1, on nous dit par exemple que l'on doit mettre un programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments et des parties de bâtiments à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire. On n'a quasiment aucun chiffre là-dessus. Pas plus que sur les actions qui sont proposées, en sachant combien ça coûte et qui on va toucher, le nombre de personnes, les objectifs qu'on se fixe. Donc vous comprenez bien que c'est quand même compliqué de pouvoir prendre acte d'un tel rapport ; à notre sens, comme l'a dit précédemment ma collègue, il s'agit quand même d'un document important qui doit fixer des objectifs et des orientations, et pas simplement être de l'incantation, mais être précis dans ce qu'il veut faire, ce qui en ferait un vrai document de travail et pas simplement un document littéraire. C'est difficile pour nous de prendre acte d'un tel rapport en l'état. »

Monsieur le Maire

« Vous allez quand même en prendre acte malgré tout, parce que c'est le dispositif tel qu'il existe. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, alors quelques remarques sur ce qui vient d'être dit.

La première, Monsieur MAILLER, vous qui vous faites souvent dans cette assemblée le défenseur des agents de la collectivité locale, l'agent qui a préparé ce rapport avec Delphine BERTRAND appréciera les propos de simple greffière telle que vous l'avez présentée. Cela en dit long de votre conception du rapport que l'on doit avoir avec nos agents.

Quant à ce que vous venez de dire, Madame CAPORAL, moi je dois dire que j'apprécie, mais vraiment, parce qu'au fond, vous êtes une récidiviste. Eh oui. La dernière fois, je vous ai offert une belle opportunité de vous excuser publiquement parce que vous aviez commis des mensonges, et là, vous recommencez. Vous êtes une récidiviste. Ce rapport, ce n'est pas l'objectif de dire que rien n'a été fait. J'ai précisé qu'il n'y avait jamais eu de rapport. Alors vous me dites : « Il y en a eu, je vous les donnerai si vous voulez. » Vous savez que j'ai été conseiller municipal pendant 12 ans. On n'en a pas vu un seul. Alors peut-être que vous en aviez, c'est peut-être comme les fameuses études de l'école Eugénie-Cotton... »

Mme CAPORAL (hors micro)

« Je vous l'envoie. »

Monsieur le Maire

« Que l'on n'a jamais trouvées, comme les téléphones, comme les ordinateurs, comme tout ce qui a disparu ici. Et vous, vous les avez peut-être chez vous. Je ne parle pas des téléphones, je parle de l'étude. »

Mme CAPORAL (hors micro)

« C'est très grave. C'est très grave. »

Monsieur le Maire

« Donc je crois qu'il faudrait garder un petit peu de raison par rapport à ce que vous évoquez. La géothermie, je la défendais, et j'avais même visité le chantier depuis le début, du moment où je suis rentré au Conseil municipal. J'avais même rédigé un article en 2010 sur le sujet, donc vous n'avez pas de leçons à donner sur le sujet de la géothermie, et ce d'autant moins, Madame CAPORAL, que ce que vous venez de dire encore ce soir est un mensonge de plus. Quand vous nous dites : le deuxième puits de géothermie, c'est nous qui l'avions engagé, rien du tout, rien n'était engagé. Rien du tout. Qu'estce qui s'est passé ? En décembre, je vous donne même la date, le 4 décembre 2020, les gens ont reçu une injonction pour faire un référé préventif dans la perspective d'un puits de géothermie sur le stade René-Rousseau. Mais rien n'avait été enclenché. Vous qui nous faites souvent des leçons, dans cette assemblée, sur la démocratie participative, aucun des habitants du secteur n'avait été informé de la localisation envisagée sur le puits de géothermie. Rien n'avait été fait en termes de consultation, rien. Je me suis retrouvé en plein COVID à organiser une réunion, le 11 décembre 2020 à 18 h 00, dans le stade René-Rousseau, puisque l'on n'avait pas le droit de faire des réunions publiques en intérieur, pour informer les habitants que je suspendais tout projet tant que l'on n'avait pas des études plus affinées sur l'impact que cela pouvait représenter, en sachant qu'il y avait deux localisations qui avaient été envisagées : une première sur le stade René-Rousseau et la seconde aux abords de l'ancienne gare du Plan. Mais rien n'avait été consolidé au niveau des études pour pouvoir dire quel était le choix le plus pertinent. Et donc j'ai annoncé aux habitants, qui étaient extrêmement inquiets de l'arrivée de ce chantier et qui n'avaient été absolument pas prévenus, que l'on suspendait tout pendant une durée qui était définie, et que nous allions reprendre les discussions et les informer, notamment avec l'Établissement des carrières qui est venu leur expliquer tout ce que cela pouvait comporter. On est dans un périmètre des carrières autour de René-Rousseau. Et donc les gens, légitimement, pouvaient s'inquiéter. Nous avons fait les informations nécessaires avant d'engager l'opération. Et puis ce n'est pas le tout de dire, comme vous l'aviez fait d'ailleurs sur la rue du Cimetière en mentant la dernière fois, de dire: Ah bah, on en avait parlé. Le sujet, quand on monte un projet, ce n'est pas d'en parler, c'est de le construire techniquement. C'est de se battre pour aller chercher les financements, ce que l'on a fait en allant à l'ADEME, en allant à la Région chercher des financements pour pouvoir faire ce puits de géothermie. C'est un investissement de 40 M € ; si l'on n'avait pas récupéré au total plus de 13 M de financements en subventions, le puits de géothermie ne voyait pas le jour. Donc c'est tout cela. On s'y est beaucoup investis pour pouvoir y parvenir. Et maintenant, effectivement, depuis le mois de septembre, seulement depuis septembre 2024, il est en place, et effectivement, il est en service. Mais quand vous nous dites : on avait tout fait, je crois qu'il faut quand même être un petit peu raisonnable.

Quant au plan vélo, oui, effectivement, il y avait une prime vélo, qui avait été mise en place par l'ancienne équipe municipale pour les agents de la Ville, d'accord. Mais il n'y avait pas de schéma directeur. Le schéma directeur, on l'a mis en place pour la première fois il y a seulement un an, et là, ce soir, on a une révision d'ailleurs. Il n'y avait pas de conception globale sur cette question du plan vélo. Dans votre tête peut-être, avec la fameuse piste qui va jusqu'à chez vous... (Rires) mais au-delà de cela, rien d'autre. On n'a rien vu d'autre émerger.

Quant à la micro forêt, oui, il y a une micro forêt qui est en prévision sur le site historique du premier puits de géothermie, mais nous en avons d'autres, sur le Bois l'Abbé et ailleurs. Vous avez déjà été informée du projet de l'arboretum : là aussi, il va y avoir des essences d'arbres qui vont être installées. Quant à la rue Charles-Infroit, il faudrait savoir : c'est 14 arbres qui étaient malades ou c'est 40 ? Vous n'avez pas arrêté de nous dire qu'il y en avait 14 ; ce soir, vous nous dites 40. Vous ne savez plus trop où vous habitez, quoi... Moi, je vous dis : rue Charles-Infroit, il y avait effectivement plus de 40 arbres qui étaient malades et, potentiellement, moi je ne suis pas spécialiste, ni ingénieur spécialisé en arbres, simplement quand l'ONF nous dit : si vous ne faites rien, dans 3-4 ans, tous les arbres seront malades, et que quand, à Paris, un arbre est tombé sur quelqu'un à tel point qu'il en soit mort, le maire est responsable. Donc j'ai pris mes responsabilités sur le sujet. On a abattu effectivement 106 arbres, et pas 108, et ensuite on a replanté, et on vient de planter hier le dernier arbre. On en a replanté 135, conformément à l'engagement qui avait été pris.

Sur l'éclairage public, c'est bien de dire : il faudrait réduire. Mais encore faut-il que les installations soient en capacité de le faire. On a eu l'occasion déjà d'évoquer ici l'état des installations que vous nous avez laissées en héritage, sur l'assainissement, sur l'enfouissement de la fibre. Mais c'est la même chose sur l'éclairage public. Pour pouvoir régler sur un lampadaire, il faut qu'il y ait des connecteurs sur chaque lampadaire. Il n'y en avait aucun installé. Vous savez combien on a de candélabres ? Imaginez ce que cela représente en investissement... Alors on est en train de le faire dans l'approche du nouveau marché public, un marché global de performance sur l'éclairage public. Ça devait être intégré. Cela ne l'avait pas été auparavant, il y avait juste eu le changement partiel en LED.

Et puis alors vos leçons sur la désimperméabilisation, la pleine terre que l'on aurait réduite, enfin bon, je veux bien, mais quand on regarde le centre-ville, qu'est-ce qu'il y avait devant la mairie ? Un parking pour les jours de mariage ou pour aller chercher un paquet de cigarettes ? Aujourd'hui, c'est végétalisé. L'arboretum, c'est de la végétalisation. Qu'est-ce que vous avez fait sur la mal nommée Parenthèse verte ? Vous avez tout bétonné : plus un mètre carré de pleine terre ; Union Jaurès, plus un mètre carré de pleine terre. Tout ça pour faire des programmes de 300 logements. Et aujourd'hui, vous osez nous faire la leçon en nous disant : il faut faire plus de pleine terre. Vous l'avez supprimée, la pleine terre. Ça, c'est votre bilan, alors il faut l'assumer.

Alors ce rapport, il n'est peut-être pas parfait, il a certainement des améliorations à avoir. Il n'y a pas de chiffres, Monsieur MAILLER, mais il y en a quand même un certain nombre et, en tout état de cause, il y a des orientations. C'est aussi cela un rapport. Et puis c'est le premier, et donc on retient ce que vous venez de dire pour faire en sorte qu'il soit encore meilleur la prochaine fois. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Donc vous venez de confirmer la question que j'allais vous poser, parce qu'effectivement vous aimez bien donner des leçons aux autres, mais depuis 4 ans, c'est le premier rapport que vous présentez. Donc quand vous reprochez aux autres de ne pas l'avoir fait, il vous a fallu quand même 4 ans pour présenter votre premier rapport.

Sur l'intervention que vous avez faite sur la mise en cause de la qualité du rapport, vous aimez à vous considérer comme étant le chef du village mais, juridiquement, vous êtes surtout l'autorité territoriale, et que c'est de votre responsabilité, et je ne mets en aucun cas en cause les agents qui ont produit cela parce que, s'ils l'ont produit, c'est sous votre commandement. C'est sous votre demande, c'est votre responsabilité, et encore moins celle des agents. Donc arrêtez de vouloir faire croire que, quand on attaque le document que vous nous donnez, quand des fois vous nous donnez jusqu'à une page blanche, ce ne sont pas les agents qui sont en cause, c'est vous. C'est votre manière de vouloir être pas du tout transparent dans ce que vous faites. Vous nous donnez le minimum d'informations. Quand on vous les demande, vous nous dites : Ah, vous n'avez qu'à regarder le document qui doit être là-bas, machin, et que vous avez déjà eu. Ce n'est pas ça, la transparence. Quand on vous pose des questions, prenez au moins le temps d'y répondre. C'est ce que la loi vous oblige à faire mais, visiblement, vous n'aimez pas la respecter. »

Monsieur le Maire

« La courtoisie voudrait que vous regardiez les rapports que l'on vous donne, Monsieur MAILLER. Quand vous reposez la même question sur le marché, je vous l'ai dit tout à l'heure, sur la délégation de service public, oui, je vous renvoie à ça, puisque vous l'avez et que vous reposez la même question. Au fond, c'est ce que vous faites en permanence : reposer toujours les mêmes questions, mais on vous a déjà fait la démonstration que vous ne lisiez même pas des fois la deuxième ligne d'un rapport. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, alors je voudrais répondre à propos de la géothermie du deuxième puits. C'était effectivement lancé. Les questions des financements étaient aussi demandées et, comme vous l'avez rappelé vousmême, le COVID nous a imposé, aussi bien à nous qu'à vous, la difficulté de réunir les habitants. Donc tout cela était effectivement en pause, en cours. C'était lancé. Il n'y a qu'à regarder le programme que l'on a fait pour les municipales. C'est bien écrit dedans.

Pour les arbres de la rue Charles-Infroit, 40 étaient malades, tous n'étaient pas sauvables. 14 étaient à abattre. Voilà, c'est ça. Mais ça ne retire pas le fait que, pour la suite, il y a tout de même des études que je n'ai pas eues et dont je voudrais communication.

À propos du plan vélo, il était également gelé, Je peux vous le transférer également, aussi bien cette question du rapport de développement durable. Voilà, en gros, ce que j'ai essayé de redire. Et puis là, c'est vous qui me traitez de menteuse, hein ? Je le signale. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Je constate les choses, c'est tout. »

Mme CAPORAL

« Oui, mais c'est faux, ce que vous dites est faux. »

« C'est extrêmement simple. »

Mme CAPORAL

« Ce que vous dites est faux, et donc ce n'est pas à vous de me dire... Moi, je ne vous traite pas de menteur. Mais c'est vous qui le faites. »

Monsieur le Maire

« Si, la dernière fois... »

Mme CAPORAL

« Mais c'est vous qui le faites là, en l'occurrence, vous avez même dit le mot. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, c'est vous qui l'avez fait la dernière fois, et je vous signale simplement que quand vous dites qu'il y a des rapports, on n'en a jamais vu la présentation de 2008 à 2020. »

Mme CAPORAL

« Eh bien moi je vous dis... »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, vous n'avez pas la parole. »

Mme CAPORAL

« Ils ont été votés. »

Monsieur le Maire

« Vous n'avez pas la parole. Ils ont été votés : je ne sais pas dans quelle assemblée. De 2008 à 2020, j'ai été conseiller municipal, je n'ai jamais vu un rapport présenté sur ce sujet. »

Mme CAPORAL

« Ça montre que ça ne vous intéressait pas. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous, bonsoir chers collègues, bonsoir au public. J'ai une petite remarque : vous parlez de la Parenthèse verte à chaque Conseil municipal depuis 4 ans, systématiquement. C'est en effet un de vos arguments. Je trouve qu'au bout d'un moment, on est lassés, et je pense que vous en avez peut-être d'autres des arguments, parce que si vous n'en avez qu'un seul et il est cité systématiquement, donc là, on peut encore faire deux ans de Parenthèse verte à chaque Conseil, mais bon, ça commence un peu à faire beaucoup. Merci. »

« Je vous rejoins, mais je réponds simplement à la notion de pleine terre défendue par Madame CAPORAL. La Parenthèse verte, mais je peux parler aussi d'autres projets, j'ai parlé d'Union Jaurès. On peut les multiplier. Vous avez tout supprimé, vous avez bétonné au maximum. L'objectif était de faire le plus de logements possible. Vous savez j'ai rencontré un promoteur qui voulait faire un projet sur Champigny. Il m'a dit : Ben, en fait, vous nous demandez la même chose que beaucoup d'élus, quelle que soit la tendance, c'est de construire un peu moins dense et de faire des espaces verts. Ça nous change de l'ancienne équipe, avec lesquels on avait fait un projet. Ils nous disaient : faites-en toujours plus, avec le maximum de logements sociaux. C'est ce que vous avez fait, il faut l'assumer. Bien, en tout cas, je vous propose de prendre acte de ce rapport. Et donc nous allons passer au point... Ah, Delphine, vous vouliez dire ? »

Mme BERTRAND

« Je voudrais ajouter deux choses. Je voulais informer l'opposition que la Ville a candidaté à un appel à manifestation d'intérêt sur le thème de l'adaptation au changement climatique, que la sélection s'est faite sur dossier à partir des éléments présentés dans ce rapport et que l'ADEME a sélectionné Champigny parmi de très nombreuses candidatures pour l'accompagner pendant deux ans, preuve que l'ADEME, contrairement à vous, porte un intérêt certain au contenu de ce rapport.

D'autre part, je regrette aussi que vous n'ayez pas mis autant d'ardeur dans vos projets pour la Ville quand vous étiez aux responsabilités que dans vos critiques à l'égard de nos actions. »

Monsieur le Maire

« L'ADEME appréciera vos remarques. Donc nous prenons acte de ce rapport, et nous allons pouvoir passer au deuxième point, un point porté par notre équipe, et notamment par Yann VIGUIÉ, qui est le rapport sur la géothermie, Madame CAPORAL. Vous voyez que tout ne vous revient pas. Au fond, nous partageons. Et quand des propositions étaient bonnes, moi je n'avais aucune difficulté, quand j'étais dans l'opposition, à les voter, y compris parfois contre d'autres élus de l'opposition qui étaient contre la géothermie, vous voyez. Et ça, je vous renvoie aux PV qui sont toujours disponibles, à la différence des rapports dont vous parlez et que nous n'avons jamais trouvés. Yann VIGUIÉ, point numéro 2. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport

2) Rapport d'activité 2023 de l'Établissement public campinois de géothermie

M. VIGUIÉ

« Merci Monsieur le Maire, bonjour à tous, chers collègues. Je ne vais pas rebondir, effectivement, sur la géothermie, sur le point précédent. Monsieur le Maire a tout dit, et c'est quelque chose qui est largement partagé dans cette assemblée. J'étais moi-même dans le Conseil d'administration dans l'opposition de la précédente mandature, et Madame CAPORAL, vous en faites partie, on vous donne la parole et voix au chapitre, et vous êtes assez fidèle d'ailleurs du Conseil d'administration. Donc je pense que ce rapport permettra à tous d'avoir la réalité de ce qui se passe depuis cette mandature sur l'activité de géothermie gérée par l'établissement public de géothermie. Je ne vais pas forcément entrer dans le détail des 27 pages du rapport, dont j'espère que vous avez tous dû prendre

connaissance en détail. Je vous mettrai peut-être l'accent sur quelques pages un peu plus importantes que d'autres dans ce rapport, notamment sur les faits marquants de l'année 2023, ceux qui se trouvent en page 7 du rapport. En fait, ce rapport est présenté de façon très similaire par rapport à ceux que l'on a l'habitude de vous présenter chaque année. Vous trouverez également en page 9 la liste des prospects et nouveaux abonnés. Ce sont des données qui nous sont souvent demandées, de savoir comment se développe la géothermie sur la Ville de Champigny. Vous trouverez également en page 10 toutes les données qui concernent les travaux, et vous savez tous que l'on a eu encore beaucoup de travaux cette année 2024, notamment dans le cadre de la percée de l'installation du second puits. Vous trouverez bien entendu le compte administratif, enfin le compte financier avec le compte administratif, et le compte de gestion dans les pages suivantes. Des données relatives au remboursement d'emprunts qui sont en page 16, et des données fondamentales aussi sur les tonnes de CO₂ économisées que vous retrouverez en page 18, sur les 15 480 tonnes économisées sur la seule année 2023, qui nous permettent à tous de nous réjouir, quel que soit notre bord politique, face aux incidents planétaires que l'on constate toutes et tous, comme on a encore pu le faire en Espagne il n'y a pas très, très longtemps, dans lesquels la main humaine a certainement une part de responsabilité aussi.

Donc vous verrez, page 21, les actions de communication qui ont été nombreuses. Nous avons communiqué, auprès des écoles et des enfants, notamment sur les travaux du second puits de géothermie. Voilà pour les éléments qui nous ont paru principaux dans ce rapport.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 5^e, de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e commission.

Il y a une question qui a été posée par Monsieur LURIER lors de la première commission, notamment sur la date de mise en service du second puits, information qui est dans le rapport, même si elle est prise au futur puisqu'il a été écrit avant la rentrée scolaire pour les principales lignes. Mais depuis la saison de chauffe, depuis le 15 octobre de cette année 2024, le second puits est effectivement en service, et essentiellement grâce au travail quand même de cette mandature plus que de la précédente, mais cela a été dit. »

Monsieur le Maire

« Alors l'avis des commissions a été pris en compte, mais bon, c'est une prise d'acte, il n'y a pas de position de vote. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Sur ce rapport, effectivement, c'est un des rapports qui est le plus complet, on l'a déjà vu, puisque je fais partie de la commission communale des services publics locaux, à laquelle je n'ai pas pu participer mais en gros, chaque année, le rapport est de qualité. Par contre, effectivement, la note que vous fournissez, à mon sens, ne correspond pas à ce que l'on devrait attendre d'une note. Je voudrais juste vous rappeler ce que disent les services préfectoraux, c'est que « la note de synthèse doit être adaptée à la nature et à l'importance des affaires. Elle doit permettre aux intéressés d'appréhender le contexte ainsi que de comprendre les motifs de fait et de droit des mesures envisagées et d'apprécier les implications de leur décision ». Cela veut dire qu'effectivement, dans chaque note, on devrait avoir les éléments. Monsieur VIGUIÉ, vous nous dites : allez regarder à la page machin, allez voir la page bidule, ce n'est pas comme cela que ça devrait être présenté. On est

dans un État de droit, il me semble, encore aujourd'hui, donc au minimum respectez le droit à l'information des élus, notamment de l'opposition. »

Juste quelques questions sur ce rapport, puisque je n'ai pas eu l'occasion de participer, vu l'horaire qui nous était proposé, à la commission. Sur le contenu de ce rapport, notamment, il est fait état à la page 5 : le contrat de l'exploitant prévoit la condition d'un minimum de 60 % d'énergie géothermale aux abonnés du réseau historique et 70 d'énergie renouvelable aux abonnés du nouveau réseau. Aujourd'hui, est-ce que ce sont des planchers que l'on dépasse aisément, est-ce que l'on est capable de les dépasser puisque, effectivement, c'est lié au fait que cela nous permet d'avoir des subventions là-dessus ? Et on nous dit un petit peu plus loin que parfois on est obligé de compléter par des pompes à chaleur et des chaudières à gaz, et donc avec quel coût et quelle est la part de l'un et de l'autre lorsque l'on est obligé de compléter ce que nous apporte la géothermie ?

J'ai d'autres questions également sur les dépenses d'investissement : qu'est-ce qui explique que l'on a été amené à reporter en 2024 les travaux relatifs à la réalisation du deuxième réseau de géothermie, parce que ce n'est pas mentionné, et également sur les différences importantes que l'on peut constater entre les prévisions et les chiffres. Alors on nous explique qu'effectivement, c'est en partie lié à la diminution du prix du gaz, mais on nous dit « notamment ». Donc cela veut dire qu'il y a peut-être d'autres raisons, donc j'aimerais savoir quelles sont les autres raisons qui conduisent à cela ? Et aussi une dernière information qui nous est donnée concernant le total du poste eau et électricité, c'est-à-dire 34,04 K€ contre 114 en 2022. Cette baisse résulte de la reprise du contrat d'électricité par Coriance, donc j'aimerais savoir exactement pourquoi le fait que ce soit Coriance qui gère le contrat d'électricité aujourd'hui, cela a permis de réduire autant le poste eau et électricité. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Yann VIGUIÉ. »

M. VIGUIÉ

« Que vous alliez en commission poser les questions, cela nous permettrait un peu d'avoir du temps pour préparer les réponses sur un certain nombre d'éléments, parce que là, vous en listez une partie à la volée, vite fait, mais on n'a pas forcément tous les éléments, mais vous pouvez aussi demander à votre collègue Chrysis CAPORAL, qui est très fidèle au Conseil d'administration, on a le temps aussi d'aborder toutes ces questions-là, ces points sont vus et elle pourra vous donner les réponses. Néanmoins, sur une des plus simples, et effectivement des plus légitimes dans vos questions, P. 5, sur le seuil de cogénération et sur le respect des 65 à 80°, effectivement, c'est une donnée très importante que l'on suit depuis le début du programme, ne serait-ce que pour des raisons de taux de TVA, parce qu'il y a des éléments assez fondamentaux, et là, on a globalement de la chance parce que c'est aussi lié à la température de sortie, et on a eu des bonnes surprises au niveau des températures, ce qui fait que l'on a un petit peu de marge, et aujourd'hui du gras là-dessus pour les respecter ces températures sur le réseau actuel, et avec le nouveau réseau arrivant. Bien entendu, plus le réseau s'étend, plus on a des risques de baisse de capacité, et donc ce sont des éléments de vigilance, et c'est aussi pour cela qu'il a fallu, à un moment donné, créer un deuxième puits puisque le premier est en limite d'atteinte de ses capacités, et que donc c'était quelque chose d'indispensable.

Ensuite votre question sur oui il faut utiliser la cogénération des dépenses de gaz, pourquoi ? Pour quelles raisons ? C'est très directement lié à la température extérieure. Il y a des courbes, elles sont aussi dans le dossier, on a aussi la chance qu'il y ait moins d'hivers rigoureux ces dernières années, et quand la température extérieure baisse, la géothermie seule ne suffit pas, et il faut activer la

cogénération, mais c'est par rapport à des montants que l'on avait budgétés ou prévus et, malgré la flambée du gaz, on reste quand même sur des montants que l'on arrive à gérer et qui sont totalement marginaux par rapport à la géothermie qui, elle, est totalement une énergie propre et gratuite.

Une autre question que j'ai notée dans ce que vous avez soulevé et qui était les retards des investissements qui sont à deux titres, et notamment un que Monsieur le Maire a soulevé tout à l'heure sur le premier point, qui est que, sur le premier puits, à cause du COVID d'une part, on a pris du retard, notamment du fait des études, et du fait des consultations et des concertations avec les riverains, et notamment du fait des carrières, et de toutes les précautions que l'on a mises en œuvre parce qu'effectivement, par rapport à un schéma initial, il y avait une nécessité de prendre du temps pour vérifier que toutes les garanties étaient prises pour éviter notamment que les pavillons qui sont juste à côté s'effondrent ou s'écroulent, ou que ce soit imputé à la géothermie, si des accidents de ce type-là arrivaient.

Ensuite, l'opérateur lui-même a pris du retard. Des foreuses, d'abord il n'y en a pas beaucoup en France, et en Île-de-France, donc les périodes de réservation de forages doivent être très anticipées, et ce qui aurait dû se passer en termes de forage pendant l'été, en fait, a eu lieu pendant l'hiver, ce qui était aussi plus confortable pour les riverains de ne pas avoir 24 heures sur 24 les forages. On a travaillé un peu en année inversée, ce qui devait avoir lieu l'été a eu lieu l'hiver, et inversement. Et l'opérateur lui-même a pris du retard, ce qui n'était pas trop pénalisant, mais lorsque la saison de chauffe est arrivée - c'est là-dessus que l'on s'est engagé avec les bailleurs - il fallait que la mise en service puisse se faire pour le mois d'octobre. On n'avait pas un impératif qu'elle se fasse en pleine saison estivale. Donc voilà les réponses aux deux principaux points que j'ai notés ; sur les autres questions, je n'ai pas pu les lister en détail. »

Monsieur le Maire

« Juste peut-être en complément vous dire que, sur la forme du rapport, je vous laisse libre de vos propos, mais on a quand même des éléments relativement précis, et l'objectif du rapport, enfin de la délibération, n'est pas de reprendre l'intégralité du rapport, ce n'est pas ça l'objectif. Et puis sur le deuxième puits, vous parlez de refaire le premier puits de géothermie, il a déjà été refait il y a déjà plus d'une dizaine d'années, une douzaine d'années avec le triplet, là on est sur quelque chose de différent, c'est l'extension du premier réseau de géothermie. En fait, l'idée que nous avons eue, mais certainement que Madame CAPORAL nous dira qu'elle l'avait eue avant nous, c'est de se dire qu'avec l'arrivée de la nouvelle école refaite d'Henri-Bassis, il y avait certainement quelque chose à travailler pour faire une extension du premier puits qui s'arrête à la limite du quartier des Mordacs et, au passage, de pouvoir intégrer différentes résidences, qu'elles soient privées ou publiques puisque l'on a du patrimoine de copropriété, d'IDF Habitat, des pompiers qui ont émis le souhait effectivement, et on a conventionné avec eux de se raccorder à la géothermie. Tout ça, c'est pour l'année 2024 et pour 2025. Là, on est sur le rapport 2023. Mais je réponds à votre question, le tout pour arriver à l'école refaite d'Henri-Bassis. Et il y a une différence, peut-être que ça complétera l'éclairage, les propos nécessaires pour notre collègue Madame CAPORAL, il y a une différence entre ce qui se faisait auparavant, qui consistait à tout bétonner pour faire le plus possible de logements, moi ce que je demande aux promoteurs quand ils sont sur les réseaux, c'est aussi de se raccorder à la géothermie, et même si c'est du privé, parce que l'empreinte en termes de CO2, elle est là. Et par ailleurs, pour nous, s'il n'y a pas de travaux complémentaires à faire, juste un élément de piquage, eh bien c'est aussi une capacité à obtenir des recettes en plus. Et d'ailleurs le premier puits de géothermie, il a fallu 35 ans pour l'amortir; là, on est sur un plan qui serait entre 23 et 25 ans, en fonction de qui va se raccorder. Donc vous voyez tout l'intérêt aussi de la Ville de pouvoir amortir au plus vite des investissements de cette nature. Je crois que c'est important aussi, parce que c'est ce qui nous permet ensuite d'envisager de nouveaux investissements pour la Ville puisque les puits de géothermie, on l'a connu sur le premier puits, au bout d'un certain temps, vous êtes tenu de refaire un certain nombre d'éléments, notamment toute la tuyauterie qui est à changer. Alors là, on a investi, c'est pour cela que la facture est un peu montée par rapport au projet initial, qui était plutôt à 38 M, dans des tuyaux d'une autre qualité, qui ne sont pas forcément en métal mais en fibre, et qui sont donnés pour des durées beaucoup plus longues. On espère qu'il n'y aura pas à les changer dans 20 ans, dans 30 ans, mais que cela puisse durer 40 ans. Quand on parle de développement durable, puisque c'était le sujet du rapport précédent, eh bien cela en fait aussi partie. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, en fait, c'est du bon sens de raccorder ce qui est nouveau. Si on reconstruit un ensemble scolaire, si on passe à côté d'une copropriété, c'est du bon sens que de les raccorder. Personne ici ne soupçonne l'un ou l'autre de manquer de bon sens. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas ce qui était fait. »

Mme CAPORAL

« C'est du bon sens. Quant au bétonnage, je ne sais pas mais, dans les quartiers pavillonnaires, il est certain que vous êtes passé de 50 % de pleine terre à 30 % de pleine terre, comme c'était le cas dans les grands axes. Monsieur DUBUS avait dit l'autre fois : oui, mais nous avons un coefficient de biodiversité. Mais le coefficient de biodiversité vient encore réduire les 30 % obligatoires. Donc voilà, c'est un fait : dans les quartiers pavillonnaires, il y a une réduction de la pleine terre, ça, il faut l'admettre. Donc cela veut dire qu'il y a plus de possibilités de divisions en parcelles et de constructions, donc de la pleine terre en moins. C'est logique, voilà. Vous construisez tout autant que nous. La seule chose, c'est que ce n'est pas pour les mêmes personnes. Sinon plus d'ailleurs, sinon plus... Et comme vous ne m'avez pas donné la parole tout à l'heure à propos des LED, je voudrais dire que les LED sont tout à fait réglables. Voilà. Il suffit de les régler pour que l'intensité baisse. Quand vous les installez rue Charles-Infroit par exemple, ils sont tout à fait réglables. »

Monsieur le Maire

« Vous avez tout à fait raison, parce que l'on a installé des connecteurs qui n'existaient pas sur le reste du réseau. »

Mme CAPORAL

« D'accord, il faut les mettre. »

Monsieur le Maire

« Vous voyez, vous confirmez ce que je viens de dire, c'est-à-dire que l'on ne pouvait pas les régler jusqu'à présent. Pour l'instant, on a encore beaucoup de rues qui ne sont pas intégrées. »

Mme CAPORAL

« Ce n'était pas des LED, c'est pour ça. »

« C'étaient des LED. Il y a plein d'endroits où vous aviez déjà mis des LED, mais qui n'étaient pas réglables. Je peux vous citer plein de rues qui ont été passées dans le dernier marché, et on s'était limité à cela. On n'avait pas mis les connecteurs pour pouvoir régler l'intensité.

Je suis désolé de vous le redire, mais vous ne pouvez pas dire que l'on construirait plus. Les chiffres sont les chiffres : on ne peut pas les manipuler comme vous le faites. Quand vous dites que l'on construit autant que vous : 2018, un accord pour 1810 logements sur une seule année ! Trouvez-moi une année où l'on en a fait autant ; ce n'est même pas ce que l'on a fait depuis le début du mandat. 1810 logements ! Et ne me dites pas non, Madame CAPORAL. Vous savez : il y a une chose qu'il faut quand même que vous ayez deux secondes en tête : c'est que maintenant, on a tous les éléments. Avant, vous pouviez nous raconter n'importe quoi. On a tous les éléments, l'historique. Et ce n'est pas moi qui les publie, c'est la DRIHL, les services de l'État, et nous, nous avons toutes les statistiques des dernières années qui ont été produites par les services. 1810 logements en un an, là où l'on n'a pas passé le cap de 400 à 450 logements par an depuis le début du mandat : ce sont les chiffres. Donc moi je veux bien, mais enfin quand vous dites des choses qui sont complètement fausses, je me dois de vous rappeler à la raison sur la réalité des chiffres. Monsieur MAILLER, brièvement, parce que vous êtes déjà intervenu. »

M. MAILLER

« Oui, c'est juste parce que je n'ai pas eu les réponses à certaines de mes questions. Notamment sur le... »

Monsieur le Maire

« Parce que vous en posez trop. »

M. MAILLER

« Désolé, si vos notes étaient un peu plus charnues et étayées, peut-être que... »

Monsieur le Maire

« Quand il y en a trop, vous dites qu'il y en a trop et que vous n'y comprenez plus rien. »

M. MAILLER

« Quand c'est très technique, oui. Excusez-moi, tout le monde n'a pas la chance d'être comme vous un érudit dans tous les domaines. Pour ce qui me concerne, il restait la question sur le total des ventes qui a bien diminué, alors qu'on a une augmentation du nombre de clients. Alors vous nous dites que c'est lié à la baisse du prix du gaz, mais on dit « notamment ». Il doit y avoir d'autres raisons. C'était juste pour avoir un peu plus d'informations là-dessus et sur le fait : pourquoi le fait de passer par la société Coriance pour l'électricité, cela explique une baisse aussi importante du poste eau et électricité ? Et sur la question entre les pompes à chaleur et les chaudières à gaz, la part quand, effectivement, il faut recourir à la cogénération, lequel prend le pas sur l'autre ? Et est-ce que les pompes à chaleur, c'est ce qui va se développer pour éviter de consommer du gaz ? Avec les fluctuations que l'on a connues sur le prix du gaz, c'est certainement plus facile ou peut-être moins cher d'utiliser les pompes à chaleur. »

« Est-ce que Yann VIGUIÉ veut compléter ? »

M. VIGUIÉ

« Le « notamment », je n'arrive pas à le trouver. C'est quelle page ? »

Monsieur le Maire

« Notamment, c'est parce qu'il y a aussi l'électricité. Il y a le gaz, il y a l'électricité. »

M. MAILLER

« Exactement à la page 13. »

Monsieur le Maire

« Donc je vous réponds c'est parce qu'il y a le gaz et l'électricité. Et vous avez-vous-même donné la réponse puisque vous avez cité le sujet de la reprise avec Coriance dans le cadre de son exploitation. Bien. Donc on ne va pas procéder au vote puisqu'il n'y a pas de vote ; on va constater que nous avons pris acte de ce rapport d'activité 2023 sur la géothermie. Je ne doute pas que cela fera encore un peu de discussion l'année prochaine, car nous aurons un rapport encore plus dense puisque nous aurons l'exploitation déjà du deuxième réseau de géothermie et que nous serons rentrés sans aucun doute dans une phase opérationnelle sur l'extension du premier réseau de géothermie.

Bien. Nous allons pouvoir passer au point numéro 3 : le rapport – encore ! puisque nous avons quelques rapports ce soir - rapport sur le référent laïcité. Aurore THIROUX. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport

3) Rapport référent laïcité 2024

Mme THIROUX

« Bonsoir à tous. Donc il s'agit effectivement de la présentation du rapport référent laïcité pour l'année 2024, en sachant que c'est une disposition qui a été mise en place par la loi du 24 août 2021. Nous avons eu quelques difficultés à faire enregistrer notre référent laïcité qui n'avait pu être enregistré qu'en fin d'année 2023, ce qui fait que l'on avait un rapport 2023 très light. Donc là, on est sur les premières vraies actions qui ont été développées en 2024. Je ne vais pas vous les développer en détail, mais je vais vous les citer. Donc c'est une session de sensibilisation sur les valeurs de la République et de la laïcité, session de formation délivrée par le CNFPT pour des agents de la direction de la vie citoyenne et de la jeunesse ; la création d'un Escape Game autour des principes fondamentaux de la laïcité à la MPT Joséphine-Baker. Nous avons également la tenue de séances de sensibilisation en direction des membres du Conseil municipal des enfants et du Conseil local des jeunes, la création d'une bande dessinée à la MPT Youri-Gagarine avec, d'ailleurs, une programmation à venir sur cet événement et des sessions d'information et de sensibilisation animées par la direction des ressources humaines. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, désolé Monsieur le Maire mais, encore une fois, un rapport sur un sujet aussi important que la laïcité en une page et demie avec, encore une fois, des éléments qui sont très intéressants mais qui ne sont ni chiffrés en termes de coûts ou d'effectifs... Le seul chiffre que vous nous donnez, c'est sur 34 agents de la direction vie citoyenne et jeunesse qui ont été, semble-t-il, sensibilisés par l'intermédiaire de deux sessions de deux jours délivrées par le CNFPT. La question que je me pose c'est : pourquoi cette direction en premier? Est-ce que d'autres en ont bénéficié? A priori, non sur 2024. Vous parlez d'escape game, oui, très bien. C'est une très bonne idée. On ne sait pas combien de personnes ont été touchées, ce que ça coûte. La même chose sur l'organisation-animation par la direction de la vie citoyenne et de la jeunesse avec le point écoute, l'atelier d'éloquence, pareil. Pas de chiffres. On sait que c'est pour les 11-14 et les 15-17, mais on ne sait pas combien de personnes, on ne sait pas ce que ça a coûté, on n'en sait pas vraiment grand-chose, en fait. Les deux séances de sensibilisation en direction des membres du Conseil municipal des enfants, pareil, pas d'éléments chiffrés. Conseil auprès des jeunes, pareil. Création d'une bande-dessinée, on ne sait pas par qui, quand, qu'est-ce que ça coûte. Et pas plus sur l'événement à venir, la session d'information et de sensibilisation, très bien : pas de chiffres, pas de coût non plus. Voilà. Comprenez que c'est quand même difficile, sur un sujet aussi important que la laïcité, d'avoir un rapport dont on doit prendre acte avec si peu d'éléments sur la réalité de ce qui a été fait. Si cela doit ne se résumer qu'à cela, c'est un petit peu dommage compte tenu des enjeux actuels sur ces questions de laïcité. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Monsieur MAILLER, le rapport du référent laïcité, il liste les opérations ; il n'est pas là pour vous donner les coûts des opérations, d'autant plus que pour certaines, comme vous le voyez pour le Conseil municipal des enfants, je ne vois pas trop ce que l'on va pouvoir vous sortir comme chiffres... »

M. MAILLER

« Eh bien donnez des éléments : combien ça coûte ? Qui a fait cette formation ? »

Mme THIROUX

« C'est de la sensibilisation, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« D'accord. »

Mme THIROUX

« Ce n'est pas une formation, c'est une sensibilisation. »

M. MAILLER

« Mais vous mettez bien des moyens en œuvre, ce n'est pas la volonté du Saint-Esprit qui vient... »

« Le Saint esprit en laïcité, il vaut peut-être mieux éviter quand même... » (Rires)

Monsieur le Maire

« On voit que c'est une notion que vous ne maîtrisez pas bien. Manifestement. Bon, écoutez, on va quand même être un petit peu sérieux, c'est effectivement une question sérieuse et, venant de la part de quelqu'un qui, souvent, dans cette assemblée nous a toujours dit : il faut dépenser sans compter, que vous parliez des coûts, je trouve ça assez délicieux. »

M. MAILLER

« Ben oui. »

Monsieur le Maire

« Enfin bon, puisqu'il n'y a pas d'autres interventions, on a pris acte de ce rapport, et donc on va pouvoir passer au point suivant qui est un autre rapport : c'est celui du rapport d'activité sur l'année 2023 de la société Loiseau, qui est donc le concessionnaire que nous avons pour gérer les marchés aux comestibles, Michel DUVAUDIER. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport

4) Rapport d'activité 2023 de la société Loiseau Marchés concessionnaire des marchés aux comestibles de la Ville

M. DUVAUDIER

« Alors là, j'espère que vous aurez assez de chiffres parce que le rapport en contient quand même pas mal et quelques-uns, que je soulignerai, qui répondront à certaines de vos interrogations d'il y a quelques minutes. Alors je vais vous rappeler quand même le contexte économique 2023. Je dis 2023 : c'est important parce que c'est le rapport de l'année 2023, et on est quasiment fin 2024, mais c'est toujours ainsi : on va faire marché par marché.

Quelques informations. Dans le marché du Bois l'Abbé, vous avez pu constater, comme moi, qu'il y a eu une augmentation d'abonnés. Ça, c'est une très bonne chose. C'est un marché qui fonctionne particulièrement bien.

Sur celui du centre-ville, on a une stabilisation du nombre, ce qui s'explique aussi par les nombreux travaux qui les ont un petit peu gênés, même un petit peu beaucoup par certains moments, mais la municipalité a toujours su faire face et les reloger pour que les abonnés ne partent pas.

En ce qui concerne le marché de Cœuilly, vous le savez, c'est un marché que l'on suit, que l'on encourage et pour lequel je ne peux pas m'empêcher de dire quelques mots, et aussi remercier, par la même occasion, l'association qui soutient son marché et qui l'aide particulièrement. Nous, on y tient beaucoup. C'est un marché atypique, je l'ai déjà dit. Les efforts sont nombreux ; malheureusement, il a un peu de mal à trouver sa place et ses clients, mais on ne lâche pas l'affaire. De nouveaux commerçants viennent assez régulièrement, et on espère qu'il démarrera.

Le marché couvert de Stalingrad, c'est là aussi un petit marché, mais qui, lui, fonctionne très bien, avec un nombre de 7 abonnés, 7-8, c'est un nombre qui, depuis 2018, n'a quasiment pas changé. C'est un marché très apprécié dans son environnement, dans son quartier. Il n'y a pas grand-chose d'autre à en dire.

Si vous vouliez des chiffres, je vais vous en donner quelques-uns. Et en même temps, c'est intéressant, parce qu'une partie de la transition écologique, dont vous nous dites que l'on ne fait rien, eh bien là, je vais quand même vous en donner : donc 63 285 tonnes retraitées dont 27 relatives à la solidarité alimentaire. Et ça, c'est une chose à laquelle on tient beaucoup ; un équivalent de 80 498 tonnes de CO₂ évitées, je pense que ça, ça vous parle, Madame CAPORAL, 10 tonnes de compost produit, 43 808 repas distribués auprès de 1300 familles, et cela a permis la création de 2,5 emplois directs. Donc je crois que, là aussi, il y a des gens à remercier particulièrement. C'est d'abord les gens qui ont aidé à préparer ce rapport, mais aussi les commerçants, parce que cette réussite qui, je vous le rappelle, a été copiée par d'autres villes du Territoire, cette réussite, on la doit particulièrement aux commerçants. Merci de votre attention. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Monsieur DUVAUDIER. Effectivement, là, on a ce que je considère comme étant un rapport ou en tout cas une note de synthèse digne de ce nom. Ce n'est pas la première fois que je vous le dis, et c'est la vérité. Ceci étant, je mettrai quand même quelques bémols sur les satisfécits que vous semblez vouloir faire suite à ce rapport parce que, si l'on creuse un petit peu, on voit bien quand même que, autant sur celui du Bois l'Abbé, je partage complètement le fait qu'il y a plus de commerçants mais, malgré tout, par rapport au contrat de DSP, si l'on met en comparaison le contrat de DSP et ce qui nous est présenté, on se rend compte, par exemple, que sur le nombre de mètres linéaires, il en était prévu 575 au niveau du marché du Bois l'Abbé et, entre 2022 et 2023, on est à 527 ou 528, c'est-à-dire que déjà, on ne respecte pas ce qui avait été annoncé au début de cette DSP. Et pourquoi je fais ce petit commentaire ? Parce que l'on verra, à la fin, vous n'avez pas parlé du résultat, mais le résultat de la délégation est plus qu'inquiétant. C'est quand même moins 8,17 % par rapport à ce qui aurait dû être mis en place et, si l'on compare à fond sur le marché du centre-ville, vous avez évoqué effectivement les travaux qui ont impacté à la fois les commerçants locaux et leur chiffre d'affaires, les commerçants sédentaires mais aussi le marché en lui-même, on est, je crois, en grande partie un petit peu en danger parce que, si l'on regarde bien, entre il y a une dizaine d'années le nombre de commerçants, on a une réduction très forte. Si l'on prend, par exemple 2016, où l'on avait 76 commerçants, aujourd'hui on n'en a plus que 53. Alors c'est vrai que l'on a mis 1,4 M sur la place Est de la place Lénine, une magnifique place, mais a priori, quand on lit le rapport, les commerçants ont du mal à s'y implanter parce qu'elle est trop proche de la circulation, et que l'on n'a pas réglé cette question. Donc, si l'on continue un petit peu sur le marché du centre-ville, on voit bien qu'il y a quand même un véritable souci puisque, dans la DSP, on prévoyait 652 mètres linéaires, et aujourd'hui, on est à 540. Donc cela veut dire que l'on a bien réduit le nombre de places, et que l'on a réduit, comme vous l'avez dit aussi, le nombre de volants, puisque c'est eux qui ont subi... Et d'ailleurs j'aurai une question pour les futurs travaux, si tant est que la halle gourmande voie le jour et que l'on continue à tuer tous les commerces locaux, comme cela a été le cas à l'Haÿ-les-Roses, que vont devenir l'ensemble de ces volants ? Où est-ce qu'on va les replacer puisque, malgré tout, un marché ne vit aussi que parce qu'il a des volants, et les volants parce qu'ils attirent aussi une population sur des produits qui sont accessibles à tout le monde. Pourquoi c'est important de parler de ces mètres linéaires ? Parce que si l'on continue à avancer dans le rapport, notamment sur les aspects financiers, puisque c'est ce qui nous intéresse, on se rend compte quand même qu'entre le résultat d'exploitation 2022 et le résultat d'exploitation 2023 on passe de 26 700 € à 18 000 €, donc c'est presque quand même 30 % d'écart. Vous pourrez dire que ce n'est pas grand-chose, sauf que le délégataire vit de ce résultat d'exploitation et, rappelons-le quand même, le résultat d'exploitation en 2018, c'était 81 000 €. En 2019, ça avait déjà descendu, mais là on arrive presque jusqu'à l'os, et ma question, c'est de se dire : qu'est-ce qui va se passer si l'on continue dans ce sens-là ? Puisque là, les travaux que vous envisagez de faire sur la place centrale de la place Lénine, ça va les impacter, d'autant plus que vous avez mis le stationnement payant, qui est un peu plus cher que chez nos voisins, dont vous aimez copier les mauvaises choses. On a la disparition d'un certain nombre de parkings, notamment celui qui était provisoire et qui accueille aujourd'hui la future médiathèque. Donc on voit bien qu'il y a quand même des interrogations à avoir puisque même si, pour le moment, la redevance de 143 000 € est maintenue, jusqu'à quand pourra-t-elle être maintenue si l'on continue à réduire les mètres linéaires ? Moins de mètres linéaires, c'est moins de recettes, puisque c'est au mètre linéaire que les commerçants paient. C'est vrai que l'on peut noter qu'il y a eu une amélioration, notamment sur le marché du centre-ville, sur la variété des propositions commerciales, mais voilà, on va arriver vite fait à plus rien derrière, et ce sera probablement la collectivité qui devra assumer ces choix-là.

Concernant le marché de Cœuilly, pour y avoir été ce week-end, on voit bien que, lorsque l'on fait un marché un peu spécifique, ça attire plus de monde, ça attire plus de commerçants, et donc ma question, c'est de dire : qu'est-ce que l'on peut faire pour ce marché puisque, malheureusement, le dimanche matin, il est en concurrence avec celui du bas ? Il est quand même dans un endroit qui est mal desservi et il y a d'autres marchés aux alentours. Donc quelle réflexion peut-on avoir ? Est-ce que cela ne peut pas être transformé dans une autre forme de marché parce que, aujourd'hui, effectivement, le nombre de commerçants - et je sais que Monsieur DUVAUDIER fait tout pour les maintenir, et l'association des commerçants aussi - mais voilà, quelle réflexion on pourrait avoir à partir de ce constat-là ? En tout cas, nous, on est particulièrement inquiets sur la diminution à la fois des mètres linéaires, et par conséquent des volants, parce que c'est surtout sur les volants, en tout cas au centre-ville, que cela va se jouer. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Alors bon, cela n'aura échappé à personne que nous avons traversé la crise du COVID. Dans un premier temps, il est évident que les commerçants ont particulièrement souffert, même si l'on pouvait espérer, et moi j'étais le premier à espérer que l'on allait avoir une consommation différente à la sortie de cette grave crise, et que l'on allait consommer sur des endroits plus proches, sur des circuits courts, sur des commerçants de proximité. J'avoue que, pour l'instant, je ne suis pas encore convaincu que ça se soit réalisé, mais je ferai tout pour que ça se réalise. Et puis après, dans un deuxième temps, il y a quand même une légère crise économique avec une inflation forte. Je rappelle quand même que ceux qui font le commerce, ce sont avant tout les clients. S'ils ne viennent pas, les commerçants ont du mal à survivre. Moi, je ne suis pas trop inquiet de la baisse des mètres linéaires. Moi, ce qui m'intéresse, c'est le nombre de commerçants. Aujourd'hui, les commerçants, pour pouvoir rester, et j'y tiens, pour

que les commerçants restent, eh bien certains ont baissé leur nombre de mètres. Mais ils sont là, quand vous regardez, en nombre. Alors c'est vrai que l'euphorie du centre-ville, pour l'instant, on n'a pas pu mettre autant de volants qu'on l'a pu, mais on va réaménager. Après, moi je n'extrapole pas sur la future halle : on sait ce que l'on veut y faire et on n'a absolument pas l'intention de faire la même chose qu'à l'Haÿ-les-Roses. Votre image, c'est l'Haÿ-les-Roses, mais ce n'est pas la nôtre. Et puis d'abord se servir des échecs des autres, c'est plutôt positif pour ceux qui sont derrière et ceux qui vont être amenés à faire différemment, parce que je vous assure que l'on va faire différemment. Et là, je peux prendre les paris dès ce soir. Moi, je ne suis pas du tout inquiet. En plus, vous parlez de la DSP. OK, c'est peut-être un peu plus difficile, mais on a quand même un partenaire qui est le concessionnaire, qui fait beaucoup d'efforts, je vous assure. Il fait des mois gratuits à Cœuilly, par exemple. Puisque vous avez reparlé de Cœuilly, à Cœuilly, les commerçants ne payent plus de droits de place. Et pourtant, le concessionnaire, il vient, et il met des barnums. Alors c'est vrai que l'on pourrait peut-être espérer pour le relancer, mais ça on y pense et on y travaille, mais ce n'est pas d'un claquement de doigts que l'on va se mettre, par exemple, à faire un marché de producteurs. Ça ne se fait pas comme ça. Il faut que l'on en rencontre. On y passe du temps, je vous assure. Et puis, n'oubliez quand même pas que les marchés, ce serait tellement facile de dire : eh bien Cœuilly, on ferme. Eh bien le cessionnaire, il gagnerait plus d'argent. Tous les dimanches matin, il ne serait pas obligé d'aller sur le marché monter des barnums pour rien. Aujourd'hui, c'est ça, mais il continue. Il continue parce que, je vous rappelle quand même, parce que c'est particulièrement important, qu'un marché, c'est avant tout un lieu de vie. Il y a plein de gens qui viennent sur les marchés, qui achètent très peu de choses, mais qui en réalité viennent discuter. Ils rencontrent leurs voisins, ils rencontrent leurs amis, ils rencontrent... Après nous, on y est une fois par mois ; et moi, j'y suis quasiment tous les dimanches. Voilà. C'est vraiment un endroit auquel on tient. Eh bien il y a des moments, quand il pleut, il faut apprendre à danser sous la pluie, Monsieur MAILLER. Enfin voilà, nous, on y croit avec force, et on continuera à les soutenir, à les aider. Et puis, même si les résultats baissent un peu de temps en temps, comme dans toute entreprise, il y a des hauts, il y a des bas, on ira, je l'espère, vers des hauts. »

Monsieur le Maire

« Merci. Sabrina ABCHICHE, ensuite Monsieur MAILLER. »

Mme ABCHICHE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Je voulais juste intervenir par rapport au marché de Cœuilly. Avec le Conseil de quartier de Cœuilly, dont je suis la présidente, on a travaillé avec les habitants sur l'animation commerciale du quartier avec un focus sur le marché de Cœuilly, et on a eu un atelier qui a reçu beaucoup de monde. Il y a eu un vrai intérêt sur cette thématique, avec environ une quarantaine d'habitants qui ont travaillé sur la question. Et ce qui en est ressorti, c'est qu'effectivement, aujourd'hui, on n'arrive pas à comprendre les besoins et les attentes des consommateurs du quartier puisque, aujourd'hui, ce qui leur est proposé ne leur convient pas. Donc vous l'avez dit tout à l'heure, le marché classique du dimanche matin, ça ne marche pas, ça n'attire pas grande foule ; en revanche, les marchés thématiques, une fois par trimestre, cela marche plutôt bien. J'ajoute quand même que, suite au Conseil de quartier avec la Ville, Monsieur DUVAUDIER a fait un vrai travail et ils se sont dit : on va mettre le paquet pendant un mois, on va ramener un maximum de commerçants sur Cœuilly, parce que l'argument que l'on nous donnait, c'était qu'il n'y a pas de commerçants, donc pas de clients, et pas de clients donc pas de commerçants. C'est le chat qui se mord la queue. On s'est dit : on va ramener des commerçants pendant un mois pour que la mayonnaise

prenne. Et alors il y en a qui sont toujours là. Je pense notamment au volailler. En revanche, il y a des commerçants qui ne voulaient pas monter en disant : il n'y a pas de clients, ce n'est pas la peine. D'autres qui ont bien voulu monter par sympathie, ils ont fait l'expérience d'un premier dimanche et ils n'ont plus voulu revenir sur les trois dimanches suivants, parce qu'ils ont eu un chiffre d'affaires de 15 €. Donc, effectivement, il y a un vrai sujet là-dessus, une réflexion que l'on mène, à savoir : quelle pourrait être cette nouvelle forme ? Alors peut-être un marché de producteurs ? Mais ce n'est pas simple. Peut-être un marché du soir ? Il y a une vraie réflexion à avoir autour de ce marché. En tout cas, je voulais quand même saluer, Monsieur DUVAUDIER l'a fait, le travail exceptionnel que fait l'association J'aime mon marché de Cœuilly, parce qu'elle souhaite maintenir contre vents et marées ce marché, et nous, en tout cas, on est à ses côtés pour la soutenir. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, juste pour revenir sur ce que l'on disait tout à l'heure. Monsieur DUVAUDIER a évoqué, et je partage ce que vous dites, Madame ABCHICHE, sur les marchés de soirée. Cela existe dans certaines villes, ça peut fonctionner. Cela fait partie des discussions que j'ai pu avoir aussi avec l'association, en ne sachant pas si c'était une bonne idée ou une mauvaise idée. Je ne suis pas compétent et, sur ce marché-là, comme sur les autres, le travail de Monsieur DUVAUDIER n'est absolument pas en cause ; par contre, sur la question du mètre linéaire, cela a quand même une importance parce que, même si certains commerçants ont décidé de réduire leur surface pour, finalement, permettre à d'autres de venir, cela ne change pas le volume du mètre linéaire. Et comme la recette est basée sur le mètre linéaire, avec tous les aménagements qu'ils peuvent avoir, cela explique sans doute la baisse. Et si l'on supprime encore du mètre linéaire pendant les travaux, cela risque d'être encore plus catastrophique sur 2024. Concernant la question des commerçants non sédentaires, justement, pour ceux avec qui on peut être amenés à discuter, ils ne voient pas d'un très bon œil la halle gourmande. Par contre, ils voient un autre projet qui serait certainement moins pharaonique, qui serait une halle couverte, et l'intérêt d'une halle couverte, c'est que d'une part il y aurait une partie pour permettre de mettre un tiers, en gros, c'est ce qu'ils évoquent la plupart du temps, un tiers pour mettre les commerces qui nécessitent un certain nombre de règles d'hygiène, que ce soient les poissonniers, les bouchers, les traiteurs, et une autre partie qui serait couverte pour le reste des commerçants. Et l'intérêt aussi, c'est que cela permettrait justement, à l'inverse d'une halle gourmande, d'avoir un espace qui pourrait être utilisé en dehors des jours de marché. Parce que, même si la halle est ouverte tous les jours, les gens ne vont pas aller faire les courses tous les jours dans une halle et, en plus, il y a un risque très fort de concurrence avec les commerces qui sont déjà autour, puisque l'on en a déjà qui vendent un certain nombre de produits que l'on pourrait éventuellement retrouver dans la halle. Donc ça aussi, je pense que ce projet de halle gourmande, eh bien il risque à la fois de toucher et impacter les commerçants sédentaires, mais aussi les commerçants du marché puisque, là aussi, il y aurait une offre accessible peut-être plus souvent, peut-être pas tout à fait la même. Mais, en tout cas, ils sont quand même relativement inquiets, à la fois des futurs travaux, et à la fois de ce projet de halle, à laquelle, je le rappelle, ni les habitants, ni les commerçants sédentaires, ni les commerçants du marché n'ont été associés. »

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui juste, pour dire ce que disait mon collègue Jean-Jacques, c'est peut-être plus s'orienter vers le modèle qui est présenté au marché de La Varenne, peut-être. Je ne sais pas si c'est quelque chose que vous avez pris en compte au niveau de la halle, de l'abri. Il me semble qu'il marche pas mal dans ce coin-là. Je ne sais pas si celle-ci vous l'avez étudiée. »

Monsieur le Maire

« Alors on va vous apporter quelques éléments complémentaires. Je rappelle que l'on est sur le rapport 2023, donc on n'est pas en train de parler d'une halle à venir. On est sur le rapport 2023, mais je vais répondre, bien évidemment, à vos questions. Peut-être donner les chiffres de façon un peu plus précise que ça n'a été fait, puisque l'on caricature toujours un peu, et on dépeint toujours les choses en noir, tout en disant que Michel DUVAUDIER fait les choses très bien, ce que je confirme, mais il ne faut pas dire aussi n'importe quoi. 2012 : 41 abonnés sur le marché du centre-ville. C'est dans le rapport. 2019 et début 2020 : 32. Donc on voit qu'il y a une chute qui n'a rien à voir avec le COVID. Aujourd'hui, on en a 30, c'est-à-dire qu'on a réussi à maintenir au niveau juste d'avant COVID, puisque l'on était à 32 juste avant le COVID. Effectivement, et Michel DUVAUDIER l'a souligné, on a réduit un petit peu les mètres linéaires des volants, et vous dites : mais c'est pour faire venir d'autres volants. Non, pas du tout, c'est pour maintenir les volants qui existent justement, qui avaient une tendance, parfois, à se déployer de façon extrêmement large, avec des produits qui ne se vendaient pas toujours. Donc c'est un peu rationaliser. Pourquoi ? Parce que l'on est en phase de travaux ; et là, je ne parle pas de la halle puisque, pour l'instant, les travaux de la halle n'ont pas démarré. On est dans une phase de travaux, il y a plusieurs chantiers qui sont en cours, vous l'avez vu, il y a eu la place Est du Marché, il y a la partie de la médiathèque, il y a le programme immobilier avec le futur Monoprix, et il y aura, par la suite, la requalification des espaces publics, et la halle qui viendra au centre de la place du Marché. Et donc tous ces travaux-là, en général, et ça s'est vu à plusieurs reprises, quand les travaux ne sont pas correctement gérés et qu'il n'y a pas une anticipation du déplacement de ces commerçants, on a tendance, quand on fait des phases de chantiers sur une place de marché, à tuer le marché. Et donc là, on arrive à le maintenir. Alors vous me dites : ça ne dégage que 7000 €. Oui, eh bien ça dégage quand même 7000 € globalement, sur cette délégation. Je trouve que ce n'est pas si mal au regard de cette contrainte-là, au regard, comme Michel DUVAUDIER l'a rappelé et Sabrina ABCHICHE en a fait mention, du fait aussi que l'on supporte, à travers l'intégralité de cette délégation de service public, le marché de Cœuilly, et donc ça aussi, ça a un impact. On pourrait améliorer le résultat, mais on tient à maintenir le marché de Cœuilly. Et puis il y a des actions qui sont menées, alors sur le marché du Bois l'Abbé, sur le marché de Stalingrad aussi. Sur le marché de Stalingrad, on a eu le départ du boucher. Moi j'ai connu ça sur Jean-Vilar. On a eu le départ du boucher, puis ensuite du poissonnier, et puis il ne restait plus que deux fruits et légumes, puis on a tiré le rideau. Et là, on a trouvé un remplaçant, ce qui n'est pas simple. C'est très difficile dans ces métiers-là. La boucherie, c'est ce qu'il y a de plus difficile, et on en a trouvé un autre en plus pour le centre-ville. Vous voyez, comme quoi on est tellement mauvais qu'on arrive à trouver du monde, et c'est tellement peu attractif qu'il y a quand même des gens qui viennent. Un nouveau poissonnier et, au fond, une offre diversifiée. Et, effectivement, l'objectif, c'est de consolider les commerces permanents, pas les volants, parce que la raison première pour laquelle on vient dans un marché aux comestibles, comme son nom l'indique, c'est pour de l'alimentaire. La première destination, c'est ça. Après, les volants apportent aussi un élément extrêmement important, et l'on souhaite garder des volants, mais entre réduire les permanents qui sont difficiles à avoir et qui, au fond, ont une concurrence, il y a une concurrence sur la place du Marché aujourd'hui, on l'a bien vu quand on s'est battu pour avoir certains bouchers, ça n'a pas été simple. Ils avaient un choix : est-ce qu'on va plutôt au Perreux, plutôt à Nogent, plutôt à Charenton, plutôt à Champigny ? Ils sont venus à Champigny parce qu'ils croient en ce que l'on fait, alors que l'on est en phase de travaux. Ils auraient très bien pu dire : on va attendre que vous finissiez les travaux, on verra plus tard. Moi, je trouve que c'est plutôt réjouissant, et pour moi qui ai connu des fermetures de marchés aussi bien sur Gabriel-Péri que sur Jean-Vilar, pour l'instant, on arrive à maintenir, et ça se passe plutôt globalement bien, donc je crois qu'il faut aussi constater cela.

Maintenant un mot sur la halle. Bon, on a bien compris que vous êtes opposé à la halle. Vous ne voulez pas de halle gourmande, tout en décrivant des choses que l'on a déjà programmées, c'est assez intéressant. Et par ailleurs, Monsieur TITOV, vous nous dites : vous devriez faire comme La Varenne. Eh bien justement, à La Varenne, ils envisagent de tout changer parce que ça ne marche pas bien et que les chiffres sont un peu en berne, parce que, précisément, c'est une halle de marché, et qu'aujourd'hui les concepts qui fonctionnent bien, c'est plutôt les concepts de halles gourmandes, mais bien conçues, avec des opérations où il y a une vraie mixité. Et tous ceux qui ont fait ce choix-là, quelle que soit la sensibilité politique d'ailleurs, ça fonctionne plutôt bien. Donc nous, on trouve que c'est le projet qu'on a porté. Vous dites que personne n'a été associé : c'est le projet que l'on a présenté aux élections municipales. Les gens ont vu très clairement ce que l'on voulait faire, et je vais vous dire : quand je suis sur le marché, les gens me parlent de la médiathèque, les gens me parlent des travaux, mais surtout ce qui revient d'une façon assez récurrente : quand est-ce que la halle arrive ? Alors vous, vous n'en voulez pas, on a bien compris, mais c'est comme quand vous nous dites que dans un rapport, il n'y a pas assez de chiffres, et quand il y a trop de chiffres, vous n'en parlez pas. Alors que là, vous aviez tous les rapports, vous aviez le compte d'exploitation, vous aviez le bilan, et vous n'en avez pas dit un mot. Heureusement que Michel DUVAUDIER l'a fait. Bien, je pense que l'on a eu un débat assez nourri, et puis on a tous les éléments... »

M. MAILLER

« Excusez-moi, Monsieur... »

Monsieur le Maire

« Non, non, Monsieur MAILLER, on a terminé sur ce sujet. On n'en est qu'au quatrième point. On en a 37, donc on ne va pas passer toute la nuit sur une prise d'acte de ce rapport. Donc on prend acte de ce rapport et l'on passe au point suivant. Donc après le rapport, la convention de financement PEPS, Geneviève CARPE. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport

5) Convention de financement de la rémunération PEPS 2024 (expérimentation nationale d'un paiement en équipe de professionnels de santé en Ville), versée en 2024-2025

Mme CARPE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Oui, il s'agit en effet de la convention de financement de la rémunération PEPS 2024, expérimentation nationale d'un paiement en équipe de professionnels de santé en Ville, versée en 2024-2025. En effet, afin de poursuivre cette expérimentation, donc la CNAM, la caisse nationale d'assurance maladie, propose la signature d'une convention de financement ayant pour objet de définir les modalités de paiement relatives au financement dérogatoire de l'expérimentation et calculé au titre des deux derniers trimestres de l'année 2024, ce qui est estimé à 315 659 €. Ce montant sera réactualisé au fur et à mesure des versements de la rémunération PEPS jusqu'en juillet 2025, selon l'échéancier des versements annexé à la présente convention. Donc il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention de financement au titre du second semestre de l'année 2024, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 4^e commission et de la 1^{re} commission. Avec une question qui n'a pas été mentionnée. »

Monsieur le Maire

« Non, non, il n'y a pas d'autres questions. »

Mme CARPE

« Madame MASMOUDI-LAJNEF n'a pas été notée. »

Monsieur le Maire

« Peut-être à la commission, d'ailleurs. »

Mme CARPE

« Oui, mais Madame MASMOUDI-LAJNEF avait posé une question sur le paiement. »

Monsieur le Maire

« Ça a été répondu en commission ou pas ? »

Mme CARPE

« Non, c'est pour cela que je tenais quand même à en parler. »

Monsieur le Maire

« Alors allez-y. »

Mme CARPE

« Donc elle me posait la question sur le paiement de l'expérimentation PEPS. Je précise qu'un paramétrage non complet de l'ancien logiciel administratif et financier, ELISA, n'a pas permis d'évaluer et de comparer les montants facturés d'un patient au forfait par rapport à un patient facturé à l'acte.

Donc pas de comparaison possible pour 2023, malheureusement. Mais avec le nouveau logiciel administratif et financier GALAXY, que nous avons paramétré en novembre dernier, cette comparaison-évaluation pourra être effectuée pour l'année 2025. Donc pour l'expérimentation PEPS 2, ce que l'on peut dire actuellement, c'est que le forfait permet de simplifier la gestion, notamment le temps à l'accueil des CMS. Le forfait permet aussi de valoriser des activités non nomenclaturées, à savoir une meilleure coordination entre les médecins ou infirmiers IPA ou Asalée en CMS, et une meilleure prise en charge globale et un meilleur suivi de soins des patients. Donc une précision à vous donner : selon l'équipe PEPS de la CPAM, les structures incluses dans ce dispositif ont pu équilibrer leur budget avec des recettes supérieures de 15 %, donc c'est un mieux par rapport à ce qu'ils évaluaient avant. Voilà. C'est ce que je peux vous répondre. »

Monsieur le Maire

« Bien, merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 6, Marie PARLOUAR pour la convention avec l'ARS. »

à l'unanimité

6) Convention entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Agence régionale de santé relative au soutien financier des Centres municipaux de santé inscrits dans le dépistage de la rétinopathie diabétique par télémédecine (TLM) - dispositif Ophdiat

Mme PARLOUAR

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. La délibération concerne la convention à signer entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Agence régionale de santé relative au soutien financier des centres municipaux de santé inscrits dans le dépistage de la rétinopathie diabétique par télémédecine (TLM) dispositif Ophdiat.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 4^e et de la 1^{re} commission.

Une question posée par Monsieur LURIER lors de la séance de la première commission : combien de patients bénéficient-ils du dispositif ? Pour 2023, il y a eu 64 patients, et en 2024, 80 patients qui ont bénéficié de ce dispositif, soit une augmentation d'environ 25 %. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues. Est-ce que cet examen-là est proposé systématiquement à tous les patients qui consultent, qui viennent par exemple pour effectuer des bilans de santé ? »

« Je vais laisser Geneviève CARPE vous répondre. »

Mme CARPE

« Non, c'est essentiellement les patients diabétiques, Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Qu'aux diabétiques. »

M. LURIER

« On est parfois diabétique et on l'ignore. »

Monsieur le Maire

« Ah, ça, il faut le diagnostiquer, sinon on ne peut pas le proposer. »

M. LURIER

« Plus sérieusement, ce serait bien que ce soit proposé, je reviens là-dessus, à des patients qui viennent effectuer des bilans de santé, que cet examen-là leur soit proposé systématiquement. Après libre à eux de décliner, mais... »

Monsieur le Maire

« C'est intégré puisque vous voyez la progression des chiffres, je pense que le travail est fait par les médecins. Les choses se font assez naturellement. »

Mme CARPE

« Je pense qu'ils le font naturellement. Cela dit, c'est vrai que cela demande peut-être une vérification, un diagnostic aussi, mais à mon avis, c'est beaucoup plus proposé. »

Monsieur le Maire

« L'augmentation des chiffres parle d'elle-même. Bien. J'espère que cela ne vous contraindra pas à voter contre. Bon on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Non, il n'y en a pas, donc c'est adopté à l'unanimité. Point numéro 7, sur le même sujet de la convention avec l'ARS, mais là, pour la tuberculose. Marie PARLOUAR. »

à l'unanimité

7) Approbation de la convention de prestation fixant le montant des dotations attribuées à la Ville par l'ARS pour la réalisation des missions recentralisées de l'État, centre de lutte contre la tuberculose (CLAT) au titre des années 2024-2026

Mme PARLOUAR

« Cette délibération concerne l'approbation et la signature de la convention de prestation fixant le montant des dotations attribuées à la Ville par l'ARS, l'Agence régionale de santé pour la réalisation des missions recentralisées de l'État, centre de lutte contre la tuberculose (CLAT) au titre des années 2024-2026.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 4^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote : il n'y a pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Pas de refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 8, toujours dans le secteur santé, avec ASALEE, Raymonde DUVERGER. »

à l'unanimité

8) Signature de l'avenant numéro 5 à la convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association ASALEE pour l'année 2025

Mme DUVERGER

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la signature de l'avenant numéro 5 à la convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association ASALEE pour l'année 2025. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant numéro 5 de la convention avec l'association ASALEE 2019-2021, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les documents y afférents.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 4e commission et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, c'est adopté. Point numéro 9 le CLS, le contrat local de santé, Jacqueline BENAHMED. »

à l'unanimité

9) Coordination du Contrat local de santé (CLS) entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Mme BENAHMED

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération porte sur la coordination du contrat local de santé entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France. L'ARS Île-de-France s'est engagé dans une démarche de signatures de contrats locaux de santé avec certaines collectivités d'Île-de-France, dont Champigny-sur-Marne. Il s'agit de renouveler le contrat signé le 27 novembre 2018 afin de permettre à la Ville de Champigny-sur-Marne de s'inscrire dans cette démarche en faveur de santé globale. L'ARS a décidé de nous attribuer cette année la somme de 22 000 € pour l'exercice 2024 à 2028. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du contrat de transition du contrat local de santé et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 1^{re} et de la 4e commission.

Il n'y avait pas de questions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Il y a des interventions? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, juste une question de compréhension puisque dans la délibération, on dit que l'on adopte le contrat de transition, qui est simplement le fait de repousser au 31 décembre 2024, si j'ai bien compris, le contrat actuel, et on nous met un document ensuite qui est l'engagement, je le lis, « par convention pluriannuelle » alors déjà je suis un peu étonné parce que l'intitulé du projet est coordination du contrat local de santé de Bonneuil-sur-Marne, il doit y avoir peut-être une petite erreur et, du coup, qu'est-ce qu'on signe ? Parce qu'il y a deux documents, donc à vrai dire deux délibérations : le contrat de transition et le contrat d'engagement juridique par convention pluriannuelle. »

Monsieur le Maire

« Pour préciser, il y a effectivement une coquille. C'est le document qui nous a été envoyé par l'ARS. Donc on le renverra modifié, bien évidemment. La convention, elle est effectivement pluriannuelle, mais là, c'est pour la dotation des 22 000 qui concernait l'année 2024. »

M. MAILLER

« Donc on vote bien pour les deux ? »

Monsieur le Maire

« Non, mais en fait, elle existe déjà, c'est un seul vote. »

M. MAILLER

« Pour le document et la période. D'accord, merci. »

« Je vous en prie. Pas d'autres questions ? Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté. Point numéro 10, encore un sujet autour de la santé mais aussi du sport : le projet de convention Maison sport santé avec la CPTS, Philippe BOULAY. »

à l'unanimité

10) Projet de convention de partenariat entre la Maison sport santé de Champigny-sur-Marne (MSS) et la communauté professionnelle territoriale de santé de Champignysur-Marne (CPTS)

M. BOULAY

« La ville de Champigny s'attache à promouvoir le sport santé auprès de sa population et en a fait un de ses axes forts en matière de politique sportive. La promotion du sport santé permet ainsi de répondre aux enjeux de santé publique. Par ses actions, la ville est habilitée Maison sport santé jusqu'en 2028. Toutefois, pour répondre aux besoins grandissants des Campinois, notamment des actifs et des patients de médecins libéraux, de nouvelles actions seraient à mettre en place. Pour ce faire, la Ville dispose du médiateur sportif sport santé et d'une éducatrice coordinatrice de la MSS susceptibles d'accomplir ces missions. La communauté professionnelle territoriale de santé de Champigny-sur-Marne accepte de financer ces actions à hauteur de 12 000 € pour la saison 2024-2025 avec un premier versement dès le mois de janvier 2025. En contrepartie, la Ville devra tenir des fiches d'actions pour le suivi. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de cette convention en annexe.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 6^e, 1^{re}, 4^e et 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté. Je note tout de même que l'on vient de passer 6 rapports sur le sujet de la santé, là où l'on nous disait que l'on supprimerait toute action de santé dès notre arrivée. Il n'en est pas grand-chose. Point numéro 11, Christine ARRON. »

à l'unanimité

11) Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'étude relative à la réouverture des sites de baignade

Mme ARRON

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Il s'agit du rapport relatif à la signature d'un avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'étude « Préparation à la réouverture des sites de baignade, élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade ». Champigny-sur-Marne a signé une convention de groupement de commandes qui concerne 5 villes : Chelles, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur et Saint-Maurice. Le syndicat Marne Vive a été désigné comme coordinateur du groupement de commandes. L'article 9 de la convention précise que la convention pourra être modifiée par voie d'avenants, et devra être approuvée par l'ensemble des membres du groupement. À l'occasion d'un comité de pilotage de l'étude, l'EPT Paris Est Marne & Bois a émis le souhait d'intégrer le groupement afin de contribuer à l'étude en cours et s'investir dans cet objectif de reconquête des baignades en Marne. Ladite étude prévoit la mutualisation des réflexions, des investigations de terrain, des analyses du fonctionnement des systèmes d'assainissement et des plans d'actions pour maîtriser les pollutions. Les futurs sites de Maisons-Alfort et Joinville-le-Pont, de la compétence de l'EPT étant inclus dans le périmètre de l'étude et l'EPT étant un acteur de l'assainissement directement impliqué dans les mesures contribuant à résorber les sources de pollution en Marne, il apparaît opportun d'accepter cette collectivité dans le groupement de commandes. Suite à la modification de la convention par l'avenant numéro 1, la nouvelle constitution du groupement comprend les cinq villes précitées, l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, le syndicat mixte Marne Vive. Suite à l'entrée de l'EPT, les villes auront moins de participation à la dépense. Les nouvelles dispositions financières sont les suivantes : pour l'étude et les prix unitaires de 1 à 5 et de 7 à 10 : 50 % du montant total des effets de l'étude à la charge du syndicat Marne Vive et 50 % du montant TTC de l'étude répartis équitablement entre chaque autre membre, soit 7 % au lieu de 10 pour chaque ville et 15 % pour l'EPT. Les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11 ne changent pas.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention constitutif du groupement en ces termes.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 6e, 1re et 3e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui refuse de voter ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. Donc le rapport est adopté, merci. Point suivant, donc point numéro 12, Sabrina ABCHICHE pour la contractualisation avec la CAF. »

à l'unanimité

12) Contractualisation des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'accueil de loisirs sans hébergement :

- Maternelle et élémentaire périscolaire N° 2173-23274-3
- Maternelle et élémentaire extrascolaire N° 2173-23292-3

Mme ABCHICHE

« Absolument. Cette délibération porte sur la contractualisation des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'accueil de loisirs sans hébergement pour les écoles maternelles et élémentaires en milieu scolaire et en extrascolaire. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver lesdites conventions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec la CAF du Val-de-Marne.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 5^e et de la 1^{re} commission.

Aucune question posée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Juste une précision : est-ce que vous avez constaté, depuis que vous êtes aux affaires, une évolution des financements de la CAF, parce que l'on entend beaucoup de choses, et notamment que certains subventionnements disparaissent. Est-ce que, sur la durée, on maintient à peu près les mêmes niveaux ou est-ce que ça diminue ? Est-ce que ça augmente ? »

Monsieur le Maire

« Globalement, ce que je peux vous dire, c'est que l'on n'a pas eu de modifications majeures. On a peut-être eu des baisses sur certains dispositifs, mais comme on a candidaté aussi à d'autres, globalement, on a une enveloppe qui reste à peu près similaire. Pas d'autres interventions ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le point est adopté. Point numéro 13 : le CRAC du centre-ville, Michel DUVAUDIER. »

à l'unanimité

13) Approbation du compte-rendu financier du contrat de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC) de la SPL Marne-au-Bois

M. DUVAUDIER

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver le compte rendu financier du CRAC de la SPL Marneau-Bois. Je fais un petit rappel : ce contrat vise à l'acquisition des locaux commerciaux situés dans le périmètre du centre-ville dont on peut acheter les murs. Vous avez quelques exemples de la façon dont cela se passe. Principalement, c'est pour aider certains porteurs de projets à s'installer. Vous avez des exemples cités dans le rapport. Par exemple avec un démarrage de loyer pour Votre Terre à 355 € pour, finalement, arriver aujourd'hui à 1066 €. En plus, cela a permis à une personne d'embaucher des gens pour s'occuper de sa boutique, et aujourd'hui, elle va racheter probablement, et même très certainement, les murs de cette boutique. C'est le but du CRAC. C'est intéressant pour la Ville, c'est intéressant pour de jeunes commerçants qui veulent se lancer. Je n'ai pas grand-chose d'autre à vous dire. »

Monsieur le Maire

« L'avis des commissions. »

M. DUVAUDIER

« L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a des interventions ? Sylvain SOLARO. »

M. SOLARO

« Bonsoir à tous. Juste une petite précision. Quand vous dites : elle va racheter les murs, elle rachète les murs ou le bail ? »

M. DUVAUDIER

« Elle veut racheter les murs parce que la SPL, elle, n'achète que les murs. Par exemple, elle ne viendrait pas intervenir sur une simple cession de bail, ce n'est pas leur job. Eux, justement, ils achètent les murs pour pouvoir consentir une entrée sur laquelle il n'y ait pas de pas-de-porte. »

M. SOLARO

« Avec l'ancienne municipalité, on avait aidé la librairie en rachetant le bail. C'était exceptionnel. »

M. DUVAUDIER

« Oui, alors là, c'était une opération différente. »

M. SOLARO

« C'était différent. »

M. DUVAUDIER

« Mais en plus, c'était bien la municipalité qui était chargée de cette opération. Là, c'est une SPL, c'est dans leurs attributions. »

M. SOLARO

« OK, merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur DUVAUDIER. Eh bien, contrairement à vous, moi je n'ai pas le sentiment que ce qui nous est présenté aille réellement dans le sens de la revitalisation. Pourquoi ? Parce que déjà, pour ceux qui habitent le centre-ville, on se rend bien compte, ce n'est pas directement la SPL, mais en tout cas le nombre de commerces fermés pose question. On ne reviendra pas sur l'histoire de la halle, mais aussi parce que l'on met quand même 1,5 M € en 2023. « On », c'est la ville, qu'on soit d'accord, où l'on a des prix de sortie qui sont de 1800 € le mètre carré pour une surface moyenne de 60 mètres carrés, 250 € le mètre carré en sortie de cible, sauf que, en fait, quand on regarde les prix du marché, on est sur des loyers moyens de 235 € sur Champigny. Il suffit d'aller regarder quelques sites qui font justement ces évaluations avec des loyers bas à 132 € et des loyers hauts à 344. Donc là, on proposait déjà 355 € hors taxes, et on est passés pour justement Votre Terre à 1066 €, soit 198 € le mètre carré. On voit bien qu'il y a une augmentation de 200 %. Donc si c'est cela soutenir l'activité, et pour y aller régulièrement, on voit bien que ce ne doit pas être si simple que cela pour elle à gérer, même si elle souhaite acheter aujourd'hui le fonds de commerce. Alors je n'ai pas compris si elle l'avait acheté ou si cela allait être acheté, parce que là, on est dans le rapport de compte-rendu financier. Donc j'imagine que c'est sur 2023, a priori, donc il y a déjà cette première remarque. La même chose pour Vins & Alambic parce que, là aussi, c'est une augmentation de plus 56 %, alors qu'a priori, il n'ouvre pas forcément tous les jours. Donc je n'ai pas le sentiment que l'on aide vraiment les commerçants, et d'autant plus que, quand on voit le projet de Dôme, si par exemple, Vins & Alambic voulait prendre un local dans les nouveaux bâtiments du Dôme, déjà il ne pourrait pas en devenir propriétaire, ce qui quand même pose question, mais il devrait sortir 2000 € le mètre carré. Je crois qu'il doit avoir 60 ou 70 mètres carrés de locaux. Cela voudrait dire que, globalement, il paye 120 000 €, ne serait-ce que pour pouvoir aménager la coque vide. Donc je ne sais pas quel locataire mettrait 120 000 € dedans, même s'il a un bail 3/6/9 avec des possibilités d'être évincé en cours de route. Donc honnêtement, je voterai contre ce compte-rendu financier parce qu'en fait, pour moi, il révèle une absence de réelle stratégie d'accompagnement. On fait, mais on ne fait pas plus. Et quand on voit tout ce qui est autour et la manière dont vous semblez vouloir aider les commerçants, en laissant par exemple, si on prend Votre Terre, en laissant s'installer un commerce qui est en concurrence directe avec elle. Si en plus après, il y a votre halle, je pense que l'on continuera à voir des boutiques fermer sur le centre-ville, et probablement pas une amélioration des conditions pour elles, qui ont déjà d'ailleurs subi tous les travaux, sans que les commerces aient pu être informés au préalable et associés, la disparition de places de stationnement, notamment sur la place Est de la place Lénine, et la mise en place du stationnement payant qui, aujourd'hui, loin de fluidifier, fait fuir les gens, puisque la fausse demi-heure gratuite fait certainement que les gens n'ont plus envie de venir dans le centre-ville, et c'est en tout cas ce que disent la plupart des commerçants que nous rencontrons. »

Monsieur le Maire

« Je vais laisser Michel DUVAUDIER vous répondre. Simplement, c'est peut-être de reparler à chaque fois de Lénine qui vous fait tousser. C'est bien la place du Marché et pas la place Lénine de nos jours, sur le centre-ville de Champigny. Et, par rapport à ce rapport de la SPL, je vous rappelle que la SPL n'intervient absolument pas dans l'opération dite du Dôme. Michel DUVAUDIER veut rappeler peut-être ce que sont les principes mêmes du CRAC. »

M. DUVAUDIER

« Alors je crois que vous n'avez peut-être pas bien lu. Avoir une boutique de plus de 55 mètres carrés pour 330 € par mois, je suis désolé, mais si ce n'est pas aider les commerçants, je ne vois pas trop comment on peut les aider. Alors mis à part cela, effectivement, c'est prévu dans le contrat de départ, selon leur chiffre d'affaires, en fonction de leur travail, le loyer évolue, et aujourd'hui, à Champigny, je peux juste vous donner un exemple, un bureau de tabac pas très loin s'est vendu 2 M €. Alors je ne sais pas. Il y a aussi des propriétaires qui s'enflamment par l'arrivée du Grand Paris et, vous savez comme moi qu'un commerce, on est dans un pays où il y a une légère liberté d'entreprendre, et cette liberté d'entreprendre, elle donne beaucoup de pouvoir aux propriétaires, mais aussi aux locataires porteurs de bail. Vous savez, quand on est dans une mairie, on ne fait pas d'un claquement de doigts, et on ne peut pas préempter tout... D'abord il y a aussi des raisons financières, on préempte des commerces qui partent, qui ferment, pour lesquels nous, on a une stratégie. OK, ce n'est peut-être pas rapide, j'en suis désolé pour ceux que cela gêne, mais moi, je préfère prendre mon temps, enfin la municipalité préfère prendre son temps, que l'on trouve les bons commerçants et qui viennent s'installer. Quand vous me parlez du concurrent de Votre Terre, quand ces gens se sont installés, ils sont venus nous voir, on leur a dit: nous, notre première exigence, vous allez voir Votre Terre, vous discutez pour voir comment vous pouvez vendre des produits qui ne se concurrencent pas. Aujourd'hui, ils vendent chacun leurs produits. De toute façon, la concurrence n'a jamais tué personne. J'ai discuté, il y a très peu de temps, avec un directeur d'Intermarché à qui on installait un marché aux comestibles devant son magasin. Il m'a dit : mais je n'attends que ça, parce que le marché aux comestibles, on en a déjà parlé tout à l'heure, il lui amène un flot de clients qu'il n'aurait pas sans ce marché aux comestibles. Et dans le centre-ville par exemple, le Monoprix, ça va être une locomotive. Le Monoprix va amener des commerçants vers tous les autres commerces. Il n'y a pas de questions à se poser sur ce genre de problème. Oui, la SPL aide ; oui, les prix sont cohérents ; oui, elle donne la possibilité à quelqu'un qui démarre, comme ça a été le cas, on parle toujours de Votre Terre, mais c'est pareil aussi pour La Cave. Je vous rappelle que vous dites que si La Cave est fermée, c'est parce qu'il ne réussit pas. Pas du tout, pas du tout. La personne qui tient La Cave est représentant pour des vignerons indépendants. Donc il fait une partie de vignerons indépendants et une partie de Cave. Et puis le pauvre aujourd'hui, c'est une information, c'est un scoop, il s'est cassé le talon d'Achille, donc il ne peut pas ouvrir. Donc ça, c'est aussi des choses qu'il faut prendre en compte. Eh bien ce monsieur, on agit pour l'aider parce que l'on sait que ce n'est pas toujours facile. Eh bien la SPL, par exemple, que vous avez l'air de critiquer et pour laquelle vous ne voulez pas voter le rapport, lui a consenti une baisse de loyer alors qu'il aurait dû être dans une phase d'augmentation.

J'en finirai avec le stationnement. Moi, très clairement, le stationnement, quand je vais à la poste et que je peux me garer devant pendant un quart d'heure et ne pas avoir de problèmes, et surtout trouver une place, eh bien, excusez-moi, le stationnement payant, j'en veux partout. »

Monsieur le Maire

« Sylvain SOLARO. »

M. SOLARO

« Pour en revenir à Votre Terre, il y a donc une augmentation de loyer, ce que je conçois si la boutique fonctionne bien, qu'on augmente le loyer, cela permet peut-être par la suite de pouvoir financer d'autres projets, mais est-ce que cela a été fait en concertation avec la personne ? Est-ce qu'elle peut assumer cette augmentation de loyer ? »

M. DUVAUDIER

« Ça a toujours été discuté avec elle. Le seul qui a connu quelques soucis, il faut bien l'avouer, c'est le caviste pour des raisons diverses et variées. C'est une installation quand même un petit peu plus de longue haleine, il a discuté avec la SPL. Ils nous ont demandé notre accord, bien entendu, on a été d'accord, et pour lui, il n'y a pas eu cette augmentation. »

Monsieur le Maire

« On accompagne les commerçants, et on suit tout cela de près, je peux vous le garantir. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, nous allons effectivement voter pour. C'est un dispositif que nous avions également lancé. C'est vrai qu'avec les travaux, pour l'instant, on n'a pas l'impression que ça se développe énormément, mais il faut être patient également, ce que l'on comprend. Merci. »

Monsieur le Maire

« C'est bien de le comprendre. Je rappelle juste pour la forme, sans vouloir faire de polémique, qu'au départ, ce dispositif qui émane de la loi DUTREIL, quand on l'avait proposé, vous nous aviez dit : non, on n'en veut pas, ça vient d'un ministre de droite. Et celui qui a tout fait pour le mettre en œuvre dans votre majorité, vous l'avez ensuite exclu. Je dis ça juste pour le rappel des choses. Mais je reconnais qu'effectivement, vous l'avez mis en œuvre, et je trouve que c'est une bonne chose. Et moi, vous voyez, je ne fais pas de sectarisme quand il y a une bonne disposition, qu'elle vienne de la droite ou qu'elle vienne de la gauche, peu importe... Le tout, c'est qu'elle soit efficace ; celle-ci est efficace, et je suis ravi qu'elle ait pu se mettre en place à Champigny. On verra comment on la fera évoluer, sous quelle forme. Aujourd'hui, une attractivité est en train de se dessiner sur le centre-ville. On aura l'occasion d'y revenir, je pense, dans les prochains mois puisque, pour l'instant, nous avons des discussions avec un certain nombre de preneurs, mais je n'en dirai pas plus, car les discussions ne doivent pas être éventées. Le secret commercial est important. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Pas de sectarisme, mais un peu de provocation. Sinon l'objet de ma question c'est qu'il est indiqué que la durée du contrat est fixée à 12 années. Elle prévoit l'acquisition rechargeable de 14 locaux. C'est quoi le stock de locaux aujourd'hui ? »

Monsieur le Maire

« Le stock de locaux ? »

M. LURIER

« Prévoit l'acquisition rechargeable de 14 locaux. J'en déduis qu'au fur et à mesure que l'un s'en va, on peut en reprendre un.

Monsieur le Maire

« Oui ou non. »

M. LURIER

« Mais quel est le stock de locaux parce que dans le rapport, au final, on parle de 3 ou 4 exemples ; 4, je pense, mais ça ne donne pas pour autant... Je voudrais juste avoir l'état des locaux que détient la SPL. »

Monsieur le Maire

« Mais l'état des locaux que l'on a sur Champigny, détenus par la SPL, vous les avez dans le rapport. Il n'y en a pas de nouveaux aujourd'hui. On peut aller effectivement jusqu'à 14 mais, pour l'instant, on n'a pas ouvert le droit de tirage. Cela a quand même un coût non négligeable. Il n'y en a qu'un seul qui a été intégré, et on l'a fait en direct. On l'a fait via la SPL. Vous aviez eu d'ailleurs le rapport lors d'un précédent Conseil municipal. L'objectif, parce que là, c'était effectivement juste un bail, l'objectif, c'est plutôt de voir comment on va faire évoluer les choses. Je pense que le dispositif avait un véritable intérêt quand on avait un manque d'attractivité, mais l'attractivité est en train de s'accroître. Tout n'est pas visible parce que ça prend du temps. Vous savez, il y a beaucoup de preneurs qui nous disent la même chose en ce moment. Ils nous disent : c'est très intéressant votre projet, il y a un parking souterrain, il va y avoir un grand Monoprix, il y a une médiathèque, il y a des aménagements intéressants, mais on a encore du mal à se projeter. On sent qu'il y a des gens qui veulent arriver, comme je l'évoquais tout à l'heure, quand tout sera mis en place. Mais malgré tout, il y a déjà des gens qui veulent absolument s'installer. Après, on a une autre difficulté, qui n'est pas spécifique à Champigny, qui est un sujet au plan national : certains ont du mal à avoir leurs crédits bancaires pour faire une installation, pour faire des aménagements, parce que ce ne sont pas des coûts négligeables, et on sent qu'un certain nombre de preneurs ont une difficulté pour avoir leurs crédits bancaires. Monsieur MAILLER, brièvement peut-être. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur DUVAUDIER, vous me direz à quelle heure vous allez à la poste et vous arrivez à trouver des places. Effectivement, peut-être que pour les gens qui travaillent, ce n'est pas tout à fait la même limonade. Mais ceci étant, pourquoi nous voterons contre ? Parce que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a un prix moyen d'achat et de vente, et qu'aujourd'hui nous ne sommes pas sans savoir que pour certains commerçants, notamment dans ce secteur-là, on essaie de racheter leurs locaux pour des projets dans lesquels ils ne se retrouvent pas malheureusement. On prend 1800 € le mètre carré pour acquérir des locaux, sauf que le prix moyen sur Champigny, c'est 2618 €. Donc c'est vrai que, grâce aux travaux que vous avez réalisés et au stationnement payant qui leur a fait baisser leur chiffre d'affaires, on peut acheter au rabais. Je crois que c'est le cas par exemple pour la vétérinaire, pour la coiffeuse où il y a aujourd'hui, pas des contentieux, mais en tout cas des désaccords avec la commune pour revendre leurs locaux, notamment pour la vétérinaire qui avait acheté ce local pour en faire son pécule pour partir à la retraite et qui, en plus, d'ailleurs aujourd'hui, je pense qu'elle est totalement fermée, en tout cas, on perd une vétérinaire puisqu'on lui avait proposé d'aller se replacer ailleurs, cela ne lui a manifestement pas convenu. Donc acheter au rabais à des commerçants qui sont là, historiquement, depuis des années, je ne trouve pas ça très correct, et que, quand on est en dessous du marché, même s'il y a l'intérêt général, il y a aussi l'intérêt humain derrière, et c'est pour cela que je voterai contre avec mon collègue sur ce compte rendu financier. »

« Alors juste avant de repasser la parole à Michel DUVAUDIER, je précise que la SPL est pilotée par Fontenay. Ce n'est pas la majorité municipale qui pilote cette SPL, je le précise pour que les choses soient bien claires. Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Moi, je voudrais préciser que l'on ne rachète jamais rien sans une estimation des Domaines. Vous les réclamez assez les estimations des Domaines. Je me vois mal racheter un commerce 40 % plus cher que l'estimation des Domaines. Vous allez nous dire que l'on dépense l'argent public à tort et à travers, et que l'on est peut-être de mèche avec des amis. Non, il y a un prix. Le prix, il est fixé par les Domaines. Les vétérinaires, elles ont leurs raisons. Elles ne sont pas fermées, elles ont fermé leur activité bien avant les négociations. En plus, des propositions ont été faites. Moi, si les gens ne veulent pas, ils ont le droit, je ne les attache pas, je ne les oblige pas. De toute façon, elles voulaient partir, elles partent, et le prix qui leur sera proposé sera celui des Domaines, et puis voilà. »

Monsieur le Maire

« Et pour préciser, elles avaient un local défini sur le Dôme à leur demande, avec la surface à leur demande, et après elles ont changé d'avis. Et ce n'est pas pour une question financière ; elles ont changé d'avis, elles ont souhaité vendre leur clientèle, cela les regarde, mais n'allez pas faire dire des choses qui ne correspondent pas à la situation. Bien, je vous propose d'adopter ce rapport : qui est contre ? Monsieur... vous avez déjà parlé deux fois, Monsieur MAILLER, on ne va pas parler quinze fois. On passe au vote. On n'en est quand même qu'au 13^e rapport, on en a 37, donc on passe au vote : qui est contre ? »

M. MAILLER (hors micro)

« Ben, en fait... »

Monsieur le Maire

« Qui est contre ? Vous êtes contre ou vous êtes pour ? »

M. MAILLER (hors micro)

« Moi, je suis contre, Monsieur. On peut répondre ? »

Monsieur le Maire

« Bon, ben alors... »

M. MAILLER (hors micro)

« C'est-à-dire qu'en fait, vous essayez de limiter... »

Monsieur le Maire

« Qui est pour ? »

M. MAILLER (hors micro)

« La parole. »

(Rires)

M. MAILLER (hors micro)

« Le chef du village a parlé. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, Monsieur MAILLER, vous parlez en règle générale plus que tout le monde ici, y compris moi. »

M. MAILLER (hors micro)

« Je pose des questions. »

Monsieur le Maire

« Et souvent pour dire des choses... Vous posez des questions où vous avez déjà tous les éléments de réponse. »

M. MAILLER (hors micro)

« Non. »

Monsieur le Maire

« Vous avez envie d'exister. »

M. MAILLER (hors micro)

« Oui, oui... »

Monsieur le Maire

« On vous permet d'exister, il n'y a pas de difficultés, mais arrêtez un petit peu les attaques en permanence. »

Monsieur le Maire

« Donc le point est adopté. Point numéro 14, Michel DUVAUDIER toujours, sur le repos dominical. »

à la majorité,

47 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Sylvain SOLARO, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

14) Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2025

M. DUVAUDIER

« Bon, écoutez, c'est comme à l'accoutumée : chaque année, on autorise une dérogation municipale sur le principe du repos dominical pour les salariés, je le précise bien, pour les salariés des commerces de détail. Et je rappelle à toutes fins utiles que, normalement, ce n'est que sur du volontariat. Et aujourd'hui les situations financières de beaucoup sont tellement difficiles que moi je connais beaucoup de salariés qui sont ravis de pouvoir travailler un ou deux dimanches par an. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, vous savez qu'il n'y a pas de temps de parole qui est prévu ? »

Monsieur le Maire

« Mais là, on parle d'une délibération ; on est sur cette délibération. »

M. MAILLER

« Oui, oui, vous permettez? »

Monsieur le Maire

« Si vous avez une question sur cette délibération, on ne rouvre pas le débat sur la délibération précédente. »

M. MAILLER

« Là, c'est sur le temps de parole. »

Monsieur le Maire

« Vous ne rouvrez pas le débat sur la question précédente. Si vous voulez intervenir sur ce point-là, vous pouvez le faire, sinon on passe à la délibération suivante. »

M. MAILLER

« Oui, ben justement, je souhaite intervenir, mais je vous rappelle que vous avez... »

Monsieur le Maire

« Allez-y. »

M. MAILLER

« Le devoir. »

« Allez-y, je vous dis. »

M. MAILLER

« Et vous... »

Monsieur le Maire

« Allez-y, je vous laisse la parole, alors allez-y, parlez, posez votre question. »

M. MAILLER

« Parler aux gens. »

Monsieur le Maire

« J'ai la police de séance. »

M. MAILLER

« Ben non, ce n'est pas la police de séance. »

Monsieur le Maire

« Mais si c'est la police de séance.

M. MAILLER

« Non. »

Monsieur le Maire

« Vous ne voulez pas poser de question ? Qui est pour ce rapport ? »

M. MAILLER

« Ma question sur le fait... »

Monsieur le Maire

« Bon, ben alors... »

M. MAILLER

« Écoutez ma question, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, posez votre question. Vous passez votre temps à discuter pour ne rien dire. »

M. MAILLER

« On se croirait en Corée du Nord. »

Monsieur le Maire

« Non mais ça, c'est votre régime, ce n'est pas le nôtre. »

M. MAILLER

« Ce n'est pas mon régime, certainement pas. »

Monsieur le Maire

« Assumez vos valeurs. Allez, posez votre question. »

M. MAILLER

« Oui, je pose ma question, merci. Un peu de respect, s'il vous plaît. On est élus de la République comme vous. »

Monsieur le Maire

« Vous du respect ? Venant de votre part, c'est vraiment l'hôpital qui se moque de la charité. Allez, allez, posez votre question, posez votre question. »

M. MAILLER

« Le respect, ça fonctionne dans les deux sens, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Allez, posez votre question. »

M. MAILLER

« ...Des actes d'autorité comme cela. Donc sur le repos dominical, il me semble encore une fois, comme je le dis chaque année, que les concessionnaires automobiles et tout ce qui relève des garages ne font pas partie des commerces de détail. Vous le remettez chaque année, mais si vous regardez,

l'autorisation est liée a priori au Préfet. Donc d'une part, ça, c'est ma première question. Je note aussi que, dans votre note, a priori vous n'avez pas eu de retour des syndicats professionnels des salariés, a priori vous n'avez que les syndicats des entreprises. Donc, pour cette raison-là, je m'abstiendrai sur cette dérogation municipale, à la fois parce qu'il y a des choses qui a priori ne relèvent pas de votre compétence, mais de celle du Préfet, et par ailleurs parce qu'il n'y a pas d'avis des représentants syndicaux, en tout cas des organisations syndicales. »

Monsieur le Maire

« Quand ils ont été sollicités, ils sont libres de répondre ou pas. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, alors vous disiez tout à l'heure que c'était un ou deux dimanches par an. Là, vous en prévoyez un par mois, une douzaine de dimanches. De toute façon, on a l'habitude de s'abstenir, on s'abstiendra. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, merci. Moi, c'était tout simplement par rapport à l'interpellation par rapport à notre collègue de l'opposition, Monsieur MAILLER. Je ne comprends pas pourquoi vous réagissez de cette manière-là puisque, effectivement, les questions qu'il pose, jusqu'à preuve du contraire, elles sont pertinentes, et nous sommes un collectif. S'il y a une personne qui parle, on ne va pas se répéter les uns et les autres, mais en tout cas, on n'est pas en objection avec les questions qui sont posées puisque, effectivement, très souvent, il y a des flous. Par exemple, sur les marchés, quand il pose la question des montants, on s'est tous posé la question parce que, parfois, on a des montants, et parfois débrouillez vous avec ça, il n'y a pas de montants. Et sur pas mal de délibérations, oui, on se pose des questions. Donc voilà, les questions sont posées. Personne n'y verra d'objection et, encore une fois, je pense que c'est pertinent, donc merci de respecter cela. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je réponds aux questions, et j'ai l'habitude de le faire. Simplement, quand on rouvre les discussions du point d'avant, à ce moment-là, on peut y passer toute la nuit, et je pense qu'à un moment, il faut être un peu raisonnable. Et quand il y a une police de séance, le minimum c'est de la respecter. Et on ne rouvrira pas le débat, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Vous avez déjà posé des questions. Qui est pour ? Donc le point est adopté. Point numéro 15, Tatiana SAUSSEREAU. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, Mme Caroline ADOMO

9 abstentions

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

15) Acquisition du volume n°1 de l'ensemble immobilier cadastré section DL n° 251 et 254, sis avenue du 8-Mai-1945

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Mesdames et Messieurs. Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine des Mordacs, la commune souhaite procéder à l'acquisition du lot correspondant à un local d'activité d'une surface utile d'environ 870 m² ainsi que 4 places de stationnement localisées au sous-sol. Ce local sera destiné à être réaménagé par la Ville pour y accueillir une crèche familiale pouvant être adjointe d'un centre de santé. À la suite d'un accord intervenu entre Foncière RU, filiale de l'association Foncière Logement, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir le local d'activité formant le volume n°1 de l'ensemble immobilier cadastré section DL n° 251 et 254, sis avenue du 8-Mai-1945 moyennant un montant de 1 193 867 € hors taxes, dire que le prix susmentionné sera augmenté de la TVA immobilière au taux en vigueur, désigner l'étude notariale de Nogent Paris Est Notaires au 78 Grande-Rue-Charles-de-Gaulle à Nogent-sur-Marne pour l'assister, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant adjoint au Maire ayant reçu délégation à signer l'acte authentique à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence, et dire que la dépense correspondant à l'acquisition et aux frais de l'acte est inscrite au budget de l'exercice en cours. »

« L'avis des commissions

Et donc il y a un avis favorable de la 2^e commission, de la 1^{re} et de la 5^e commission. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Encore une fois, l'avis des Domaines n'est pas mentionné dans cette délibération. »

Monsieur le Maire

« 1 853 000. »

M. MAILLER

« Ah pardon. Mais où ça? »

Monsieur le Maire

« Ben, je vous le donne. »

M. MAILLER

« Ah d'accord parfait. »

Monsieur le Maire

« Ce sera au PV. Donc vous l'avez. »

M. MAILLER

« Très bien, merci. Mais ça, ça pourrait être, vous voyez, si c'était... »

Monsieur le Maire

« Mais vous l'avez. Donc je vous en prie. »

M. MAILLER

« Très bien, merci. Donc je vais finir ma question, est-ce que ce local est disponible de suite, puisque l'on parle d'un local que l'on souhaite acquérir ? Donc vous parlez d'une crèche familiale, est-ce que ce sera une crèche publique, privée, associative, et vous parlez éventuellement d'y adjoindre un centre de santé, pareil, et à quelle échéance ces projets arriveront ? »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« C'étaient les mêmes questions. »

« Très bien, eh bien écoutez, pour l'instant, donc on va acheter, puisque l'on a besoin de cette délibération pour le faire. On est appelés à passer dans les prochains jours chez le notaire. C'est une vieille histoire cette construction. Cela aurait dû être acheté déjà il y a plusieurs années, simplement, il y avait des difficultés avec le constructeur où il y avait un certain nombre de malfaçons. Donc on a été assez insistants, je dois vous le dire, pour faire en sorte que les problèmes soient réglés sur cette construction. Et, par ailleurs, compte tenu des délais de retard que nous avons constatés, nous avons renégocié le prix au regard de ce projet. Donc le projet, c'est effectivement de transférer un service de petite enfance qui existe déjà, qui est mal installé en centre-ville. Et je peux vous dire qu'il est extrêmement attendu par les personnels qui interviennent sur la structure actuelle, et de déployer un centre de santé, un cabinet médical. On a déjà des contacts avec plusieurs professionnels qui sont intéressés. Simplement, on va regarder maintenant comment on va pouvoir mettre en œuvre tout ça. Sous quel délai ? On est aussi contraints par les questions de marchés publics. Il va falloir faire une consultation pour aménager ces locaux, comme nous le faisons d'ailleurs sur la coque Verdun dans le cadre du Dôme. L'immeuble du Dôme, contrairement à ce que certains évoquent... Alors on aura bien de l'installation de services publics, parce qu'il y a des services de la Ville qui vont être installés dans ce programme. Eh bien là, c'est la même chose avec, en plus, un cabinet médical. Donc sous quel délai? Je ne peux pas vous le dire. On a les contraintes de passer les appels d'offres. En tout cas, on a des preneurs intéressés pour la partie médicale, et on a, en même temps, le service de la Ville qui est en forte attente de ce point de vue-là. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, je vous retourne une question que vous posiez quand vous étiez vous-même dans l'opposition : pourquoi faire appel à des notaires qui ne sont pas des notaires campinois ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien tout simplement parce que cela a été défini ainsi par le propriétaire, puisque vous savez que quand on choisit le notaire, c'est le propriétaire vendeur qui choisit son notaire. Donc il a choisi cette étude et donc, vous l'avez vu d'ailleurs sur un certain nombre d'opérations, on essaie de passer par des notaires de la Ville. Faut-il encore qu'ils le veuillent... Puisque vous voulez rappeler le passé, je me souviens d'une opération qui avait été annulée parce qu'un des notaires de Champigny avait refusé de faire l'opération pour la Ville. On l'avait d'ailleurs évoqué. Après, des fois, les opérations sont compliquées, elles ne sont pas forcément extrêmement simples à monter en termes de dossier, et elles n'ont pas toujours une grande rentabilité, mais c'est aussi ce que l'on attend des notaires de la Ville. Monsieur MAILLER, brièvement, je pense. »

M. MAILLER

« Oui, tout à fait. C'est juste par rapport aux notaires. Depuis que vous jouez au Monopoly sur la Ville, je n'ai vu aucun autre notaire que celui de Nogent. Donc, excusez-moi, quand vous dites que vous faites travailler les notaires de Champigny... Je vous avais déjà posé la question au tout début du mandat et à plusieurs reprises. Comme ma collègue, je m'étais étonné que ce ne soit pas le cas de favoriser les notaires campinois. »

« Alors vous avez dû mal lire, comme cela arrive assez fréquemment, puisque l'on a eu plusieurs opérations qui sont passées, notamment par l'étude Bernier. Et donc c'est bien un notaire de Champigny. Mais vous voyez, quand vous voulez parler de respect, et que vous dites que je joue au Monopoly sur la Ville, forcément, attendez-vous à avoir un retour. Vous voyez, à être détestable en permanence... Parce que, pour être respectable, Monsieur MAILLER, il faut, si l'on veut être respecté, il faut être respectable, et vous en êtes extrêmement loin. »

M. MAILLER (hors micro)

« Bien sûr, parce que vous, vous l'êtes... »

Monsieur le Maire

« Bien. Nous allons passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Point numéro 16, Tony PESSOA. »

à l'unanimité,

16) Proposition d'acquisition des lots 17 et 18 dépendant de la copropriété cadastrée AX n°27 sise 10, avenue Carnot

M. PESSOA-GRIJO

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir. Il s'agit là d'une proposition d'acquisition des lots 17 et 18 dépendant de la copropriété cadastrée AX n°27 sise 10, avenue Carnot. La commune de Champigny-sur-Marne s'est fixé comme objectif de structurer et de renforcer l'attractivité et les fonctions de centralité de son cœur de Ville. Un des axes forts de ce projet est la réalisation, sur l'îlot Carnot, d'une halle gourmande associée à un espace public réaménagé. La parcelle cadastrée section AX n°27 sise 10, avenue Carnot, sur laquelle est édifié un immeuble en copropriété, se situe dans le périmètre de ces aménagements. Par conséquent, un accord est intervenu entre la Ville et le propriétaire des lots 17 et 18, libres de toute location et de toute occupation, dépendant de la copropriété cadastrée section AX n°27 sise 10, avenue Carnot pour un montant d'acquisition de 103 900 € hors taxes.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la 1^{re} commission, une abstention de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« J'aimerais avoir l'évaluation des Domaines. »

« C'est le prix qui figure dans la délibération. On a eu exactement l'avis. »

Mme CAPORAL

« Et d'autre part, nous voterons contre, comme à chaque fois qu'il s'agit de la halle gourmande. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas une halle gourmande, c'est des espaces publics aussi. Voilà. Mais bon, vous êtes contre, c'est tout à fait votre droit, il n'y a aucun problème sur ce point-là. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Deux abstentions. Et donc qui est pour ? C'est adopté, je vous remercie. Point numéro 17, Tony PESSOA. »

à la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN

9 votes contre.

Mme Chrysis CAPORAL, M. Sylvain SOLARO, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

2 abstentions,

M. Yvon LURIER, Mme Fily KEITA-GASSAMA

17) Acquisition des lots 1 à 6 de la copropriété cadastrée AX n°33 sise 9, rue Albert-Thomas

M. PESSOA-GRIJO

« Il s'agit de l'acquisition des lots 1 à 6 de la copropriété cadastrée AX n°33 sise 9, rue Albert-Thomas. Il s'agit du même contexte de projet urbain. Nous avons un accord qui est intervenu entre la Ville et l'exploitant commercial qui est propriétaire pour l'acquisition des lots susmentionnés, acquisition des lots 1 à 6 de l'ensemble immobilier cadastré AX n°33 sis 9, rue Albert-Thomas, moyennant un montant de 550 000 € et le versement à l'exploitant commercial d'une indemnité de 175 000 €, toutes taxes comprises, pour résiliation amiable du bail commercial.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la 1^{re} commission, une abstention de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3^e commission.

Une question est restée en suspens lors de cette commission, question posée par Monsieur LURIER : les commerçants antérieurement en place bénéficieront-ils de conditions d'accès préférentielles ? »

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Si vous voulez avoir l'avis des Domaines, je vous le donne : 549 000. On est exactement dans l'avis des Domaines à 1000 € près. S'il n'y a pas d'autres interventions, qui est pour ?

M. LURIER

« Monsieur le Maire, je n'ai pas eu la réponse à ma question. »

Monsieur le Maire

« La réponse à votre question ? Oui, mais c'est un peu compliqué pour vous répondre par rapport à ce commerçant-là, puisqu'il est décédé, il ne peut pas avoir une priorité sur quoi que ce soit mais, d'une façon générale, quand on a des commerçants qui sont intéressés et sous réserve d'être en capacité de s'installer, parce que quand vous avez des coques commerciales qui sont vides, eh bien il y a un coût d'installation, c'est ce qu'on fait, c'est ce que l'on essaie de faire, notamment avec le cordonnier qui, lui, est tout à fait favorable à aller dans le nouveau programme, mais sous réserve que cela puisse se faire. Ça va être le cas pour Monoprix aussi. Voilà. Et pour les autres, on verra... L'objectif autour du magasin Monoprix, c'est quand même d'être, hormis le cordonnier qui est un équipement de service, sur de l'approche alimentaire. Je pense que cela répond en partie à votre question. »

M. LURIER

« Sur les conditions préférentielles... »

Monsieur le Maire

« Sur les conditions préférentielles, je vous le dis, on en discute dans le cadre de l'indemnité d'éviction qui fait partie des négociations. C'est exactement ce qui s'est passé pour Monoprix et pour le cordonnier. Vous savez, Monoprix, ce n'était pas quelque chose de gagné. Je crois que j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici. Ça semble une évidence, mais vous avez un groupe qui est le groupe Casino, qui était à 3,4 milliards de déficit et qui a revendu 298 magasins en France, dont d'ailleurs 3 magasins à Champigny qui ont changé d'enseigne, y compris sur le centre-ville puisque le Franprix du centreville est passé maintenant G20. La direction de Monoprix avait dit : nous n'ouvrons plus aucun magasin et nous essayons d'en fermer. Cela a été une bataille extrêmement compliquée avec Monoprix pour faire en sorte qu'ils se maintiennent. Et l'élément de l'indemnité d'éviction, l'achat du foncier ont été des éléments déterminants. Et on a mis un certain nombre de garde-fous d'ailleurs pour s'assurer que Monoprix n'allait pas s'engager dans un projet et nous faire une volte-face, compte tenu de leur situation financière. Ils ont aujourd'hui de tels coûts, s'ils n'allaient pas jusqu'au bout de l'opération, qu'ils sont obligés de le faire. Et d'ailleurs ils ont pris les locaux qui leur ont été mis à disposition par OGIC depuis maintenant un mois. Ça fait un mois qu'ils sont officiellement occupants des locaux, ça n'a pas encore démarré sur l'aménagement, ça démarrera au mois de janvier, mais ils sont aujourd'hui pleinement occupants des locaux en question. Bien, je vous propose de passer au vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie, c'est adopté. Donc le point suivant, l'acquisition au 7, rue Jules-Appert, Tatiana SAUSSEREAU. »

à la majorité,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, Mme Caroline ADOMO

7 votes contre.

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

2 abstentions.

M. Yvon LURIER, Mme Fily KEITA-GASSAMA

18) Délibération modificative : acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°129 sise 7, rue Jules-Appert

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre du protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé, la commune a la volonté de reconstruire le groupe scolaire Jacques-Solomon à l'interface du quartier du Bois l'Abbé, des Mordacs et de Cœuilly afin de favoriser notamment la mixité sociale en milieu scolaire, et de renforcer l'ouverture du quartier sur la Ville en restructurant la voirie d'entrée du quartier située entre l'avenue Salvador-Allende et la rue Boileau. La parcelle cadastrée section DP n°129, d'une superficie d'environ 311 m², sise 7, rue Jules-Appert, se situe dans le périmètre de ces aménagements. Un accord avait alors été trouvé pour un montant de 580 000 € hors taxes. Toutefois le propriétaire souhaite profiter d'un différé de jouissance. C'est pourquoi à la suite d'un accord trouvé entre le propriétaire et la commune, il est proposé au Conseil municipal de modifier l'article 1 de la délibération numéro 2024-062 comme suit : décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°129 d'une superficie d'environ 311 m² sise 7, rue Jules-Appert aux conditions suivantes :prix d'acquisition : 580 000 € hors taxes, jouissance différée ne pouvant dépasser le 30 octobre 2025 contre remise d'un séquestre de 87 000 € et une indemnité de 200 € par jour de retard dans la libération des lieux. Modifie l'article 4 de la délibération numéro 2024-062 comme suit : dit que la dépense correspondant à l'acquisition et aux frais d'acte est inscrite au budget de l'exercice 2025, dit que les autres articles restent inchangés.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re}, 2^e, 3^e et 5e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, comme pour les précédentes, s'agissant de projets auxquels nous n'adhérons pas, et surtout pour celui-ci où les habitants qui auraient dû être consultés ne sont pas consultés, nous voterons contre. »

« C'est votre droit ; vous votez contre la mixité sociale qui vient d'être évoquée dans ce rapport. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, comme vous le savez, nous avons un désaccord sur ce projet ANRU, et je voudrais rappeler que le groupe scolaire aurait déjà été ouvert en 2024, et la médiathèque du haut de Champigny également. Donc pour tous ces retards, nous voterons contre. »

Monsieur le Maire

« Bien écoutez, Madame CAPORAL, vous êtes une magicienne. Vous arrivez à faire un groupe scolaire où rien n'avait été engagé sur ce groupe scolaire. Je rappelle qu'il y a seulement un an, nous terminions les démolitions de l'emplacement qui était prévu initialement. Et donc si vous arrivez à faire un groupe scolaire, vous venez de dire pour la rentrée 2024, en 7 mois, vous êtes exceptionnelle, Madame CAPORAL. Votre ancienne équipe était extraordinaire, mais elle m'expliquera comment elle n'a pas réussi à faire les 10 écoles qui, aujourd'hui, tombent en ruine, qui sont des Pailleron, alors que vous avez eu pas moins de 25 ou 30 ans pour les faire, puisque c'est des écoles qui étaient programmées pour 30 ans. Je crois que vous êtes, une fois de plus, dans la caricature, mais cela vous sied à merveille. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Celle-ci était prévue, ce n'est pas comme... Il y avait un plan pluriannuel. »

Monsieur le Maire

« Je ne dis pas que... »

Mme CAPORAL

« Il y avait un plan pluriannuel d'investissement, vous le connaissez. Enfin voilà, les choses se font au fur et à mesure. »

Monsieur le Maire

« Oui, elle était prévue. Admettons même... Je vais aller dans votre sens. Admettons qu'elle soit prévue dans le plan pluriannuel d'investissement qui, d'ailleurs, était, entre nous soit dit, une grosse coquille vide puisqu'il n'y avait pas d'éléments de financement à proprement parler, puisque vous m'expliquerez comment vous arrivez à faire un plan de financement sur un équipement qui était fléché à 25 % alors qu'on s'est battus, et que je me suis beaucoup investi, pour obtenir 55 % au niveau de l'ANRU pour faire en sorte que l'équation soit réalisable. Et, au-delà de cela, sans parler du financement, comment vous arrivez à faire une école en 7 mois ? Quand l'école Simone-Veil a été réalisée ou quand Anatole France a été réalisée, parce qu'il y a eu d'autres écoles qui ont été faites par le passé, ça a mis 3 à 4 ans. Et là, Caporal nous voilà, en 7 mois, c'est fait. C'est extraordinaire, c'est extraordinaire. »

Mme CAPORAL

« Eh oui, tout à fait. »

« Vous êtes une magicienne, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Eh oui, je sais. »

Monsieur le Maire

« C'est formidable. On aurait dû vous garder, on aurait dû vous prendre avec nous, vous auriez fait des petites écoles. Ça aurait été exceptionnel. Pour être un peu plus sérieux on va passer au vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Eh bien c'est adopté. Point numéro 19, Léon NGANDÉ pour une distribution d'aide au logement social. »

à la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN 7 votes contre,

19) Attribution d'une aide supplémentaire à 3F Résidences pour l'opération de démolitionreconstruction de la résidence sociale de 225 logements locatifs sociaux, rue de l'Égalité, dans le cadre du boni

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit donc en effet de l'attribution d'une aide supplémentaire à 3F Résidences pour l'opération de démolition-reconstruction de la résidence sociale de 225 logements locatifs sociaux, rue de l'Égalité, dans le cadre du boni. La société anonyme HLM 3F Résidences a sollicité auprès de la Ville une aide de 231 500 € destinée à financer l'opération de démolition-reconstruction de la résidence sociale de 225 logements locatifs sociaux rue de l'Égalité. En contrepartie de l'aide supplémentaire à la surcharge foncière, 3F Résidences s'engage à mettre à disposition de la Ville 2 logements, qui s'ajouteront aux 3 logements mis à disposition au titre de l'aide initiale et aux 45 logements mis à disposition - soit un total de 50 - au titre de la garantie d'emprunt, transférés à Paris Est Marne & Bois.

Une demande d'un nouveau décret a été faite à la direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage du ministère en charge du Logement par la Fédération nationale des offices publics de l'Habitat afin de mettre en place un nouvel avenant permettant notamment le prolongement de la convention.

Donc c'est pour cette raison que 3F Résidences sollicite une aide complémentaire à la surcharge foncière de 250 000 €. Cette demande a fait l'objet d'un accord de principe par courrier du Maire en date du 26 novembre 2019.

Il est proposé au Conseil municipal de décider d'attribuer à la société anonyme HLM 3F Résidences une aide supplémentaire à la surcharge foncière d'un montant de 250 000€ destinée à financer les travaux de démolition-reconstruction de 225 logements locatifs sociaux de la résidence sociale sise 2

à 10 rue de l'Égalité à Champigny-sur-Marne, décider que le paiement de la subvention de 250 000 € interviendra en un versement conditionné par la transmission à la Ville de la déclaration d'ouverture de chantier, décider que le bénéficiaire de la subvention, à l'achèvement des travaux, devra transmettre à la Ville l'attestation de fin de travaux, décider que le Conseil municipal se réserve le droit de demander le remboursement intégral de l'aide à la réhabilitation en cas de non-exécution partielle ou totale de l'opération visée à l'article 1, constat d'un changement dans l'affectation de l'investissement, liquidation judiciaire, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération, dire que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, c'est une question. C'est un boni qui vient d'où ? »

Monsieur le Maire

« Le boni vient de la vente de l'office des HLM au profit d'IDF Habitat. Une vente que vous devriez connaître... »

Mme CAPORAL

« Ah ben, je ne connais pas forcément tout! »

Monsieur le Maire

« Oh! Ben quand même...

Mme CAPORAL

« 6 millions. »

Monsieur le Maire

Vous étiez dans l'ancienne équipe municipale. Vous êtes administratrice d'IDF Habitat. Vous savez bien que les logements s'étaient vendus à 45 000 € au détriment des finances de la commune. »

Mme CAPORAL

« Euh... non, je n'étais pas au courant de ça. »

« Non ? Ben, à l'époque, IDF Habitat m'avait fait un procès parce que j'avais révélé les chiffres, et que j'avais gagné en justice. Et révélant qu'effectivement, il y avait un enrichissement de la société IDF Habitat au détriment de la commune. Donc, si vous voulez, je vous invite à relire mes tribunes, vous verrez qu'il y a toujours des choses intéressantes... »

Mme CAPORAL

« Je n'étais pas élue depuis aussi longtemps que vous. Je ne les ai pas lues. »

Monsieur le Maire

« Voilà. »

Mme CAPORAL

« Donc c'est un boni en direction d'IDF Habitat. C'est ça? »

Monsieur le Maire

« Non, non, le boni, il n'est pas en direction d'IDF Habitat. »

Mme CAPORAL

« Pour la Ville? »

Monsieur le Maire

« Non, non, il n'est pas en direction d'IDF Habitat, il est en direction de 3F. »

Mme CAPORAL

« De 3F, j'ai eu la réponse. »

Monsieur le Maire

« C'est pour 3F. J'ai proposé un boni à IDF Habitat, vraiment, ils n'en veulent pas. Ils l'ont déjà bien touché, ceci étant. Bien, donc s'il n'y a pas d'autres questions, d'autres remarques, on va passer au vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? Une abstention, Sylvain SOLARO. Donc le point est adopté, merci. Point numéro 20 : je propose qu'on les fasse un peu en série, il y en a trois qui sont exactement du même ordre, Léon NGANDÉ pour les conventions bilatérales 2024-2026. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

46 votes pour

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 abstentions,

M. Sylvain SOLARO, Mme Caroline ADOMO

20) Approbation de la convention bilatérale 2024-2026 à intervenir entre la Ville et le bailleur social IDF Habitat

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. Donc là, pour celle-ci, la première, il s'agit de l'approbation de la convention bilatérale 2024-2026 à intervenir entre la Ville et le bailleur social IDF Habitat. On a déjà passé plusieurs de ces conventions auparavant. Donc juste un petit rappel pour mémoire : la loi évolution pour le logement, l'aménagement et le numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a engagé une réforme du système d'attribution des logements locatifs sociaux par la mise en œuvre de la gestion en flux du 24 novembre 2023. Cette convention bilatérale définit les modalités par les modalités de transformation des droits de réservation de la Ville sur le patrimoine des bailleurs implantés sur la commune et, d'autre part, les modalités pratiques de mise en œuvre des droits de réservation en flux en application. Donc le principe, pour ceux qui ne comprennent pas encore le principe du passage de la gestion en stock à la gestion en flux, ce qui est important, c'est de savoir ce que gagne la Ville dans cette affaire. Donc jusqu'à présent pour le nombre de droits de réservation en stock, pour IDF Habitat, on avait un droit de suite d'un nombre de 1070, et donc on aura un nombre prévisionnel de droits uniques porté à 1368.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Vous vous abstenez ? D'accord. Qui est pour ? Là, je précise que c'était bien IDF Habitat, Madame CAPORAL. Donc le rapport est adopté. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, Mme Caroline ADOMO

8 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

21) Approbation des conventions bilatérales 2024-2026 à intervenir entre la Ville et le bailleur social CDC Habitat

Monsieur le Maire

« Donc là, c'est la même chose. »

M. NGANDÉ

« Juste le nombre de droits. Pour CDC Habitat, nombre de droits en réservation en stock, aujourd'hui au 1^{er} janvier 2024, on est à 12, et pour le nombre prévisionnel de droits uniques, ce sera 13. »

Monsieur le Maire

« Très bien ensuite... »

M. NGANDÉ

« Ensuite pour 1001 Vies Habitat... »

Monsieur le Maire

« Non, non, on va finir déjà sur CDC Habitat. Donc le même avis des commissions. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? C'est adopté. Et point suivant pour 1001 Vies. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, Mme Caroline ADOMO

8 abstentions.

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSA

22) Approbation des conventions bilatérales 2024-2026 à intervenir entre la Ville et le bailleur social 1001 Vies Habitat

M. NGANDÉ

« Pour 1001 Vies, donc le nombre de droits avec la réservation en stock au 1^{er} janvier 2024 est de 19, nombre prévisionnel de droits uniques : 30 % du flux annuel

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2e commission

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER. »

« On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc le point est adopté. Point numéro 23, donc l'actualisation de la redevance d'occupation du domaine public par l'EPCG, Wilfrid BASTIN. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, Mme Caroline ADOMO

8 abstentions,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

23) Actualisation de la redevance d'occupation du domaine public par le réseau de distribution de chaleur de l'Établissement public campinois de géothermie

M. BASTIN

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc l'objectif de cette délibération est l'actualisation de la redevance d'occupation du domaine public par le réseau de distribution de chaleur de l'Établissement public campinois de géothermie.

Pour rappel, le tarif validé lors de la séance du Conseil municipal était de 1,5 € par mégawattheure jusqu'à 85 000 mégawattheures et de 1 € au-delà. Donc ici, il est proposé d'actualiser les tarifs dans les conditions suivantes : 2 € par mégawattheure vendu jusqu'à 85 000 mégawattheures et 2,5 € au-delà.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, donc le 20 décembre 2017, nous avions voté pour 1,5 € le mégawattheure jusqu'à 85 000 mégawattheures et 1 € au-delà, avec une dégressivité des tarifs pour ne pas peser sur l'activité et sur le développement du futur réseau. Là, on passe à 2 € du mégawattheure en dessous de 85 000 mégawattheures et 2,5 € au-delà. L'extension du réseau est toujours en cours et donc, pour cette raison-là, ce serait bien de maintenir à 2 € également au-dessus des 85 000 mégawattheures pour ne pas peser, comme vous le dites, sur l'activité et le développement du réseau. »

« Écoutez, Yann VIGUIÉ n'étant pas là, je sais que Philippe DUBUS avait suivi ce sujet. Il va vous répondre. Par contre, ce n'est pas parce qu'il y avait un schéma, qui n'était pas forcément très cohérent, et ça va vous être expliqué, qu'il faut le reproduire. »

M. DUBUS

« Oui, alors l'idée est justement de ne pas créer un problème pour l'EPCG et d'être uniquement à 2 € jusqu'à 85 000 mégawattheures. Ce qu'il faut se dire, c'est que dans une année de chauffe, on a des années où l'on n'a pas beaucoup d'énergie à vendre parce qu'il fait chaud, et des années où l'on a beaucoup d'énergie à vendre parce qu'il fait froid. Mais ces installations sont des installations fixes, donc les 85 000 premiers mégawattheures, on a des charges fixes qui arrivent dessus. Après, on est dans un bénéfice qui est d'autant plus important, plus on vend de kilowattheures. C'est le système même du fonctionnement. Donc aujourd'hui, l'idée, c'est de se dire que l'on se limite dans les 85 000 premiers kilowattheures à 2 €. Si l'on n'est pas beaucoup plus loin, on restera à 2 € ; par contre, s'il y a un gain supplémentaire parce que c'est une année froide et parce que l'on vend, ce gain supplémentaire, eh bien on le partage et, dans ce cas-là, les deux sont gagnants. Voilà. C'est tout à fait cette démarche. »

Monsieur le Maire

« C'est le principe du gagnant-gagnant. Bien. Pas d'autres interventions ? Donc on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité. »

Monsieur le Maire

« J'ai cru que vous leviez la main, Monsieur MAILLER. C'est pour ça. En fait, c'est un réflexe chez vous. »

M. MAILLER

« Non, non, je votais pour. »

Monsieur le Maire

« Ah bon, bon. En tout cas, je suis ravi que vous votiez à l'unanimité et que vous ayez été convaincu par la démonstration de notre collègue. Point numéro 24, Bernard GAUDIÈRE. »

à l'unanimité,

24) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif fonds de Dotation politique de la Ville (DPV) 2024 de la préfecture du Val-de-Marne pour le projet déconstruction et reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis

M. GAUDIÈRE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Alors pour cette délibération 24, il s'agit de la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif du fonds de Dotation politique de la ville (DPV) 2024 de la part de la préfecture du Val-de-Marne pour le projet de déconstruction et reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis. Alors la préfecture a donc accordé, le 28 juin 2024, au titre de cette dotation, cette DPV, une subvention de 632 931 € en faveur de ce projet Bassis. À cet effet, il convient donc de signer la convention ayant pour objet les engagements réciproques des deux parties ainsi que les modalités de versement de cette subvention. Il est donc proposé au Conseil municipal premièrement d'approuver les termes de cette convention, et deuxièmement d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 25, retour sur la TFPB par rapport aux QPV pour la période de 2025 à 2030, Léon NGANDÉ. »

à l'unanimité,

25) Convention locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville pour la période 2025-2030

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. Convention locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville pour la période 2025-2030.

L'abattement de la TFPB est une mesure fiscale au service de la politique de la Ville. Instauré en 2001, il s'agissait initialement d'un dispositif d'atténuation d'une charge fiscale particulièrement lourde pour les bailleurs sociaux en raison de l'absence d'actualisation des valeurs locatives cadastrales depuis 1970. Il a d'abord concerné les zones urbaines sensibles et depuis la loi de finances pour 2015, concerne les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Désormais, ce dispositif, en lien étroit avec le contrat de Ville, s'articule notamment avec la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité et le projet de gestion dans le cadre des projets en NPNRU. Dans les territoires concernés par le NPNRU, les actions valorisées au titre de l'abattement de la TFPB peuvent intervenir en complément des projets urbains (gestion de l'attente en réalisant des actions

visibles et concrètes, accompagnement pendant la phase chantier et pérennisation des investissements). Plus qu'une mesure fiscale, c'est un levier pour agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers et renforcer la participation des habitants. C'est aussi un moyen pour renforcer la qualité de service et développer des projets à impact social sans que ces surcoûts ne pèsent trop sur les charges locatives des locataires-habitants. Ce dispositif permet à la fois de compenser partiellement les surcoûts de gestion des organismes HLM et d'apporter l'impulsion nécessaire à des projets qui répondent à des besoins identifiés et partagés.

Les actions valorisées au titre de l'abattement de la TFPB, mobilisées en complémentarité des politiques publiques de droit commun et des dispositifs de la politique de la ville, participent de l'amélioration de l'image des quartiers, permettent de maintenir la qualité de service, apportent des solutions concrètes aux préoccupations du quotidien des locataires habitants. Elles se déclinent en 8 axes qui sont présentés dans le rapport que je ne vais pas vous relire.

Et donc, ce qui est intéressant, un motif de fierté pour la Ville de Champigny : c'est elle qui a rédigé la présente convention (mission politique de la Ville du service vie des quartiers et démocratie participative, direction de la vie citoyenne et de la jeunesse), en lien avec Paris Est Marne & Bois, la préfecture et les bailleurs concernés. Elle servira de modèle pour les autres Villes du territoire.

La convention présente les objectifs du dispositif, les priorités à l'échelle de la Ville et les obligations de chacun, ainsi qu'une déclinaison des actions par QPV. Elle comprend aussi une annexe qui rappelle les obligations de droit commun des bailleurs.

Le pilotage de la convention sera assuré conjointement par la Ville et l'EPT Paris Est Marne & Bois, en lien avec la Préfecture du Val de Marne. La déclinaison des actions par quartier sera enrichie au fur et à mesure des diagnostics en marchant réalisés avec les partenaires à partir de 2025.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission, de la 3^e, de la 4^e, de la 5^e et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Je suis assez embêté face à une telle convention puisque, depuis votre arrivée, vous l'aviez constaté en reconnaissant qu'il y avait quand même un souci avec l'utilisation de la TFPB. Relancer une convention de ce type-là alors que l'on n'a pas le bilan de la précédente me paraît un petit peu compliqué, dans la mesure où l'on n'est pas certain, et vous l'aviez remarqué vousmême, que cette TFPB soit correctement utilisée. En tout cas, pour résumer, qu'elle soit utilisée vraiment pour faire ce que doivent faire les bailleurs sociaux dans l'entretien de leurs bâtiments et ne pas faire ce qu'ils font aujourd'hui : utiliser en fait les dispositifs de renouvellement urbain pour le faire. Sans avoir le bilan, et vous l'aviez dit à l'époque que c'était compliqué d'avoir des retours et des vrais bilans sur l'utilisation, donc déjà, c'est un premier élément qui fait que l'on votera contre cette délibération.

Le deuxième argument, c'est le contenu même de cette convention où, là, vous actez le fait que, pour vous, alors que c'est la loi qui fait des Conseils citoyens l'armature centrale de la concertation et de la coconstruction avec les habitants, vous les évacuez complètement et, comme on l'a vu lors du dernier

Conseil municipal, vous confiez tout ça aux Conseils de quartier, alors que la différence entre un Conseil de quartier et un Conseil citoyen, c'est que le Conseil citoyen est, par nature, indépendant, autonome et que, justement, dans les quartiers prioritaires de la Ville et dans les projets de renouvellement urbain, c'est justement ce qui est le socle même, la matrice même de la politique de la Ville. Et justement ils participent notamment dans tous les diagnostics en marchant, et ces habitants-là sont vraiment les vrais témoins, les vrais experts de la sincérité de l'utilisation de cet argent. Donc vous avez décidé de vous en priver parce qu'effectivement, peut-être que vous avez peur de l'indépendance de ces habitants. Mais, en même temps, c'est la loi. Et donc, pour cette deuxième raison, cela paraît difficile de voter une convention qui acte du fait que les Conseils citoyens n'ont pas leur place et sont relayés à absolument rien. Généralement, dans toutes les Villes qui fonctionnent avec des comités Conseils citoyens, eh bien, effectivement, le contrôle est déjà plus facile pour la collectivité. Et donc sans bilan, sans que le Conseil citoyen soit placé au centre de ce contrôle, eh bien nous voterons contre cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire. Effectivement, je m'associe complètement. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais la question du bilan, elle est vraiment très importante puisque, au départ, cette démarche, sur le principe, on est complètement d'accord d'exonérer, à condition que cela profite vraiment à nos quartiers. Et là, on émet des réserves ; donc on votera contre cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Alors bon, Monsieur MAILLER, on ne va pas refaire le débat que l'on a déjà eu au dernier Conseil sur Quartiers 2030. Vous vous accrochez sur cette histoire de Conseil citoyen. Je rappelle que ce n'est pas une obligation, sinon il faudrait que vous fassiez un recours non pas contre moi, mais contre l'État, puisque l'État a autorisé le fait qu'il n'y ait pas une obligation d'avoir des Conseils citoyens, premier élément.

Deuxième élément : je vous invite à relire tout ce qui est sorti sur tous ces sujets au sein des QPV, que ce soit de la NCP ou directement, dans le cadre du colloque qui a été tenu, il n'y a pas si longtemps que cela, par le Préfet de région qui démontre bien que dans 10 % des cas seulement, les conseils citoyens fonctionnent. Dans 90 %, ils ne fonctionnent pas. Celui de Champigny, pour avoir été à ce Conseil citoyen et avoir assisté les quelques fois où il s'est réuni au cours des deux dernières mandatures, on se retrouvait avec 4-5 associatifs et aucune perspective, au fond, d'organisation. Aujourd'hui, on a quelque chose qui fonctionne plutôt bien dans le cadre des diagnostics en marchant, dans le cadre des diagnostics des Conseils de quartier, alors avec des choses plus ou moins variables selon les quartiers bien évidemment, mais ça, c'est aussi l'histoire de nos quartiers. Je ne vois pas l'utilité de s'accrocher au-delà de ça, et je vous ai déjà répondu.

Concernant les réserves que vous émettez et qui sont partagées par Madame KEITA, oui, je vous le confirme : nous-mêmes, nous avons des réserves. Pour autant, si nous ne signons pas la convention, c'est un processus beaucoup plus complexe sur le plan réglementaire. Mais on a des bailleurs qui fonctionnent très, très bien, très, très bien dans l'utilisation de la TFPB. Il y en a un notamment, que

l'on vient d'évoquer tout à l'heure dans le cadre de la convention bilatérale, c'est 1001 Vies, qui fonctionne parfaitement bien. On est vraiment satisfaits à 100 % de ce que fait ce bailleur-là. Et d'ailleurs, les locataires aussi. Donc on voit qu'il y a certains bailleurs qui le font bien, il y en a d'autres qui le font moins bien. Alors il y a des bailleurs, notamment certains où je n'ai pas beaucoup d'influence. Je sais qu'il y en a qui en ont plus que moi dans cette assemblée. Je vous invite à vous rapprocher d'eux. Je ne sais pas si Madame KEITA, vous aurez toujours beaucoup d'influence chez ces bailleurs-là mais, en tout cas, je vous invite à passer la parole, parce que l'on voit bien qu'il y a certains bailleurs qui n'avancent pas exactement comme on pourrait le souhaiter, non pas dans ce que souhaite la Ville, mais dans ce qui est l'intérêt aussi des habitants. De manière concrète, c'est ce qu'ils expriment. Monsieur MAILLER, brièvement. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, je m'inscris totalement en faux. Les textes sont ce qu'ils sont. Ce n'est pas une option. Par contre, ce qui est aussi un argument qui fait que l'on ne votera pas, c'est que, si j'ai bien lu et si je me souviens bien, je ne sais plus à quel endroit il est précisé les moyens que la collectivité met sur le suivi de cette question-là. De mémoire, c'est un poste, et il me semble que c'est bien insuffisant pour assurer le suivi de l'utilisation de ça, et d'autant plus quand il ne s'agira que des Conseils de quartier pour le faire alors que, contrairement à ce que vous dites, je vous ai lu les textes lors du dernier Conseil municipal, c'est une obligation, et pas simplement une option. »

Monsieur le Maire

« Vous irez l'expliquer quand on aura un ministre de la Ville ou au PDEC sur le sujet. »

M. MAILLER

« Oui, oui, le procès suffira. »

Monsieur le Maire

« Ah ben non, d'habitude vous interpellez jusqu'au ministre de l'Intérieur, je vous invite à le faire. Pour le coup, si tous les bailleurs font parfaitement leur travail, un poste est parfaitement suffisant, mais je dis bien, si tous les bailleurs font bien leur travail. Mais je vous invite à vous rapprocher de certains de vos camarades et passer le message. Bien, donc nous allons passer au vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Eh bien, c'est adopté. Point numéro 26, Cristina DE OLIVEIRA. »

à la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN

4 votes contre.

M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

Mme Chrysis CAPORAL, M. Sylvain SOLARO, M. Christian FAUTRÉ, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

26) Versement d'acomptes des subventions aux associations, établissements publics et autres personnes de droit privé avant le vote du budget primitif 2025

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Cette délibération concerne le versement d'acomptes des subventions aux associations, établissements publics et autres personnes de droit privé avant le vote du budget primitif 2025.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui en fait, Monsieur le Maire, on vous donne un chèque en blanc finalement, parce qu'il n'y a pas de liste des associations concernées. »

Monsieur le Maire

« C'est dans le rapport. »

M. MAILLER

« Ah il y a un tableau. Alors je ne l'ai pas vu, malheureusement pour moi. »

Monsieur le Maire

« Vous voyez comment vous fonctionnez, vous m'accusez... »

M. MAILLER

« Mais non, mais non, c'est la délibération... »

Monsieur le Maire

« Dans la délibération, vous l'avez en numérique, vous avez le tableau, il est intégré. Ah ben, écoutez, Madame CAPORAL vient de le dire. Je pense que tout le monde l'a eu. »

M. MAILLER

« Au temps pour moi. Au temps pour moi. »

Monsieur le Maire

« Vous voyez, mais tout de suite, vous accusez. Vous êtes tout de suite désagréable. Après, ne vous étonnez de rien. Avec moi, il n'y a pas de chèque en blanc. »

M. MAILLER

« Très bien. »

« On a connu des chèques en bois, mais moi, il n'y a pas de chèques en blanc chez moi. »

M. MAILLER

« Ah bon, on verra ça, on verra ça. »

Monsieur le Maire

« On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Point numéro 27, Sophie AMAR. »

à l'unanimité,

27) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2025, des dépenses d'investissement

Mme AMAR

« Bonsoir à toutes et à tous. Alors là, on va voter pour autoriser Monsieur le Maire à engager liquider, mandater, avant le vote du budget primitif 2025, des dépenses d'investissement. Je tiens à vous signaler qu'il y a une coquille dans la première phrase puisque, comme Monsieur le Maire vous l'expliquait, nous avons reporté notre budget. Donc il faut lire : « Le vote du budget primitif 2025 de la Ville est envisagé pour le mois de mars 2025 » et non pas février, comme il est écrit. Donc, en l'absence d'un vote de budget, nous pouvons titrer, mandater en recettes et en dépenses en section de fonctionnement, à hauteur de N-1, mais pour les investissements, nous devons procéder à un vote au Conseil municipal. Donc il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement du budget principal de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024. Et nous vous avons fourni le détail sur ce qui s'élève à la somme de 16 374 534,95 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 28, rapport sur le FSRIF, Sophie AMAR. »

à l'unanimité,

28) Rapport d'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France 2023

Mme AMAR

« La commune bénéficiant à hauteur de 5 853 353 € du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, dotation destinée à corriger les inégalités des ressources et des charges des Villes de plus de 10 000 habitants, doit présenter un rapport retraçant les actions entreprises avec une évaluation des dépenses afférentes. Dans le cadre du contrat de Ville proposé, les principales actions ont été les suivantes : (les coûts que je vais énoncer correspondent à la part résiduelle à charge de la commune après subvention et participation) en ce qui concerne le cadre de vie et développement urbain, cela a été évalué à 1 494 267 €; pour la cohésion sociale à 9 060 215 €; pour le lien social, solidarité, citoyenneté et accès au service public à 1 159 896€; pour la promotion de la santé et l'accès aux soins à 644 619 €; pour le développement économique et l'emploi 478 063 €; pour les investissements à 3 096 625 €, soit un total, très éloigné de la dotation, de 15 933 685 € en tant que part résiduelle de la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, merci. »

Une élue (hors micro)

« Ce n'est pas une prise d'acte? »

Monsieur le Maire

« Exact, tout à fait. C'est une prise d'acte, donc il n'y a pas de vote, on a pris acte du rapport, je vous remercie. Point numéro 29 jusqu'au point numéro 35, on a 8 points concernant les ressources humaines, et donc je laisse la parole à Aurore THIROUX qui va être rapide et efficace sur ces points, je n'en doute pas. »

Le Conseil municipal prend acte

29) Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2025

Mme THIROUX

« Tout à fait. Je commence donc par la délibération 29, qui est la fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2025. Donc nous sommes bien sûr dans le cadre d'une délibération classique que nous passons tous les ans. Donc cette année, la subvention est légèrement en baisse avec un montant qui, compte tenu du contexte actuel, est provisoire.

L'avis des commissions

Avis favorable de la majorité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : avis contraires ? Refus de vote ? Abstentions ? Le point est adopté à l'unanimité. Le point numéro 30. »

à l'unanimité,

30) Création d'un emploi non permanent de cheffe ou chef de projet opérationnel de la Cité éducative

Mme THIROUX

« Le point numéro 30 est sur la création d'un emploi non permanent de chef de projet opérationnel de la Cité éducative. Donc là, nous sommes sur une réelle création de poste, puisqu'il s'agit d'un emploi d'une durée maximum de 6 ans qui est appuyé par 4 principaux acteurs : notre commune, celle de Chennevières, le collège Elsa-Triolet et la déléguée de la Préfète. Donc le poste sera sous la hiérarchie de notre DGA éducation à la Ville de Champigny-sur-Marne.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission, un vote réservé de monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, d'abord une question sur le fait que ce soit un emploi non permanent. Qu'est-ce qui le justifie ? Puisque vous parlez de 6 ans, ce devrait être un emploi permanent. Et je vais vous donner nos positions de vote sur les suivantes, derrière : à chaque fois, nous voterons contre puisque nous ne partageons pas les choix qui ont été faits dans la loi de transformation de la fonction publique 2019 qui permet de mettre au même niveau un contractuel et un titulaire, puisque nous sommes des fervents défenseurs du statut. Donc nous voterons contre, non pas sur la question des postes en eux-mêmes, mais sur le fait que vous décidez de les ouvrir au même niveau que les autres. Et je sais ce que me dira Monsieur le Maire : je n'ai qu'à être député mais, comme je l'ai déjà dit, comme ça on gagne du temps sur les questions et les réponses. Je préfère un homme un mandat plutôt qu'un cumul de mandats. »

Monsieur le Maire

« Donc, en l'occurrence, je vais vous redire la même chose : c'est surtout que l'on respecte la loi. Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« En fait, le projet est un projet non permanent, donc on respecte, on va dire, le cadre légal qui nous est offert. Si cela pouvait être un emploi permanent, on le ferait, mais c'est pour le moment un emploi non permanent. »

Monsieur le Maire

« On ne sait pas si la Cité éducative, par exemple, ça sera un certain nombre d'années. Si vous êtes capable de nous le dire, on est preneurs. »

M. MAILLER (hors micro)

« Toutes les Villes aimeraient le savoir. »

Monsieur le Maire

« Je pense que tout le monde aimerait le savoir. Bien, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Une abstention. »

M. MAILLER (hors micro)

« On est deux. »

Monsieur le Maire

« Oui, on a bien noté votre pouvoir, il n'y a pas de souci. Non, non, ne vous inquiétez pas. Et donc c'est adopté pour le reste du Conseil, merci. Point numéro 31.

à la majorité,

46 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Sylvain SOLARO, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

- 31) Création d'un poste d'éducatrice ou d'éducateur de jeunes enfants
- 32) Création d'un poste de cheffe ou chef de service des affaires foncières
- 33) Création d'un poste de cheffe ou chef de service administratif et financier
- 34) Création d'un poste de juriste
- 35) Création d'un poste de régisseuse ou régisseur son

Mme THIROUX

« Alors ce que je vous propose effectivement, c'est de grouper les points 31, 32, 33, 34, 35, jusqu'à 37 de mémoire... »

Monsieur le Maire

« 35, 35. »

Mme THIROUX

« Puisque là, il s'agit de créations administratives de postes. Je peux quand même les citer. Donc on a un poste d'éducatrice ou éducateur de jeunes enfants. »

Monsieur le Maire

« Alors je vais faire voter à chaque fois, comme cela, ça permet d'aller plus vite. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Ou des questions ? Oui, Monsieur LURIER.

M. LURIER

« Oui alors puisque c'est l'ensemble des points en même temps. Ce n'est pas sur ce poste-là, mais j'avais posé une question en commission : en fait, je voulais savoir sur l'ensemble de ces postes que l'on modifie pour répondre à une prescription légale et qui prévoit donc...

Monsieur le Maire

« Parlez près du micro. »

M. LURIER

« L'emploi à durée déterminée, depuis le début de la mandature, en gros, quel est le bilan par rapport au remplacement qu'il a pu y avoir suite à des vacances de postes, démissions, mutations ou autres, quel est le ratio, le nombre de personnes recrutées en tant que fonctionnaires et le nombre de personnes recrutées sous le régime du contrat ? »

Monsieur le Maire

« On a changé beaucoup les équilibres, mais je vais laisser Aurore THIROUX vous détailler tout ça. »

Mme THIROUX

« Tout à fait. J'allais vous apporter effectivement les éléments en fin de présentation des délibérations. Déjà, ce que je voudrais dire en préambule, c'est qu'effectivement, ces postes que l'on présente en créations, on ne les choisit pas par hasard, c'est-à-dire que l'on sait que ce sont des postes où l'on aura de grandes difficultés à recruter des fonctionnaires. Monsieur MAILLER le souligne de temps en temps : on a effectivement tout ce qui est métiers de la santé, de l'urbanisme, de la communication. On sait que sur ces postes-là, on aura vraiment de grandes difficultés à trouver des fonctionnaires, donc on ne peut pas se priver de la possibilité de les combler, parce que l'on en a besoin, par des contractuels. Donc, une fois que je vous ai dit ça... Depuis que l'on a commencé à les créer, on en a créé 95. On en a passé 95 en Conseil municipal. Sur ces 95, on en a 4 actuellement qui sont vacants, et sur ceux qui ne sont pas vacants, 40 % sont occupés par des titulaires. Alors vous allez me dire : 40 %, c'est bien, mais ça veut dire que 60 % sont donc occupés par des contractuels. Ce que je peux vous dire, c'est que si l'on prend l'exemple des DGA, chez nous, on a passé les postes en création : tous les DGA que l'on a recrutés sous notre mandature sont des fonctionnaires, et je peux vous dire ce qui est un peu cocasse, c'est que les deux seuls DGA qui sont contractuels sont des DGA qui ont été recrutés par l'ancienne

municipalité. Donc voilà. Je vous dis les chiffres tels qu'ils sont. Là aussi, là où il faut comprendre, c'est que ce n'est pas parce qu'il y a une création de poste que le poste est vacant, c'est-à-dire que, techniquement, on peut procéder à une création avec une personne qui est recrutée, et justement dans ces postes que nous passons, il y a une partie qui n'a pas été recrutée par notre municipalité mais par l'ancienne municipalité. Ce sont des agents qui sont, ce que l'on appelle nous, sur postes permanents. Donc ce sont des postes qui sont vacants, qui peuvent être effectivement occupés par un fonctionnaire ou un contractuel. Ce que l'on oppose à ce que l'on appelle, nous, les postes non permanents, qui ne peuvent pas être occupés par des fonctionnaires. Ils ne peuvent être occupés que par des contractuels, puisque ce sont des remplacements, par exemple de fonctionnaires qui sont en arrêt maladie. Dans ces postes, qui sont occupés par ces contractuels, il y a 60 % des postes qui ont été recrutés par l'ancienne municipalité, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas de notre fait, ils étaient déjà là, et ce que l'on a fait, c'est effectivement, alors qu'ils étaient dans une situation où on leur proposait un contrat renouvelable d'un an, mais pas une fois, pas deux fois, pas trois fois, pas quatre fois, et je pourrais passer ma soirée à vous énumérer le nombre de fois, c'est-à-dire qu'il y avait des agents qui étaient en contrat d'un an renouvelable pendant des années et des années. Donc le passage de ces créations de postes pour ces agents, cela veut dire qu'effectivement dans un premier temps, ils ont un contrat de 3 ans, et dans un deuxième temps une CDIsation. Parce que ces agents-là, il faut bien comprendre que de les maintenir dans des contrats d'un an, c'est les maintenir dans une précarité. Quand vous voulez acheter une maison, acheter une voiture, c'est très compliqué. Et le fait que Monsieur MAILLER refuse systématiquement de voter et d'accepter que, malheureusement, la vie d'une collectivité, c'est aussi composé de contractuels, et ces contractuels, il faut aussi les respecter. Il faut les respecter et leur donner la possibilité, l'envie de rester, et la CDIsation, c'est une solution. Ce que je veux vous dire aussi, c'est qu'à la mairie de Champigny, on ne s'arrête pas justement à passer le contrat en 3 ans et à espérer une CDIsation. On accompagne l'agent dans l'objectif que l'on porte. On a développé à la mairie de Champigny tout un tas de mesures. Je les ai notées pour ne pas en oublier : le salon du concours, le plan de formation qui offre la possibilité aux agents de se préparer aux concours, les Matinales RH qui expliquent tout le parcours du fonctionnaire, les itinéraires concours avec justement l'objectif concours. On a même un tutorat volontaire de collègues qui préparent les agents pour les oraux des concours. Donc vous voyez, ce qui a changé, c'est qu'on ne laisse plus les agents ad vitam aeternam, c'est le cas de le dire, en contrat d'un an. On leur propose soit une CDIsation, soit de rentrer dans un processus qui va leur permettre de devenir fonctionnaire. On a du mal à recruter des fonctionnaires à la mairie de Champigny, mais on a choisi de les faire devenir fonctionnaires. »

Monsieur le Maire

« Je crois que les choses sont claires, et je prolongerai en disant que cela ne s'arrête pas qu'aux DGA. »

Mme THIROUX

« Oui. »

Monsieur le Maire

« C'est dans beaucoup d'autres filières. Par ailleurs, à chaque fois que l'on a eu l'occasion de recruter des fonctionnaires, on s'en est saisi. Vous aviez, Monsieur MAILLER, dit : je comprends pour le poste en informatique, le poste de directeur informatique, c'est tellement dur d'en trouver, eh bien, on en a eu 2 sur les 4 dernières années, et ils étaient tous les 2 fonctionnaires. Et celui qui est en poste est

fonctionnaire. Donc, vous voyez, on y arrive aussi, même dans des métiers difficiles parfois. Alors c'est plus compliqué, je ne vous le cache pas mais, en attendant, on voit qu'il y a, là aussi, une attractivité au niveau de la Ville de Champigny et au regard des projets que l'on porte. Madame Keita. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci, Monsieur le Maire. Donc merci Madame THIROUX pour ces éléments intéressants de chiffrage pour avoir le ratio titulaires contractuels. Sur la question des emplois fonctionnels, parce que vous parliez de la difficulté à recruter, c'est une difficulté qui n'est pas propre à Champigny. C'est une difficulté de recrutement dans le service public, dans les collectivités. Cette difficulté, elle est due aussi à la grille. Je sais que nous, on s'est toujours battus, en tout cas pour qu'il y ait... Déjà ce gel du point d'indice, cela a pénalisé, pendant de nombreuses années, l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires de manière générale. Donc c'est des combats qui vont aussi ensemble, et ce n'est pas aussi simple que cela. Quand on parle de contractuels, il y a des agents, quand ils viennent, qui préfèrent être contractuels pour pouvoir mieux négocier le salaire. Donc ce n'est pas aussi simple que cela. C'est important de tout dire quand vous parlez des contractuels et des emplois fonctionnels. Après, je ne m'avancerai pas, parce que ce n'était pas ma délégation au niveau des ressources humaines, sur le comment a été négocié, mais je sais que, en tout cas, quand on comparait les Villes de même strate que Champigny, au niveau de la grille des salaires, nous, on était assez bas. Donc, à un moment donné, il faut essayer de jouer pour pouvoir attirer aussi les cadres de qualité etc. Donc c'est quand même important de le dire. »

Monsieur le Maire

« Mais on vous rejoint totalement sur ce point-là, puisqu'il y avait même eu un plan de déprécarisation qui avait été lancé, qui n'a pas été très, très loin d'ailleurs, pas dans la dernière mandature, mais dans la mandature précédente. Je pense qu'il faut quand même regarder ce qui a été fait. C'est bien d'être dans les manifestations pour le point d'indice, moi je préfère être dans l'action, et c'est ce que l'on a conduit au fond puisque l'on a revalorisé les salaires, on a fait la prime de pouvoir d'achat, ce que n'ont pas fait toutes les mairies, y compris les mairies de gauche, on a fait le RIFSEEP, enfin voilà... On est sur plusieurs dispositifs justement, qui créent une attractivité, et je peux vous dire qu'il n'y a pas beaucoup de collectivités aujourd'hui, et quelles que soient les tendances politiques, notamment sur le département du Val-de-Marne où j'ai eu l'occasion de regarder ce point-là, qui ont aujourd'hui l'intégralité des équipes d'encadrement qui sont en place. On a réussi alors que l'on est passé par une phase un petit peu plus compliquée. Après le COVID, il y a des gens qui se sont posé des questions, qui n'avaient pas forcément envie de travailler dans la fonction publique, on a eu des profils différents aussi, qui venaient du privé, qui avaient envie de travailler dans la fonction publique. Voilà, les choses ont beaucoup bougé et, au fond, on est parvenus à quelque chose qui, aujourd'hui, fonctionne plutôt bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je voudrais juste répondre à Madame THIROUX, parce que vous n'avez pas totalement répondu à la question de mon collègue. Lorsque vous aviez présenté le rapport égalité femmes hommes, vous aviez fait remarquer qu'il y avait quand même une augmentation très forte du nombre de contractuels sur l'ensemble des agents de la collectivité, et qu'en plus ces contractuels étaient souvent des femmes, et notamment sur des emplois plutôt précaires. Donc ces questions-là sur ces chiffres-là, et le fait de passer des délibérations, parce que vous les passez, ça ne change absolument rien, si ce n'est que cela

met au même niveau le recrutement d'un contractuel et d'un titulaire, et je dis ça : ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord est le fait qu'à partir du moment où vous avez des contractuels qui ont effectué 6 ans sur le même type de fonction, il y a une CDIsation qui est obligatoire sur le contrat. »

Mme THIROUX (hors micro)

« Si on le mentionne. »

M. MAILLER

« Non, non vous n'avez pas besoin d'utiliser cette loi. C'était déjà bien avant la loi de 2019 que vous étiez obligatoirement obligés de le faire. J'ai eu des cas de ce type-là où, effectivement, ce n'est pas que des collectivités, parfois c'est des oublis, cela peut être simplement de ne pas avoir suivi le dossier d'une personne, notamment en matière culturelle où, effectivement, des gens qui avaient fait d'abord des vacations, qui ensuite ont fait des petits contrats, eh bien le juge administratif, bien avant la loi de 2019, a considéré que le CDI devait être mis en œuvre. C'était d'ailleurs, de mémoire, c'était une jurisprudence de la Cour européenne de justice, qui avait condamné la France, justement parce qu'il n'y avait pas de possibilité, en dehors du statut, d'avoir un contrat à durée indéterminée. Et ce n'est pas la loi de 2019 qui est venue faire cela. La loi de 2019, elle est venue justement en partie casser le statut de la fonction publique, en faisant en sorte que, là où c'était devenu une exception et où il fallait avoir de fortes motivations, et de pouvoir, de devoir démontrer que vous n'aviez pas pu trouver d'autres titulaires que vous pouviez recourir aux contractuels. Aujourd'hui, on a mis sur le même plan d'égalité les deux en disant, plus ou moins, une petite priorité, et encore elle n'est même plus affirmée, pour les titulaires, et qu'on ouvre la porte à la contractualisation, c'est tout. Et c'est ce qui se passe. On voit aujourd'hui, j'ai fait, il n'y a pas très longtemps, une formation au CNFPT qui démontre qu'aujourd'hui, il y a une augmentation du nombre de contractuels depuis 2019. Donc c'est bien cette loi-là qui, aujourd'hui, dans la fonction publique, a ouvert les portes de la contractualisation. D'ailleurs parce qu'on a diminué aussi le nombre de concours, puisqu'il y a certains concours, c'est tous les deux ans, voire certains, c'est un peu aléatoire quant à savoir quand ils s'organisent. Donc la loi de 2019, c'est pour cela que l'on vote contre, ce n'est pas sur la question des contractuels parce que, comme vous, je pense qu'il faut les emmener, et d'ailleurs il y a une obligation, en général, dans les contrats, on leur dit qu'ils ont l'obligation de présenter le concours, pas de l'obtenir, parce que l'on n'est jamais sûr de le faire, mais en général, dans les contrats, c'est ce qui devrait apparaître. Vous ne faites pas mieux ou moins bien que les autres à mon sens, et d'ailleurs ça me permet de vous poser une question. J'aurais bien voulu avoir le rapport de la qualité de vie au travail et si je pouvais avoir le fameux rapport quali-social sur lequel vous vous êtes... - ça, ça évite les questions diverses après, on gagne du temps de nous le transmettre, ce serait bien pour que l'on puisse apprécier effectivement la qualité au travail que vous semblez mettre en avant aujourd'hui et qui ferait que les gens viennent à Champigny, y compris les titulaires. »

Monsieur le Maire

« Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Monsieur MAILLER, je vous trouve quand même incroyable! Vous faites ni mieux ni moins bien... Mais Monsieur MAILLER, je viens de vous citer tout un tas de mesures qui n'existaient pas du temps de l'ancienne municipalité. Tout cet accompagnement justement pour les concours, ça n'existait pas. Donc ne me dites pas que l'on fait ni mieux ni moins bien. »

M. MAILLER (hors micro)

« Ben si... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, laissez parler la personne qui parle. Nous, on vous écoute quand vous parlez et des fois, ça nous coûte, je peux vous le dire, mais pour autant, on vous écoute. (Rires) Aurore THIROUX toute seule. Merci. »

Mme THIROUX

« Monsieur MAILLER, moi je ne suis pas d'accord avec vous. Ici, à Champigny, ce qu'il faut savoir, c'est que l'on n'a créé aucun poste. Donc si les postes ne sont pas créés, je suis désolée de vous le dire, la préfecture nous retoquerait sur les contrats de 3 ans. C'est impossible de les passer si on ne les passe pas en délibération. Je ne sais pas dans quel cadre vous, vous y arrivez, c'est fantastique pour vous, mais nous, vous vous savez très bien que l'on aime bien respecter la légalité, et la légalité, c'est de passer les créations de postes. Il ne faut pas confondre passer une création de postes et recrutement. C'est ça, en fait, l'amalgame que vous faites. Là, on parle de personnes qui sont déjà pour certaines sur poste, et ne pas créer de poste, cela veut dire ne pas leur permettre de pouvoir un jour prétendre à une CDIsation. Voilà, c'est juste ça. Après, quand vous nous dites qu'il y a de plus en plus de contractuels dans la fonction publique, ce n'est pas moi qui vais vous dire l'inverse. On sait très bien que la fonction publique ne fait plus rêver, on a du mal à recruter. Il y a peut-être de moins en moins de concours, mais il y a aussi de moins en moins de candidats, il faut le savoir aussi. Donc c'est vrai que c'est compliqué. Nous ce que l'on essaye, c'est de donner envie justement de passer le concours et de devenir fonctionnaire. Maintenant voilà, on essaie d'accompagner au mieux et ce qu'il faut surtout, c'est quand même ne pas laisser les postes vacants. C'est aussi important. »

Monsieur le Maire

« Il est utile de rappeler que c'est le choix de l'agent. Monsieur MAILLER pour conclure. »

M. MAILLER

« Oui, juste pour conclure. À partir du moment où vous payez un agent, c'est qu'il y a forcément un poste qui a été créé à un moment donné, sinon vous ne pourriez pas autoriser la dépense. C'est très clair. Le tableau des emplois, même si vous dites avoir eu du mal à le trouver, à partir du moment... Non, mais je n'étais pas avec vous, mais... »

Mme THIROUX

« Ce n'est pas qu'on a eu du mal à le trouver, c'est qu'il n'existait pas, c'est clair. Il n'existait plus depuis 2014, je vous le rappelle, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« C'est vous qui le dites ; moi, je n'étais pas présent. Je n'étais pas aux affaires, donc je ne sais pas. »

Mme THIROUX

« Eh bien demandez à vos collègues. »

M. MAILLER

« Mais... »

Monsieur le Maire

« À vos camarades, à vos colistiers. »

M. MAILLER

« Je remarque que vous m'interrompez. Quand moi je vous interromps, ça pose problème. Visiblement, dans ce sens-là, ce n'est pas grave. »

Monsieur le Maire

« Bon, vous avez fini? »

M. MAILLER

« C'est juste pour vous dire qu'a priori sinon le trésor public aurait refusé de payer les personnes si les postes n'étaient pas créés. Voilà. C'est juste ça, la réalité. »

Mme THIROUX

« Je vous dis juste que, pour les contrats de 3 ans, il faut que les postes soient créés, et en Conseil municipal. Voilà, je vous dis cela. »

Monsieur le Maire

« On ne vous parle pas des vacataires, on ne vous parle pas des contractuels d'un an... »

M. MAILLER (hors micro)

« On est bien d'accord. »

Monsieur le Maire

« Où vous aviez des gens qui, ici, travaillaient par le passé pendant 20 ans avec un contrat renouvelé tous les ans. Moi, j'en ai rencontré des agents comme ça. Alors bon, les leçons de morale, je veux bien, mais je crois que là, vous êtes, une fois de plus, à côté de la plaque. »

M. MAILLER

« Pas du tout. »

Monsieur le Maire

« Donc on va passer aux approbations. »

Monsieur le Maire

« Ben c'est les faits, et vous ne voulez jamais les voir, surtout quand ils ne vont pas dans votre sens. Bien donc on va passer au vote pour ce premier point. Donc le point 31. »

Mme THIROUX

« 31. On était sur le poste éducateur éducatrice de jeunes enfants. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Un avis contraire. Des abstentions ? Des refus de vote ? Oui, on sait : l'administration vous compte deux fois, vous savez. Et même quand on vous regarde, des fois, on se dit que c'est même trois ou quatre fois puisque vous parlez quatre fois plus que tout le monde, Monsieur MAILLER. Donc qui est pour ? Donc c'est adopté. Point numéro 32. »

Mme THIROUX

« Pour un poste de chef de service des affaires foncières. »

Monsieur le Maire

« Qui est contre ? Qui est pour ? Point numéro 33. »

Mme THIROUX

« Chef de service administratif et financier. »

Monsieur le Maire

« Qui est contre ? Qui est pour ? Adopté. »

Mme THIROUX

« Un poste de juriste.

Monsieur le Maire

« Point 34, qui est contre ? Qui est pour ? Adopté. Point numéro 35. »

Mme THIROUX

« Un poste de régisseur son. »

Monsieur le Maire

« Qui est contre ? Même le son, on ne l'aura pas. Oh là, là, on a du mal. Qui est pour ? Donc c'est adopté. Point numéro 36 Yann VIGUIÉ. »

à la majorité,

46 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Sylvain SOLARO, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

36) Révision du schéma directeur des liaisons douces de la ville de Champigny-sur-Marne

M. VIGUIÉ

« Merci Monsieur le Maire. Cette fois-ci on revient sur la révision du schéma directeur des liaisons douces de la Ville de Champigny. La Ville s'était emparée des enjeux de formulation de schéma directeur des liaisons douces alliant structuration d'une mobilité durable qui a été validé, dans cette instance même, il y a un peu plus de trois ans.

Ce document programmatique définissait 10 itinéraires structurants formés par la voirie dimensionnante du territoire, et offrant des tracés directs vers les pôles générateurs de mobilité ainsi que les liaisons inter quartiers.

Ces aménagements s'accompagnent d'actions complémentaires. Je ne vais pas vous relire toute la délibération parce que, vu l'heure, on est d'accord, on va aller vite. Néanmoins, il est nécessaire de revoir ce plan en apportant des modifications pour les trois années qui viennent, notamment en le mettant à jour avec des propositions d'axes nouveaux, qui ne figuraient pas au document initial, et je pense notamment au fait qu'il a été ajouté l'avenue Ambroise-Croizat et le rond-point Linda-de-Sousa, donc au niveau du parc du Plateau pour assurer un maillage avec l'aménagement cyclable de la rue de Bernau existant et ceux de la voie Sonia-Delaunay. De plus, il convient de noter que si un tronçon de la piste cyclable est présent sur la rue Henri-Marie-de-Boursicaud, le plan vélo prévoit la création d'un axe cyclable structurant pour relier le centre-ville.

Il a été aussi soumis à votre approbation le fait de supprimer de ces axes structurants l'axe du bord de Marne en faveur de la réalisation d'aménagements légers qui pourraient, à court terme, permettre une meilleure sécurisation des circulations cyclistes le long de la rivière. Je le dis pour les personnes présentes, notamment dans la salle, que ce n'est pas un renoncement à l'aménagement du quai Kennedy, mais par rapport au phénomène Waze et aux véhicules qui sont en transit sur ces axes-là, il y a aujourd'hui une possibilité d'aménagements plus légers et plus efficaces que des investissements lourds et structurants qui sont dans le schéma directeur. Vous avez dans la délibération l'ensemble des axes concernés avec les voiries et avec le calendrier défini sur 3 secteurs : secteur 1 pour le centre-ville, secteur 2 pour le Plateau et le 3 pour le haut de Champigny, avec les 3 phases d'aménagement sur 2025, 2026 et 2027. Et il vous est proposé, lors de ce Conseil, de valider ce schéma directeur de liaisons douces ainsi que le plan d'action triennal qui en découle.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission Avis favorable de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER.

Il y a eu une demande de la commission, par la voix de Madame AMAR, que cette délibération soit placée en seconde position pour la 1^{re} commission, donc en 1^{re} position pour la 3^e. C'est effectivement le cas. »

Monsieur le Maire

« Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur VIGUIÉ. Concernant les légers aménagements sur les bords de Marne évoqués, moi j'ai été toujours pour, mais j'ai pas mal d'idées là-dessus, mais est-ce que vous

pouvez développer un petit peu ? Est-ce qu'il s'agit de supprimer quelques places de stationnement pour élargir certains endroits ? Est-ce qu'il s'agit de supprimer des jardinières pour élargir un peu le trottoir ? Est-ce qu'il s'agit d'améliorer le contresens ? Est-ce qu'il s'agit de mettre un sens interdit au milieu ? Est-ce que vous pouvez un petit peu plus développer s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, tout ce qui permet de mieux circuler à vélo est bon à prendre, donc nous allons voter pour ce plan vélo. Je fais remarquer tout de même que les axes dits COVID auraient mérité d'être maintenus et prolongés sur la rue de la Plage, Charles-de-Gaulle, en prolongement de l'avenue Gallieni de Joinville par exemple. Les réfections des peintures ne figurent pas sur ce plan, et pourtant il y a urgence. Mais peut-être que c'est acquis, j'espère. Sur le quai Victor-Hugo, vous avez expliqué des aménagements légers ; un des aménagements légers serait de réduire la vitesse à 20 à l'heure, comme j'en ai déjà parlé un certain nombre de fois, en continuité avec la partie Joinville. Cette partie du quai contribue beaucoup à l'attractivité de la Ville, donc il faut vraiment y mettre les moyens nécessaires, de manière aussi à encourager le partage de la voirie parce que là, actuellement, il y a vraiment des endroits qui sont dangereux, et pour les cyclistes, et pour les enfants, et pour les piétons. Le serpent de mer de la rue Dominique-Adenot, de la Parenthèse verte, etc. je me souviens de vous avoir parlé de la bande cyclable trop étroite et trop près du stationnement, qui est dangereuse. J'en ai parlé, je pense, au premier ou au deuxième Conseil de cette mandature, et depuis 2020, normalement, le promoteur a rétrocédé à la Ville la voirie. Donc j'aimerais quand même que cette chose soit prise en compte. On circule au milieu de la rue quand on est cycliste dans cette rue, c'est le seul moyen. Merci. »

Monsieur le Maire

« Oh, ce n'est pas la seule rue qui est dans cette situation. On a 500 rues en tout sur la commune. Vous savez, c'est bien plus complexe que juste cette rue-là. Je suis ravi que vous indiquiez que vous allez voter non pas ce plan vélo, mais cette révision du schéma directeur des liaisons douces. Juste pour préciser que, pour l'instant, concernant le quai, qui n'est pas le quai Victor-Hugo, celui dont vous parlez, mais qui est le quai Gallieni, puisque vous parlez d'une prolongation avec Joinville, on n'est pas tout à fait dans la même situation par rapport à Joinville, et d'ailleurs par rapport au quai Victor Hugo. En tout cas, si on le modifie par rapport au schéma tel qu'il était arrêté, c'est pour éviter de le démolir parce que sinon, il fallait envisager une refonte complète. Je rappelle que ça a été des investissements extrêmement lourds à l'époque pour la commune, et qu'il faudrait faire un choix entre pas simplement les voitures, comme vous l'avez évoqué, supprimer des stationnements, parce qu'il y a des pincements à certains endroits où, même si vous supprimez les stationnements, ça ne règle pas la possibilité de passer en cycle. C'est aussi supprimer tous les espaces végétalisés. Donc, vous voyez, c'est assez compliqué cette histoire. Aujourd'hui on nous dit, à juste titre d'ailleurs, et c'est ce que nous faisons dans l'aménagement des voiries que nous réalisons, qu'il faut plus végétaliser. Mais là, il faudrait au fond supprimer les espaces végétalisés pour faire une piste cyclable, et encore, si tant est qu'il y ait la largeur suffisante, cela risquerait plutôt de devenir une bande cyclable. Ce n'est pas du tout la même chose. Vous voyez, la difficulté, elle est là. Et par rapport à d'autres villes qui ont pu faire ce type d'aménagement, ils ont la chance d'avoir des bords de Marne un peu plus larges. Nous, on a la chance aussi d'avoir des bords de Marne, mais avec des espaces, et c'est heureux, notamment plantés, et quand il y a des arbres, si l'on ne veut pas couper les arbres, si l'on ne veut pas supprimer les espaces végétalisés sur ce quai, on a une vraie difficulté effectivement : il n'y a pas suffisamment d'espace. Donc on verra comment on peut mener des aménagements légers, comme cela vient d'être évoqué, pour faire en sorte que ce soit plus sûr pour les cyclistes. C'est vraiment ça l'objectif. Je pense qu'il y a aussi un travail à faire en lien avec les rues parallèles, que sont la rue Diderot, la rue de Verdun et puis, par la suite, je pense que le flux passera surtout au niveau de l'avenue Roger-Salengro, puisque l'objectif est d'aller vers les gares, vers le centre, c'est là où se font naturellement les choses. Et d'ailleurs c'est prévu dans le cadre du VIF, donc le Vélo Île-de-France, et vous évoquiez la rue de la Plage, elle est bien intégrée, et on a des discussions actuellement avec Île-de-France mobilités et pour la partie nord de la rue de la Plage et le Département qui doit nous restituer la fin de chantier de la SDEP pour, justement, aménager et avoir une facilité d'accès à la gare du Grand Paris Express. Tout cela est bien intégré. Dire précisément les choses, c'est un peu difficile. On n'en est pas encore tout à fait là. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Juste pour bien comprendre : est-ce que vous allez toucher aux grandes jardinières qui sont un peu élevées ? Vous allez un peu les réduire ou vous n'allez pas y toucher ? »

Monsieur le Maire

« Je vous redis ce que je viens de dire : pour l'instant, on n'a rien prévu de toucher quoi que ce soit. On va regarder ce que l'on peut faire, on n'en est pas encore à : « on va faire quelque chose... » On va essayer de trouver comment on peut aménager, et après on en discutera avec tous ceux qui sont intéressés sur le sujet, mais je vous le redis, c'est très, très compliqué parce que l'on a un espace qui est extrêmement contraint. »

M. TITOV

« Si je peux me permettre de suggérer quelque chose... L'idéal, alors je comprends que l'on essaye de ne pas faire des choses trop onéreuses parce que, dans l'idéal, ce serait de tout refaire, mais là, ce serait de réduire les espaces verts un petit peu, et surtout de les rabaisser parce que, du coup, quand vous avez un espace vert qui est plus bas, eh bien vous pouvez mieux circuler à côté. C'est visible dans d'autres villes. Il y a aussi des passages, il y a quelques endroits où vous n'avez pas d'espaces verts, vous avez juste le trottoir, des plots et des voitures en face. Et il y a des endroits, il suffirait sur tout le quai de supprimer peut-être 3 ou 4 places, ce qui n'est pas énorme, mais il y a des endroits, ce serait vraiment pertinent. Je ne sais pas si vous êtes complètement contre supprimer trois ou quatre places sur tout le quai. Je ne sais pas si vous êtes pour si ça améliore les choses, ou pas. »

Monsieur le Maire

« Moi, je ne suis ni pour ni contre, comme disait le proverbe mais, en attendant, je regarde de façon très pragmatique comment on peut faire. Et ce n'est pas en supprimant trois ou quatre places que l'on règlera le sujet. Je vous l'ai dit : vous avez des pincements au niveau des rues que ce soit la rue Georgette, la rue des Deux-sœurs où vous ne pourrez pas passer, quand bien même vous aurez supprimé le stationnement à ces endroits-là. Ou alors il faut supprimer tous les espaces végétalisés. Supprimer tous les espaces végétalisés, c'est quand même un peu compliqué. Et je ne suis pas certain, en tout cas c'est ce qui a été confirmé par les services techniques, on n'aura pas la possibilité pour

autant de faire une piste cyclable. La piste cyclable, elle doit faire minimum 1,50 mètre, c'est-à-dire que l'on n'aura plus de piétons qui peuvent passer sur le bord de Marne, ou alors il faudra qu'ils ne passent que sur le bas. Il y a des endroits qui ne sont pas accessibles sur le bas, notamment quand vous êtes au niveau de la base nautique. Vous voyez, ce n'est pas simple. Si moi, quelqu'un vient avec une solution toute trouvée, je suis preneur. Mais c'est très compliqué et ce n'est pas une question que de budget, mais la Ville a fait des investissements extrêmement importants, si ma mémoire ne me fait pas défaut, cela devait être en 95-96 que le quai a été complètement refait. Aujourd'hui, refaire ce quai, c'est à peu près 40 M €. 40 M €, c'est plus d'une école. Il y a des choix budgétaires à faire. Aujourd'hui, les écoles, on a un vrai problème. Je ne vais pas revenir dessus, je me suis suffisamment exprimé sur le sujet. Donc on a fixé les priorités. Effectivement, c'est de faire les écoles. Et on sait que l'on aura sur ces aménagements des choses à travailler, que l'on essaiera de faire le plus efficace possible, mais c'est extrêmement compliqué au regard de l'espace que l'on a. Vous voyez, on a un autre quai à Champigny, sur la partie nord, qui est beaucoup plus large où l'on a plus de possibilités de faire des choses. Et cela avait été fait d'ailleurs en partie sur ce quai-là, mais sur le quai sud, sur celui de Gallieni, c'est extrêmement compliqué. Bien, je vous propose de passer au vote : est ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cet exercice pour presque achever ce Conseil municipal, mais il reste encore une délibération importante qui est le contrat du PPA Marne Est, Philippe DUBUS. »

à l'unanimité

37) Contrat PPA Marne Est

M. DUBUS

« Oui, merci Monsieur le Maire, et puis j'ai le plaisir à cette heure-ci de vous dire Bonjour à tous, et non plus bonsoir. »

Un élu (hors micro)

« Bravo. »

M. DUBUS

« Le contrat PPA Marne Est, qu'est-ce que c'est? Alors déjà, PPA, c'est un projet partenarial d'aménagement. Cela veut dire qu'en fait l'État considère que, pour un territoire, il y a un intérêt véritablement d'aménagement, et il est prêt à nous accompagner. Donc ça, c'est l'objectif d'avoir un contrat avec les collectivités qui sont concernées et l'État. Donc ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est quel est le site qui est envisagé ? Alors on a une carte sur la présentation. En fait, on est sur Bry, on est sur Villiers, et on est évidemment sur Champigny. Et, globalement, on suit un peu l'Altival de Chennevières jusqu'à la limite de Noisy-le-Grand, donc on rencontre la gare des trois communes, on longe l'autoroute, et l'objectif est d'avoir une cohérence dans les réflexions urbaines sur l'ensemble de ce territoire. La cohérence, c'est important, parce que cela permet de parler d'emploi, de parler de logement, mais aussi de parler d'espaces verts, de parler de zones que l'autorité environnementale veut que l'on conserve, et c'est ce regroupement de toutes ces contraintes qui fait qu'il y a un intérêt de faire ce projet partenarial.

Alors on ne part pas de zéro. Globalement, sur Villiers, on a des axes, Boutareines, Europe, etc. qui existent; nous, on a un CNI qui a été fait, on a un bassin économique, écologique, on a des études qui ont été faites pour nous, pour voir comment on fonctionnait, et tout cela l'objectif, c'est de regrouper toutes ces données existantes, et puis de passer, à partir de ces données existantes, à une phase

suivante qui prépare, en fait, des solutions opérationnelles. Là, je vais reprendre cela dans la page 26 du contrat, vous allez le retrouver, qui permet de passer à l'opérationnel de toutes ces études. Et donc on va retrouver en fait des travaux de diagnostics, aussi bien économiques, de diagnostics de logement, de diagnostics environnementaux, donc ça, ce sont toutes les études, et stratégiques, et économiques. Toutes ces études stratégiques, elles sont faites. Après les montages d'opérations possibles avec les bilans financiers : on voit des problèmes de ZAC, des problèmes dans tous les secteurs: comment on construit, comment on travaille sur ces sujets-là et, à la fin, on a aussi besoin d'études techniques complémentaires et, entre autres, les études environnementales nécessitent des études techniques un peu pointues. Et ça, c'est ce qui est pris dans le PPA et, à la fin, la rédaction d'un programme stratégique d'aménagement et de développement, la synthèse de toutes les opérations d'études. Ça, on a deux ans pour le faire avant de passer en phase opérationnelle. Globalement, c'est sur une zone de 200 hectares, et ce qui est aussi important à retenir, c'est pourquoi il y a un intérêt fort de réaliser cela ensemble en dehors d'avoir cette cohérence et, entre autres, cette cohérence environnementale. C'est aussi un appui fort, financier de l'État, et aujourd'hui, vous avez dans la présentation, en fait, sur 2 545 000 € de coût de ces études, eh bien Champigny n'a que 6 % de ce montant-là à verser. Et on a l'État qui finance ces études à 50 %. Donc, globalement, on a vraiment une assistance financière pour pouvoir trouver des projets qui sont en cohérence avec le territoire. Voilà l'objectif de ce PPA, donc qui retrouve comme signataires bien évidemment le Territoire, la Métropole, l'État évidemment, et puis les collectivités concernées, Villiers, Champigny, Bry, et vous verrez que beaucoup d'autres structures s'y intéressent (la Région, le Département, le Grand Paris, SADEV, IDFM, la Banque des territoires, l'EPFIF) qui cosignent, même si elles ne financent pas ces structures, mais parce qu'elles sont intéressées pour s'associer à ce travail.

Voilà l'objectif de ce PPA, qui va venir effectivement structurer les deux prochaines années de travail sur ces 200 hectares. Et puis on est dans un cadre de travail intercommunal, donc c'est toujours la richesse que l'urbanisme ne s'arrête pas à une frontière communale. Voilà. Donc l'objectif est d'approuver ce contrat partenarial et puis d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le document de contrat. »

Monsieur le Maire

« L'avis des commissions ? »

M. DUBUS

« L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3^e commission

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission et un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, j'aimerais avoir les grandes lignes de cette étude, et par exemple, on ne parle pas des 75 % d'activité et 25 % de logement. C'est-à-dire qu'en lisant ce document, on a l'impression qu'il s'agit de restructurer des zones d'activité existantes et consacrer le reste au logement. Je ne sais pas si j'ai bien

compris ou pas, si c'est encore décidé ou pas. Donc c'est quelque chose que j'aurais aimé savoir. On ne peut pas continuer à avoir des logements à l'est et des entreprises et des bureaux à l'ouest. On était a priori toujours d'accord là-dessus, tous. Comme le périmètre est celui de la VDO, un article du Parisien du 28 novembre 2024 évoque le projet Altival, des voies pour bus qui vont être créées sur l'axe VDO entre Chennevières, via Champigny, Villiers et Bry. À l'époque de l'enquête publique, en 2016, tout était au conditionnel et à l'état de projet pour expliquer comment des bus allaient emprunter ces voies. À ce jour, donc depuis 9 ans, aucune communication n'a été faite sur les lignes qui circuleront sur ces voies ni au département ni à IDF mobilités, ni par la ville de Champigny. Quelles sont les lignes de bus existantes dont le tracé va être modifié pour emprunter ces voies ? Quelles nouvelles lignes vont être créées, Altival n'étant pas une ligne en soi, mais allons-nous donner une voie en site propre ? Quelles lignes de bus partiront ou passeront par Cœuilly ou le Bois l'Abbé pour desservir la gare du métro Bry-Villiers-Champigny ? Si des lignes voient leur tracé changé, quelles solutions de remplacement seront proposées pour les arrêts qui ne seront plus desservis ? Les voies Altival doivent être raccordées aux voies TVM est à Bry-sur-Marne pour rejoindre Noisy-le-Grand Mont-d'Est, or le TVM est n'a plus de déclaration d'utilité publique depuis juillet 2024. Il semble définitivement enterré, donc comment peut-on encore présenter Altival comme devant aller de Chennevières à Noisy alors que ses voies s'arrêteront à Bry-sur-Marne ? Le budget prévu pour Altival dépasse les 210 M € pour 4,7 kilomètres de voirie, peut-être même moins si l'on s'arrête à Bry au lieu de Noisy, soit 70 M € par kilomètre. C'est dix fois plus qu'un kilomètre d'autoroute, cela ne comprend pas les bus ou leur exploitation. Et donc toutes ces questions se posent. On a déjà essayé d'avoir des réponses en écrivant au ministère des Transports et de la transition écologique, à la présidente de la Région au président du Département du 94 et du 93, et nous n'avons pas de réponses. Peut-être vous pourriez en donner quelques-unes. Merci. »

Monsieur le Maire

« On va essayer. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je voulais juste être sûr d'avoir bien compris : on est dans l'une des deux formes de PPA parce que l'on parle, vous avez parlé d'actions opérationnelles qui étaient déjà en cours, on est bien sur un PPA de préfiguration uniquement ? Et j'imagine qu'après, il y aura le deuxième volet qui sera l'opérationnel. Et juste ma question, parce qu'effectivement c'est plutôt quelque chose de technique, mais comment la concertation avec les habitants, les acteurs locaux se fait puisque là, on préfigure ? Mais il n'y a rien sur les espaces de concertation. En tout cas, je ne les ai pas vus dedans, alors est-ce que cela se tient en dehors de ce type de dispositif ? Il me semble que, quand on préfigure un projet, la participation des habitants, des acteurs, et comme ça n'apparaît pas, peut-être que c'est en dehors ? C'est un dispositif que je connais assez mal mais, comme on préfigure, c'est important que les principaux intéressés puissent être associés. »

Monsieur le Maire

« Alors les principaux intéressés, pour l'instant, sont ceux qui sont appelés à financer. Et moi, je suis ravi que l'on arrive à aboutir, parce que cela a été un long travail pour aboutir à ce contrat de préfiguration du PPA. Ce n'est pas toujours simple de mettre tout le monde autour d'une table dans notre bon pays, et de faire en sorte qu'il y ait une concorde sur un projet d'aménagement à l'est parisien, qui en a bien besoin, et c'est tout l'enjeu aussi de la Métropole. Donc ravi que l'État réponde

présent sur les demandes que nous avons portées au niveau des trois collectivités que sont Villiers, Champigny et Bry. Je précise, pour Madame CAPORAL, que BVC n'existe plus. C'est VCB, Villiers Champigny Bry. C'est le nom définitif de cette gare. BVC était un nom provisoire. Donc ce PPA, en fait, il associe à la fois l'État qui investit fortement, avec l'espoir de faire en sorte de voir émerger de l'activité économique à l'est de Paris et, en même temps aussi, répondre à des enjeux de logement autour des gares, parce que c'est aussi un des projets qui étaient portés, dans le cadre du Grand Paris Express, de densifier au fond autour des gares. On n'est pas totalement dans l'emprise des gares, autour de la gare bien évidemment, mais au-delà, le périmètre est bien plus large pour ces études. Alors je précise que ce sont des études. C'est pour cela que l'on n'en est pas encore à associer la population, puisque l'on a tout un tas d'études réglementaires à faire pour savoir ce que l'on peut faire. On ne va pas aller devant la population pour dire : qu'est-ce que vous en pensez, comment vous voyez les choses, alors que, en fin de compte, on va peut-être dire des choses que l'on ne pourra jamais faire. Et, au fond, peut-être que l'on a su tirer l'enseignement de ce qui a été géré sur les Simonettes Nord, où l'on est parti sur un projet, l'ancienne équipe municipale est partie sur un projet, et puis il y a eu un coup d'arrêt qui a été décidé par l'autorité environnementale parce que, justement, toutes ces études n'avaient pas été intégrées. Et, au fond, ce qui a été, il fut un temps, un projet d'un centre commercial puis un projet d'aménagement avec des locaux de bureaux et de logements n'a jamais pu voir le jour. Et on est obligé de réécrire une nouvelle page. Alors la nouvelle page, moi, j'ai souhaité qu'on l'écrive autrement, pas simplement par rapport à cela, mais aussi avec une approche tout à fait globale. Et c'est tout l'intérêt de ce projet partenarial, c'est de regarder aussi ce que fait Villiers, ce que fait Bry, qu'on ne fasse pas la même chose. Cela ne sert à rien que l'on fasse tous - je vais prendre un peu l'image - des tours de bureaux pour qu'elles restent vides. Il faut que l'on ait des locaux qui soient adaptés, qui soient réellement adaptés à ce que l'on souhaite, et que l'on ne fasse pas tous la même chose au regard d'une étude de marché. Donc l'étude de marché de ce secteur, qui va pouvoir venir en termes d'entreprises, il y a tout un travail. Cela répondra à une de vos interrogations, Madame CAPORAL. Effectivement, on a aujourd'hui des entreprises qui sont dans nos zones d'activité, qui sont à l'étroit, qui fonctionnent plutôt bien, qui ont envie de changer de locaux parce qu'elles veulent recruter, elles veulent s'agrandir, elles ont besoin de plus d'espace. Et donc c'est aussi l'occasion pour nous de les accompagner pour déménager sur une autre partie de la zone, qui va être aménagée, pour pouvoir les consolider, et reconfigurer les zones actuelles pour faire venir d'autres entreprises dans des locaux qui seront repris. Donc ça c'est un travail assez long, mais cela suppose de bien connaître toutes les entreprises, leurs besoins, et donc c'est aussi une étude particulière à mener. Il y a des études environnementales, des études techniques, des études de viabilité, au total, il y a 17 études à monter. Vous voyez, ce n'est pas rien : 17 études ! Et, très clairement, on n'a pas aujourd'hui, nous, les ressources techniques pour pouvoir le faire. En revanche, EPA Marne, qui a aménagé déjà tout le secteur de Marne-la-Vallée, a les compétences, donc EPA Marne est partie prenante. Financièrement, la Métropole apporte aussi un financement important, dans l'idée du rééquilibrage ouest-est, et donc on a besoin effectivement que la Métropole soit présente ; le Territoire et puis, bien évidemment, tous les autres acteurs. Vous remarquez qu'il y a à la fois EPA Marne qui est aménageur, mais aussi la SADEV, puisque la SADEV a une emprise, aussi l'Établissement public foncier. On a réussi à réunir, avec l'ensemble des collègues de Brie et de Villiers, tous les acteurs pour essayer de travailler sur des potentialités de ce que pourra devenir ce nouveau secteur sur l'ensemble des communes. Donc pour l'instant, on n'est pas encore dans une phase où l'on va pouvoir venir vers la population pour dire : voilà ce que l'on peut imaginer. En revanche, on reviendra vers la population, dans un premier temps, pour dire toutes les contraintes, parce que les contraintes environnementales, elles sont nombreuses, et les contraintes opérationnelles. Pour dire : voilà ce qu'est le cadre aujourd'hui. Et, à partir de là, au regard des études qui seront réalisées, on ouvrira le champ des possibles, et puis les gens pourront effectivement participer à tout cela.

Sur Altival, je suis un peu surpris de votre position, Madame CAPORAL, vous qui présidez le groupe communiste et écologiste. Vous êtes contre Altival maintenant. Je rappelle que, pendant des années et des années, le président du Département et tous les élus communistes ont défendu Altival. Et d'ailleurs il y avait une concorde très forte entre toutes les tendances politiques du Conseil départemental pour défendre le projet d'Altival, qui me paraît absolument nécessaire pour faire en sorte que l'on puisse accéder à la gare, et pas simplement pour Champigny, mais aussi pour Chennevières. Le projet du TVM est, il n'a plus de sens. Il est bien évidemment enterré. Comment faire un TVM est qui va, au fond, faire en sorte que les gens qui l'emprunteraient - je rappelle que c'est un investissement qui, à l'époque, avait été chiffré à 89 M € - mettraient vingt à vingt-cinq minutes de transport, là où le Grand Paris Express va mettre trois minutes. Inutile de vous dire que les gens vont utiliser le Grand Paris Express, et faire 90 M d'investissements pour avoir un bus vide, cela n'a plus de sens. Le Grand Paris est venu complètement suppléer à ce que pouvait être le projet du TVM est. Quant au réseau bus, pour l'instant, on n'a pas encore de visibilité complète sur les études d'IDFM. Ils sont en train d'avancer sur le sujet, on a des discussions qui sont en cours avec eux, on devrait avoir un résultat au cours du premier semestre. Vous dire si c'est en début, en milieu ou en fin de premier semestre, je ne peux pas vous le dire, d'autant plus que c'était annoncé au cours du premier semestre au regard d'une date de livraison à décembre 2025. Maintenant que c'est reporté, peut-être que ça décalera aussi le retour qui sera fait sur la refonte du réseau de bus. Mais, bien évidemment, on sera extrêmement vigilants pour faire en sorte que tous les quartiers, notamment du haut de Champigny, puissent être raccordés à cette gare de façon beaucoup plus facile que c'est le cas aujourd'hui. Quand vous êtes à Cœuilly, sur la place de la Résistance, ou quand vous êtes dans le quartier du Bois l'Abbé, aujourd'hui, le seul moyen pour rejoindre les transports lourds, c'est d'aller à la gare de Champigny qui, en fait, est à Saint-Maur. C'est quand même extrêmement long ; demain, ça va être une vraie facilité pour ces quartiers-là. Bien évidemment, c'est ce que nous portons, mais on n'a pas eu encore les propositions dessus, et on reviendra vers vous quand on aura d'autres informations qui seront validées par Île-de-France mobilités. Vous savez, c'est une mécanique assez lourde chez Île-de-France mobilités, y compris, on le voit d'ailleurs en ce moment sur certains sujets, pour déplacer un arrêt de bus, c'est des discussions qui prennent beaucoup, beaucoup de temps et qui ne sont pas toujours simples. Voilà. Donc s'il n'y a pas d'autres questions, oui, Monsieur TITOV, une dernière... »

M. TITOV

« Je tiens à réagir à ce que vous dites. Alors déjà, en premier lieu, sur le TVM est, je me souviens très bien des concertations qui avaient été étudiées, ce n'étaient même pas des concertations, c'étaient des plans qui étaient proposés à toutes les résidences. Voilà, on va vous enlever un morceau de pelouse, là, ça va être agrandi... Tout ça c'était très, très, très concret. Alors moi, bon, j'étais un peu partagé sur ça, mais après, vous ne pouvez pas dire que c'était complètement inutile puisqu'il y avait quand même des quartiers, par exemple si vous habitez à La Fourchette, eh bien vous n'êtes pas tout à fait à côté du futur métro, si vous habitez à La Fourchette et que vous voulez aller à Créteil, eh bien là, par exemple, ça avait un sens. Il y avait quand même toujours un plus ou un moins. Donc bon, c'est enterré, c'est enterré.

Moi, ce qui me chagrine, et je vais sûrement voter contre votre projet, c'est que vous parlez très, très peu d'écologie, de climat. On a sur les friches, sur la VDO, on a encore des îlots de fraîcheur, des vrais

endroits naturels, ce ne sont pas que des choses artificielles avec du béton où l'on plante un arbre, un manche à balai qui ne fait pas d'ombre. On l'a actuellement, on pourrait le préserver. Même si le développement économique est important, il y a quand même quelques endroits à préserver, et ce qui est dommage, c'est qu'à aucun moment, vous ne parlez de créer des îlots de fraîcheur ou de les sauvegarder. Et il y aurait pourtant des endroits à faire. Je me souviens même qu'à un moment vous parliez plutôt des îlots de chaleur, donc c'est plutôt des îlots de fraîcheur qu'il faut créer. Voilà. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Alors j'espère que je vais ajouter deux éléments qui vont finir de vous convaincre. Le premier pour vous dire déjà que le TVM, en l'occurrence, ça n'a plus de sens. Je ne dis pas que ça n'en avait pas à l'époque, quand il n'y avait pas le projet du Grand Paris Express, même si cela posait beaucoup de problèmes à un certain nombre de riverains qui étaient beaucoup, notamment sur le quartier du Maroc, du Plan et du Tremblay, contre ce projet-là. Mais, au-delà de ça, c'est une polémique qui n'a plus lieu d'être, puisque le projet est enterré. Quand vous êtes à La Fourchette, la proximité, demain, avec le bus, vous aurez le choix d'aller soit à la gare du centre-ville, soit à la gare du Grand Paris Express de façon très rapide. Il n'y aura plus besoin de rejoindre la gare de Saint-Maur-Créteil. Ce que je vous dis, c'est que le sens, aujourd'hui, il est quand même là.

Concernant les espaces naturels et l'aspect environnemental, il est bien évidemment intégré. C'est ce que je vous ai dit : il y a des études qui vont avoir cours pour pouvoir, justement, préserver une trame verte. Il y a une trame verte extrêmement importante qui va être préservée sur ce projet. En tout cas, nous, c'est ce que nous défendons. Et, bien évidemment, ce projet d'aménagement, il ne pourra pas se faire contre l'avis de la Ville. Donc c'est ce que nous souhaitons, et c'est exactement inscrit d'ailleurs, si vous avez regardé ce document, dans le plan local d'urbanisme intercommunal, il y a des trames vertes et des trames bleues. Vous pourrez suivre le passage de la trame verte qui est à préserver sur cet espace-là. Quant à des îlots de fraîcheur dans le secteur de la VDO, permettez-moi de dire qu'il y a des endroits, ce ne sont pas forcément des îlots de fraîcheur, c'est plutôt des endroits de puanteur, parce que quand vous avez des immondices à n'en plus finir, des discothèques qui fonctionnent le soir en toute illégalité, il y a des choses qui ne sont pas tout à fait ce que l'on pourrait souhaiter d'un point de vue environnemental. Des batteries qui polluent la terre, on en a dans tous les sens. Et d'ailleurs, c'est un vrai sujet pour EPA Marne. Et d'ailleurs, on a la certitude d'avoir un aménageur qui a une compétence en la matière, puisque vous vous souvenez peut-être du petit golf qui existait à la proximité de Champigny, mais qui était sur la commune de Villiers. Là où va se faire maintenant le projet de Marne Europe, les gens jouaient là, c'était joli, il y avait du gazon mais, en dessous, ce n'étaient que des terrains pollués. Il n'y avait pas intérêt d'enfoncer trop profondément son club. Alors je ne sais pas s'il aurait résisté parce que tout était pollué. Il y a eu 20 M pour dépolluer l'ensemble des terres. En fait, c'étaient des amas de terre qui avaient été remis là. Et on a un peu la même chose sur une partie des terrains, donc il va falloir être extrêmement vigilant pour faire en sorte que la trame verte, elle ait véritablement son sens. Mais en tout cas, c'est ce que nous portons. Donc j'espère avoir répondu à votre aspiration, on la partage. L'objectif, c'est véritablement d'avoir un aménagement qui permette d'avoir des espaces naturels qui soient préservés, en même temps de l'activité économique, du logement, et que cela participe aussi au renforcement d'un certain nombre d'équipements publics qui sont déjà existants, mais qui ont besoin d'être refaits. Je pense notamment, et j'y reviens mais parce que c'est une réalité, à certaines écoles, notamment Eugénie-Cotton, puisque les logements qui pourraient venir sur ce secteur-là pourraient venir sur Eugénie-Cotton comme d'ailleurs sur Maurice-Thorez. Voilà. J'espère que cela répond à votre questionnement.

Bien, donc nous allons pouvoir passer au vote, mais je pense que c'est une phase importante, et j'espère que tout le monde sera convaincu de l'utilité de ce qui était quand même une ancienne autoroute qui a été abandonnée, l'A87, et on a besoin de faire évoluer ce secteur, d'autant que l'arrivée du Grand Paris Express est une opportunité exceptionnelle. On ne comprendrait pas que l'on ait des habitants qui soient à proximité et, quel que soit leur quartier, qu'ils ne puissent pas accéder à la gare alors qu'ils seraient à proximité. Vous voyez, que l'on soit au Bois l'Abbé ou à Cœuilly, comment comprendre que le bus ne puisse pas accéder ? Et on a besoin, et là, on a des axes qui nous permettent d'y accéder si, effectivement, on a le projet d'Altival qui va jusqu'au bout. Et Altival, c'est bien une ligne, comme le TVM, c'est une ligne qui a sa fonctionnalité spécifique. Bien, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Deux avis contraires. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Monsieur MAILLER, abstentions ? »

M. MAILLER (hors micro)

« Non, non, contre. Pardon. »

Monsieur le Maire

« Ah vous regardez, Madame CAPORAL et vous dites contre.

M. MAILLER (hors micro)

« Ben oui. »

Monsieur le Maire

« Non mais moi, pas de problème. Donc 3 contre. »

M. MAILLER (hors micro)

« Parce qu'on est ensemble. »

Monsieur le Maire

« Ah vous êtes ensemble, mais il y a des fois vous n'êtes pas ensemble. »

M. MAILLER (hors micro)

« Ben oui, ça peut arriver. »

Monsieur le Maire

« Oh, il n'y a pas de problèmes, je n'essaie pas de tout comprendre, vous savez, des fois, surtout à cette heure-là! Donc il y avait 3 votes contre. Qui s'abstient? Une abstention. Qui ne prend pas part au vote? Et qui est pour? Voilà. En tout cas, je pense que les habitants attendent que l'on fasse des aménagements sur ce secteur et, bien évidemment, tout sera fait progressivement. C'est un projet qui prendra bien évidemment quelques années.

Alors pour conclure, il y avait deux questions, mais Monsieur MAILLER nous a annoncé une bonne nouvelle en nous disant qu'il avait déjà posé sa question. »

à la majorité,

42 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE,

M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Fily KEITA-GASSAMA

5 votes contre.

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, M. François TITOV

1 abstention,

Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF

Questions diverses

M. MAILLER (hors micro)

« J'ai dit que... »

Monsieur le Maire

« Ah vous voulez toujours un peu plus, monsieur plus. Voilà. Comme quoi, vous nous faites toujours que des mauvaises surprises au fond. Vous nous avez annoncé quelque chose et vous ne le tenez pas. Bon, en tout cas c'est Madame CAPORAL qui avait demandé la parole en premier, donc je lui laisse la parole pour sa question. »

Mme CAPORAL

« Oui, vous avez proposé dans les Conseils de quartier un questionnaire sur le sentiment de sécurité-insécurité ressenti. Il m'a été demandé où il devait être déposé une fois rempli. Par ailleurs, je fais une alerte : en page 4, une des questions évoque les voisins vigilants. Tout comme les parents vigilants, c'est un dispositif lié à l'extrême droite. S'il n'est pas inutile de fédérer l'entraide entre voisins, il serait bon de créer un autre type de plateforme propre à la Ville. Un autre point, qui est un sujet d'inquiétude, on a parlé dans la presse assez régulièrement d'un logiciel de la société israélienne BriefCam, et j'aimerais savoir si c'est un logiciel qui est utilisé sur la Ville. »

Monsieur le Maire

« En fait, c'était trois questions. »

Mme CAPORAL

« Ah non, pas du tout. »

Monsieur le Maire

« Vous vous laissez aller... »

Mme CAPORAL

« C'était une question avec une remarque, et puis une question. »

Monsieur le Maire

« Ah non, là, ça fait trois questions.

Monsieur MAILLER, une question, et j'espère que vous n'allez pas nous en mettre trois en une parce que vous êtes assez habitué à faire ça. »

M. MAILLER

« Non, non, j'en ai deux que j'ai déjà eu l'occasion de poser, j'espère que j'aurai les réponses. Concernant le collège Rol-Tanguy, est-ce que vous avez des informations à nous donner, parce qu'il semblerait qu'il y ait quand même des gros soucis actuellement, et quelles démarches avez-vous entreprises pour soutenir la communauté scolaire ? Notamment pour les postes dont elle a besoin. »

Monsieur le Maire

« Alors, eh bien on a fait des démarches avec l'adjoint en charge du sujet. Il connaît bien l'environnement des collèges, et puis on a saisi effectivement au niveau de l'inspection. Après, on n'a pas, pour l'instant, plus de retour, et les conseillers départementaux qui siègent ont aussi alerté sur cette situation.

Concernant les questions que vous avez posées, Madame CAPORAL, ce questionnaire, il peut toujours être déposé en mairie ou dans l'élément de référence du quartier. Sur le terme d'extrême droite concernant les voisins vigilants, je vous laisse la responsabilité de ce que vous avancez; moi, je constate que ça existe dans beaucoup de communes, y compris dans des villages où il n'y a pas d'obédiences politiques, donc je vous laisse la responsabilité.

Et concernant le logiciel que vous évoquez, je n'ai pas connaissance de ce logiciel, donc je ne peux pas vous apporter de réponse.

Pour conclure, juste une dernière information, pour vous souhaiter bien évidemment de bonnes fêtes de fin d'année à chacun d'entre vous, et puis vous inviter ce week-end au marché de Noël qui aura lieu sur la place du Marché. Bonne soirée à tous. »

(Applaudissements)

La séance est levée le 12 décembre à 0 h 44.